

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES RÉGIONALES

AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Faire face à l'incertitude

OCT
2019



Études économiques et financières

Perspectives économiques régionales

Afrique subsaharienne

Faire face à l'incertitude

19

©2019 International Monetary Fund
Édition française ©2019 Fonds monétaire international

Édition française
Traduction réalisée par les services linguistiques du FMI sous la direction de Marc Servais
Correction : Monica Nepote-Cit, Sophie Ruberti et Van Tran
PAO : Fernando Sole

Cataloging-in-Publication Data

Names: International Monetary Fund, publisher.

Title: Regional economic outlook. Sub-Saharan Africa : recovery amid elevated uncertainty.

Other titles: Sub-Saharan Africa : recovery amid elevated uncertainty. | World economic and financial surveys.

Description: Washington, DC : International Monetary Fund, 2019. | Apr. 2019. | Includes bibliographical references.

Identifiers: ISBN 9781513514055 (paper, English)

ISBN: 9781513515731 (Web PDF, English)

ISBN: 9781513515281 (paper, French)

ISBN: 9781513515717 (Web PDF, French)

Subjects: LCSH: Africa, Sub-Saharan—Economic conditions. | Economic development—Africa, Sub-Saharan. | Economic forecasting—Africa, Sub-Saharan.

Classification: LCC HC800 .S83 2019



Le rapport sur les *Perspectives économiques régionales pour l'Afrique subsaharienne* est publié deux fois par an, au printemps et à l'automne, et rend compte de l'évolution économique de la région. Les projections et considérations de politique économique qu'il présente sont celles des services du FMI, et ne représentent pas nécessairement les points de vue du FMI, de son conseil d'administration ou de sa direction.

Les commandes peuvent être effectuées par Internet, télécopie ou courrier :

International Monetary Fund, Publication Services
P.O. Box 92780, Washington, DC 20090 (U.S.A.)

Téléphone : (202) 623-7430 - Télécopie : (202) 623-7201

Courriel : publications@imf.org

www.imf.org

www.elibrary.imf.org

Table des matières

Liste des abréviations des pays	vi
Remerciements	vii
Résumé.....	ix
1. Faire face à l'incertitude.....	1
Évolution et perspectives macroéconomiques	2
Risques pesant sur les perspectives	9
Politiques macroéconomiques	11
Bibliographie	23
2. Concurrence, compétitivité et croissance en Afrique subsaharienne	25
Concurrence sur les marchés de produits : quelques faits stylisés.....	27
Concurrence et résultats macroéconomiques.....	32
Dynamique des entreprises et concurrence.....	34
Stimuler la concurrence sur les marchés intérieurs	35
Conclusion.....	39
Bibliographie	42
3. Arriérés intérieurs en Afrique subsaharienne : causes, symptômes et solutions	45
Montant, composition et évolution des arriérés intérieurs en Afrique subsaharienne	46
Causes de l'accumulation d'arriérés intérieurs.....	49
Symptômes : effets macroéconomiques des arriérés de paiement intérieurs.....	52
Solutions : régularisation et prévention des arriérés	56
Conclusion.....	59
Bibliographie	63
Appendice statistique	65
Document de référence et version longue de l'appendice statistique (anglais uniquement).....	En ligne
https://www.imf.org/~media/Files/Publications/REO/AFR/2019/October/English/backgroundpapers.ashx?la=en	
Online Expanded Statistical Appendix Tables; Online Annex for Chapter 2—Competition, Competitiveness, and Growth in Sub-Saharan Africa; Online Annexes for Chapter 3—Domestic Arrears in Sub-Saharan Africa: Causes, Symptoms, and Cures; Publications of the IMF African Department 2013–19	
Encadrés	
1.1. Améliorer la gouvernance en Afrique subsaharienne.....	20
1.2. Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) : les enseignements à tirer d'autres accords commerciaux régionaux	21
2.1. Marges brutes des entreprises et libéralisation des échanges	41
3.1. Collecte des données relatives aux arriérés intérieurs.....	61
3.2. Accumulation d'arriérés et multiplicateurs budgétaires.....	61
Tableau	
2.1. Afrique subsaharienne : marges brutes et rentabilité des entreprises	30

Graphiques**Chapitre 1**

1.1. Croissance du volume mondial des importations et indice de l'incertitude entourant la politique économique mondiale, juillet 2017–juillet 2019.....	2
1.2. Variation attendue des cours des produits de base : variations attendues, moyenne 2019–20 contre 2018.....	3
1.3. Afrique subsaharienne : émissions d'euro-obligations, 2010–19.....	3
1.4. Pays du Sahel : conflits mortels, 2018.....	4
1.5. Afrique subsaharienne : PIB réel par habitant, 1990–2023.....	4
1.6. Afrique subsaharienne : croissance du PIB réel et indice de concentration des exportations de marchandises.....	5
1.7. Afrique subsaharienne : histogramme de croissance du PIB, 2022.....	5
1.8. Afrique subsaharienne : dépréciation du taux de change effectif nominal et inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation, 2019.....	6
1.9. Afrique subsaharienne : déficit budgétaire et inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation, projections pour 2019.....	6
1.10. Afrique subsaharienne : dette publique, 2011–23.....	6
1.11. Afrique subsaharienne : évolution du déficit budgétaire primaire hors produits de base, 2013 contre 2018.....	7
1.12. Afrique subsaharienne : risque lié à la dette pour les pays en développement à faible revenu admissibles au fonds fiduciaire RPC 2008–19.....	7
1.13. Afrique subsaharienne : composition de la dette publique, 2000–17.....	7
1.14. Afrique subsaharienne : contributions à l'ajustement du compte des transactions courantes.....	8
1.15. Afrique subsaharienne : volants de réserves.....	8
1.16. Afrique subsaharienne : arriérés intérieurs et ratio de prêts improductifs, 2018.....	9
1.17. Afrique subsaharienne : évolution du crédit au secteur privé et dette publique en monnaie locale, 2014–18.....	9
1.18. Afrique subsaharienne : croissance des exportations, janvier 2014–mai 2019.....	10
1.19. Afrique subsaharienne : part de la dette totale en devises, médiane, 2010–19.....	10
1.20. Scénario de risque à la baisse : impact sur la croissance de l'Afrique subsaharienne d'une surenchère des tensions commerciales, d'un ralentissement mondial et d'un resserrement des conditions financières mondiales.....	11
1.21. Fréquence des catastrophes naturelles, années 80–première décennie 2000.....	11
1.22. Afrique subsaharienne : création nette d'emplois, 2010–30.....	11
1.23. Afrique subsaharienne : variations des taux directeurs depuis décembre 2018.....	12
1.24. Afrique subsaharienne : solde budgétaire primaire et solde stabilisateur de la dette, 2014–18.....	13
1.25. Afrique subsaharienne : variations du déficit budgétaire primaire hors produits de base, 2018 contre 2023.....	13
1.26. Afrique subsaharienne : crédit bancaire au secteur privé, 2006–18.....	15
1.27. Nombre de mesures macroprudentielles en place par pays, 2016.....	16
1.28. Afrique subsaharienne et autres régions : échanges dans le cadre de la chaîne de valeur, années 90–années 2010.....	18
1.29. Indice de l'inégalité femmes–hommes et coefficient de Gini, moyennes 2010–17.....	19

Chapitre 2

2.1. Principaux groupes de pays : concurrence sur les marchés de produits, 2007–17	27
2.2. Afrique subsaharienne : concurrence sur les marchés de produits, 2007–17	28
2.3. Principaux groupes de pays : indicateurs de la concurrence au niveau des entreprises	29
2.4. Principaux groupes de pays : indicateurs de la concurrence et nombre de concurrents	29
2.5. Afrique subsaharienne : marges brutes des entreprises, 2002–17	30
2.6. Principaux groupes de pays : marges brutes des entreprises par secteur	31
2.7. Afrique subsaharienne : concurrence et résultats macroéconomiques.....	32
2.8. Afrique subsaharienne : différentiels de prix avec les autres groupes de pays	33
2.9. Afrique subsaharienne : impact de l'intensification de la concurrence locale sur les prix	34
2.10. Estimation de l'impact des marges brutes sur les résultats des entreprises	35
2.11. Afrique subsaharienne : réformes structurelles, 1973–2014	36
2.12. Afrique subsaharienne : application des lois antimonopole	37

Chapitre 3

3.1. Afrique subsaharienne : part des pays ayant des arriérés intérieurs enregistrés, 2018	46
3.2. Afrique subsaharienne : encours des arriérés intérieurs par groupe de pays, 2018.....	46
3.3. Afrique subsaharienne : niveau de l'encours des arriérés intérieurs et notation dans le cadre de l'analyse de viabilité de la dette, 2017	47
3.4. Scores PEFA relatifs à l'encours des arriérés intérieurs	47
3.5. Afrique subsaharienne : part des pays ayant des arriérés intérieurs non enregistrés, 2018	47
3.6. Afrique subsaharienne : encours des arriérés intérieurs, 2005–17	48
3.7. Afrique subsaharienne : occurrence des termes liés aux arriérés intérieurs dans les rapports des services du FMI, 2005–17	48
3.8. Afrique subsaharienne : ventilation des arriérés intérieurs, nombre de pays.....	48
3.9. Afrique subsaharienne : conditionnalité liée aux arriérés intérieurs dans les accords conclus par le FMI, 2002–18	49
3.10. Afrique subsaharienne : causes de l'accumulation d'arriérés intérieurs	49
3.11. Afrique subsaharienne : principaux indicateurs de gouvernance et encours des arriérés intérieurs, 2005–18.....	50
3.12. Afrique subsaharienne : principales variables budgétaires et encours des arriérés intérieurs, 2005–18.....	50
3.13. Accumulation d'arriérés intérieurs à la suite de chocs budgétaires	51
3.14. Causes de l'accumulation d'arriérés intérieurs : résultat de la régression	51
3.15. Voies de transmission de l'accumulation des arriérés intérieurs à l'économie.....	53
3.16. Afrique subsaharienne : effets macroéconomiques des arriérés intérieurs	54
3.17. Afrique subsaharienne : effet hétérogène des arriérés intérieurs sur les résultats du secteur privé	54
3.18. Afrique subsaharienne : discipline de l'État en matière de paiements et confiance du public, 2005–18.....	55
3.19. Remboursement des arriérés : arbre décisionnel stylisé	56

Sigles et acronymes

ACR	accords commerciaux régionaux	MOANAP	Moyen-Orient, Afrique du Nord, Afghanistan et Pakistan
AfSS	Afrique subsaharienne	NPF	nation la plus favorisée
AFTA	zone de libre-échange de l'ASEAN	OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ALC	Amérique latine et Caraïbes	ODD	objectifs de développement durable
ALENA	Accord de libre-échange nord-américain	OMC	Organisation mondiale du commerce
ASEAN	Association des nations de l'Asie du Sud-Est	PEFA	public expenditure and financial accountability (dépenses publiques et de la responsabilité financière)
BAfD	Banque africaine de développement	PEM	<i>Perspectives de l'économie mondiale</i> (FMI)
CAE	Communauté de l'Afrique de l'Est	PER	<i>Perspectives économiques régionales</i> (FMI)
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest	PIB	produit intérieur brut
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale	PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe	SACU	Union douanière d'Afrique australe
CVM	chaînes de valeur mondiales	TCEN	taux de change effectif nominal
FMI	Fonds monétaire international	TEC	tarif extérieur commun
fonds fiduciaire RPC	fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance	UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
GFP	gestion des finances publiques	WBES	World Bank Enterprise Survey (enquête de la Banque mondiale auprès des entreprises)
IDE	investissement direct étranger	ZLECAf	Zone de libre-échange continentale africaine
IPC	indice des prix à la consommation		
LBC/FT	lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme		

Liste des abréviations des pays

AGO	Angola	CIV	Côte d'Ivoire	LSO	Lesotho	STP	Sao Tomé-et-Principe
BEN	Bénin	GNQ	Guinée équatoriale	LBR	Libéria	SEN	Sénégal
BWA	Botswana	ERI	Érythrée	MDG	Madagascar	SLE	Sierra Leone
BFA	Burkina Faso	SWZ	Eswatini	MWI	Malawi	ZAF	Afrique du Sud
BDI	Burundi	ETH	Éthiopie	MLI	Mali	SSD	Soudan du Sud
CPV	Cabo Verde	GAB	Gabon	MUS	Maurice	SYC	Seychelles
CMR	Cameroun	GMB	Gambie	MOZ	Mozambique	TZA	Tanzanie
CAF	République centrafricaine	GHA	Ghana	NAM	Namibie	TGO	Togo
TCD	Tchad	GIN	Guinée	NER	Niger	UGA	Ouganda
COM	Comores	GNB	Guinée Bissau	NGA	Nigéria	ZMB	Zambie
COD	Congo, Rép. dém. du	KEN	Kenya	RWA	Rwanda	ZWE	Zimbabwe
COG	Congo, Rép. du						

Remerciements

L'édition d'octobre 2019 des *Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne* (PER) a été préparée par une équipe dirigée par Papa N'Diaye, sous l'autorité de Catriona Purfield et David Robinson.

L'équipe était composée de Said Bakhache, Reda Cherif, Seung Mo Choi, Samuel Delepierre, Sandesh Dhungana, Xiangming Fang, Krisztina Fabo, Jesus Gonzalez-Garcia, Michael Gorbanyov, Cleary Haines, Moez Ben Hassine, Yanki Kalfa, Siddharth Kothari, Andresa Lagerborg, Alexander Massara, Miguel Pereira Mendes, Nkunde Mwase, Garth Peron Nicholls, Malika Pant, Hector Perez-Saiz, Jean Portier, Mahvash S. Qureshi, Samuele Rosa, José Nicolás Rosas Garcia, Hoda Selim, David Stenzel, Vimal Thakoor, Torsten Wezel, Martha Woldemichael, Yuanchen Yang, Mustafa Yenice et Jung Eun Yoon.

L'équipe a bénéficié du concours de Charlotte Vazquez pour la production du rapport, assistée de Maria Ines Canales. L'édition finale du rapport a été supervisée par Cheryl Toksoz du département des communications.

Les conventions suivantes sont utilisées dans la présente étude :

- Dans les tableaux, un blanc indique que la rubrique correspondante est en l'occurrence «sans objet», (...) indique que les données ne sont pas disponibles, et 0 ou 0,0 indique que le chiffre est égal à zéro ou qu'il est négligeable. Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que les totaux ne correspondent pas exactement à la somme de leurs composantes.
- – entre des années ou des mois (par exemple 2018–19 ou janvier–juin) indique la période couverte, de la première à la dernière année ou du premier au dernier mois indiqué inclusivement ; le signe / entre deux années (par exemple 2018/19) indique un exercice budgétaire (ou financier).
- Sauf indication contraire, lorsqu'il est fait référence au dollar, il s'agit du dollar des États-Unis.
- Par «point de base», on entend un centième de point (de pourcentage). Ainsi 25 points de base équivalent à ¼ de point (de pourcentage).

Résumé

1. FAIRE FACE À L'INCERTITUDE

La croissance en Afrique subsaharienne devrait se maintenir à 3,2 % en 2019 et s'accélérer à 3,6 % en 2020. Elle devrait être plus lente que prévu pour environ deux tiers des pays de la région. Cette révision à la baisse s'explique par une conjoncture extérieure plus difficile, des perturbations persistantes de la production dans les pays exportateurs de pétrole et une croissance inférieure aux attentes en Afrique du Sud.

Les perspectives de croissance varient considérablement d'un pays à l'autre de la région en 2019 et ultérieurement. La croissance devrait rester vigoureuse dans les pays pauvres en ressources naturelles, pour avoisiner en moyenne 6 %. En conséquence, 24 pays, comptant environ 500 millions d'habitants, verront leur revenu par habitant augmenter plus vite que le reste du monde. Par contre, la croissance devrait rester lente dans les pays riches en ressources naturelles (2½ %). En conséquence, 21 pays devraient enregistrer une croissance par habitant plus faible que la moyenne mondiale.

L'inflation devrait fléchir. Si la charge de la dette moyenne à l'échelle de l'Afrique subsaharienne se stabilise, la vulnérabilité élevée qui est liée à la dette publique et la faiblesse des amortisseurs extérieurs continueront de limiter la marge de manœuvre dans plusieurs pays.

Les perspectives sont exposées à de nouveaux risques de dégradation. Les vents contraires externes se sont intensifiés par rapport à avril dernier : il s'agit notamment de la menace d'une montée du protectionnisme, d'une forte hausse des primes de risque ou d'une inversion des entrées de capitaux due au resserrement des conditions financières mondiales, et d'un ralentissement plus rapide que prévu en Chine et dans la zone euro. À l'échelle régionale, les risques à court terme sont notamment les chocs climatiques, l'intensification des problèmes de sécurité et la propagation de l'épidémie de maladie à virus Ébola en dehors de la République démocratique du Congo. En outre, des dérapages budgétaires, notamment à la veille d'élections dans certains pays, et un manque de réformes dans des grands pays pourraient accentuer les pressions sur les déficits et les dettes. À moyen terme, une bonne mise en œuvre de réformes, notamment dans le contexte de la Zone de libre-échange continentale africaine, pourrait conduire à une forte révision à la hausse des perspectives de croissance.

Pour réduire les risques et encourager une croissance soutenue dans l'ensemble des pays de la région, une stratégie à trois volets est proposée :

- **Calibrer rigoureusement le dosage de la politique économique à moyen terme :** sur fond d'amortisseurs limités et d'une vulnérabilité élevée liée à la dette dans certains pays, les dirigeants disposent de peu de marge de manœuvre pour faire face aux vents contraires externes. Pour soutenir la croissance, les possibilités d'action restent principalement d'ordre monétaire, et n'existent que dans les pays où les tensions inflationnistes sont modérées et où la croissance est inférieure à son potentiel. Au cas où des risques de dégradation se concrétiseraient, les politiques budgétaires et monétaires pourraient être soigneusement recalibrées de manière à soutenir la croissance, tout en étant compatibles avec la viabilité de la dette et le financement disponible, et dans le cadre d'une stratégie crédible d'ajustement à moyen terme. Dans les pays où la croissance est faible, le rythme de l'ajustement pourrait être plus progressif, à condition que des financements soient disponibles ; sa composition pourrait aussi être ajustée de manière à réduire au minimum son impact sur la croissance. Dans les pays à croissance rapide qui font face à une vulnérabilité élevée liée à leur dette, il reste prioritaire de reconstituer les amortisseurs.

- **Renforcer la résilience** : cela aiderait la région à maintenir une croissance vigoureuse pendant plus longtemps. Pour renforcer la résilience, notamment face à des problèmes climatiques, sanitaires ou sécuritaires, il convient d'accroître les recettes intérieures, de rationaliser les subventions inefficaces et d'améliorer la gestion des finances publiques (voir le chapitre 3) afin de renforcer les bilans souverains et de créer un espace budgétaire pour les besoins de développement. Promouvoir la diversification des économies, améliorer les cadres de politique macroéconomique et réduire les prêts improductifs réduiraient aussi la vulnérabilité des pays aux chocs.
- **Accélérer la croissance à moyen terme** : il est essentiel de relever les taux de croissance par habitant, en particulier dans les pays riches en ressources naturelles, afin d'améliorer les résultats sociaux dans la durée et de créer des emplois pour les 20 millions (chiffre net) de nouveaux arrivants sur les marchés du travail chaque année. S'attaquer de manière globale aux obstacles tarifaires et non tarifaires dans le contexte de la Zone de libre-échange continentale africaine, développer les chaînes de valeur régionales et mettre en œuvre des réformes pour stimuler l'investissement et la compétitivité (voir le chapitre 2) pourraient accélérer la croissance régionale à moyen terme.

2. CONCURRENCE, COMPÉTITIVITÉ ET CROISSANCE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Le chapitre 2 examine la concurrence sur les marchés de produits en Afrique subsaharienne. Bien que la situation soit très hétérogène d'un pays à l'autre, plus de 70 % des pays de la région figurent dans la moitié inférieure des pays du monde pour ce qui est des indicateurs de concurrence. Les marges brutes des entreprises dans les pays d'Afrique subsaharienne sont supérieures d'environ 11 % à celles observées dans les autres pays émergents et pays en développement, et sont plus persistantes. En outre, les entreprises publiques sont plus répandues. Selon une analyse empirique, une intensification de la concurrence peut accélérer la croissance du PIB réel par habitant d'environ 1 point de pourcentage en stimulant la compétitivité des exportations, la croissance de la productivité et l'investissement. Elle peut aussi accroître sensiblement le pouvoir d'achat des consommateurs en réduisant les prix des biens et services, en particulier des produits alimentaires et autres biens essentiels. En outre, la concurrence contribue à accroître la part du travail dans la production, ce qui peut aussi avoir des conséquences importantes sur la distribution du revenu. Afin d'intensifier la concurrence sur les marchés de produits, une stratégie de réforme globale devrait prévoir : des mesures visant à réduire les obstacles structurels et réglementaires ; un cadre d'action efficace pour la politique de la concurrence, comprenant une solide loi sur la concurrence, accompagnée d'une autorité de la concurrence indépendante et dotée de ressources suffisantes ; des politiques du commerce et de l'investissement qui encouragent la concurrence étrangère ; et des politiques d'accompagnement sur le plan des finances publiques et de la passation des marchés publics.

3. ARRIÉRÉS INTÉRIEURS EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE : CAUSES, SYMPTÔMES ET SOLUTIONS

En s'appuyant sur une base de données relatives aux arriérés intérieurs dans les pays d'Afrique subsaharienne, le chapitre 3 note que les arriérés intérieurs sont omniprésents dans bon nombre de pays, ce qui s'explique par la mauvaise gestion des finances publiques. Par ailleurs, les arriérés ont augmenté ces dernières années (pour avoisiner 3,3 % du PIB en 2018), après le choc de 2014 sur les prix des produits de base. Cependant, en dépit de cette omniprésence, les causes, les effets et les conséquences des arriérés ne sont pas bien compris. Il est noté que les arriérés intérieurs nuisent à l'activité du secteur privé et à la fourniture des services sociaux, tout en accroissant la vulnérabilité du secteur bancaire et en sapant la confiance des citoyens dans l'État. Les arriérés affaiblissent aussi la capacité de la politique budgétaire à soutenir la croissance, le bien-fondé d'un recours au financement par les arriérés pour éviter les compressions de dépenses étant mis en doute. Le chapitre examine ensuite différentes approches pour régulariser les arriérés (vérification, hiérarchisation, liquidation) et éviter leur accumulation, notamment grâce à des réformes de la gestion des finances publiques, à la constitution d'amortisseurs et à l'obtention d'une aide extérieure en temps opportun.

1. Faire face à l'incertitude

En Afrique subsaharienne, la croissance ne devrait pas varier en 2019 (à 3,2 %) et devrait s'élever à 3,6 % en 2020. Cette croissance est moins rapide que prévu en avril dans environ deux tiers des pays de la région. La révision à la baisse reflète une conjoncture extérieure moins favorable, des bouleversements persistants de la production dans les pays exportateurs de pétrole et une croissance inférieure aux attentes en Afrique du Sud.

Les perspectives de croissance varient considérablement selon les pays en 2019 et après. La croissance devrait rester soutenue dans les pays pauvres en ressources naturelles et avoisiner 6 %. Quelque 24 pays, qui représentent une population d'environ 500 millions de personnes, verront ainsi leur revenu par habitant augmenter plus vite que dans le reste du monde. En revanche, la croissance devrait ralentir dans les pays riches en ressources naturelles (2½ %). En effet, 21 d'entre eux devraient se situer au-dessous de la moyenne mondiale pour la croissance rapportée au nombre d'habitants.

L'inflation devrait s'atténuer ultérieurement. Bien que le fardeau moyen de la dette des pays d'Afrique subsaharienne se stabilise, les facteurs de vulnérabilité liés à la dette publique et les réserves de change peu importantes continueront de limiter la marge de manœuvre des pouvoirs publics dans plusieurs pays.

De nouveaux risques de dégradation des perspectives se profilent. Les vents contraires sont plus puissants qu'en avril : montée menaçante du protectionnisme, forte progression des primes de risque ou reflux des entrées de capitaux lié au durcissement des conditions financières mondiales et ralentissement de la croissance plus rapide que prévu en Chine et dans la zone euro. À l'échelle régionale, les risques à court terme englobent les chocs climatiques, l'intensification des problèmes de sécurité et la propagation potentielle de l'épidémie de maladie à virus Ébola hors de la République démocratique du Congo. De plus, les dérapages budgétaires, y compris ceux qui précèdent les élections dans certains pays, et l'absence de réformes dans les pays clés pourraient accentuer les tensions liées aux déficits et à la dette. À moyen terme, des réformes réussies,

notamment conduites dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), pourraient améliorer notablement les perspectives.

Pour atténuer les risques et promouvoir une croissance soutenue dans tous les pays de la région, une stratégie en trois volets s'impose :

- **Calibrer avec soin les mesures à prendre à brève échéance.** Certains pays disposent de réserves limitées et sont très vulnérables en raison de leur endettement. Leurs autorités n'ont donc qu'une marge de manœuvre restreinte pour faire face aux vents contraires. La marge d'action disponible pour soutenir la croissance demeure essentiellement monétaire et limitée aux pays où les tensions inflationnistes sont contenues et la croissance est inférieure à son potentiel. Si les risques de détérioration se matérialisent, les politiques budgétaire et monétaire pourraient être soigneusement réévaluées de façon à appuyer la croissance sans compromettre la viabilité de la dette, dans la mesure des financements disponibles et dans le cadre d'un plan d'ajustement à moyen terme crédible. Dans les pays où la croissance est lente, le rythme d'ajustement pourrait être plus progressif, sous réserve de disposer des financements nécessaires. Il faudrait sinon un dosage subtil des mesures d'ajustement pour restreindre au maximum les incidences sur la croissance. Dans les pays à croissance rapide où les vulnérabilités liées à la dette sont importantes, la reconstitution des amortisseurs budgétaires demeure la priorité.
- **Accroître la résilience.** Ceci aiderait la région à connaître des épisodes plus longs de croissance vigoureuse. Renforcer la résilience, y compris face aux problèmes climatiques, de santé et de sécurité, nécessiterait de mobiliser les recettes intérieures, de rationaliser les subventions et d'améliorer la gestion des finances publiques (chapitre 3) pour renforcer les bilans souverains et dégager un espace budgétaire permettant de financer les besoins de développement. Promouvoir la diversification économique, améliorer les

Ce chapitre a été préparé par une équipe placée sous la direction de Seung Mo Choi, comprenant Michael Gorbanyov, Cleary Haines, Siddharth Kothari, Andresa Lagerborg, Nkunde Mwase, Malika Pant et Torsten Wezel, et supervisée par Papa N'Diaye et Catriona Purfield.

cadres de politique macroéconomique et réduire les ratios de prêts improductifs rendraient les pays moins vulnérables aux chocs.

- **Rehausser la croissance à moyen terme.** Il est essentiel de relever les taux de croissance par habitant, surtout dans les pays riches en ressources naturelles, pour pérenniser les avancées sociales et créer des emplois pour les 20 millions (chiffre net) de personnes qui arriveront sur le marché du travail chaque année. En s'attaquant à la question des obstacles tarifaires et non tarifaires dans le cadre de la ZLECAF, en développant les chaînes de valeur régionales et en conduisant des réformes pour doper l'investissement et la compétitivité (chapitre 2), les autorités des pays de la région pourraient faire décoller la croissance à moyen terme.

Le reste de ce chapitre s'intéresse de plus près 1) aux défis que les conjonctures mondiale et régionale impliquent pour la région, 2) aux faiblesses des bilans de la région et 3) aux grandes priorités d'action.

Le chapitre 2 analyse le degré de concurrence sur les marchés de produits de la région et examine les politiques qui renforceraient la compétitivité. En Afrique subsaharienne, la concurrence est plus faible que dans le reste du monde, comme en témoignent les marges brutes supérieures des entreprises, en particulier dans le secteur des biens non exportables, et le prix plus élevé des produits. D'après des études empiriques, un renforcement de la concurrence permettrait à la région d'améliorer notablement la croissance et le bien-être en stimulant la productivité ainsi que la compétitivité des exportations et en réduisant les prix à la consommation. Pour aviver la concurrence en Afrique subsaharienne, il faut des réformes globales s'appuyant, entre autres, sur un cadre de concurrence efficace, sur l'ouverture au commerce et à l'investissement direct étranger et sur des règles commerciales et des politiques macroéconomiques créant des conditions d'égalité entre les entreprises.

Le chapitre 3 évalue les arriérés intérieurs et réfléchit aux moyens de les apurer et d'éviter qu'ils ne s'accumulent. Ce chapitre, qui utilise une nouvelle base de données sur les pays d'Afrique subsaharienne, constate que les arriérés intérieurs sont un mode très courant de financement des dépenses, auquel les

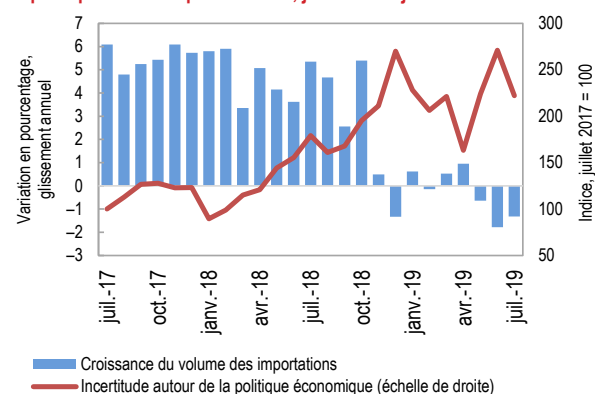
pays recourent de plus en plus pour parer aux chocs extérieurs puissants qu'ils subissent, comme celui de 2014 (prix des produits de base). Il apparaît que les arriérés intérieurs ont des incidences négatives sur l'activité du secteur privé et la fourniture des services sociaux ; ils accentuent aussi les vulnérabilités du secteur bancaire et sapent la confiance des citoyens dans leurs dirigeants. Le chapitre montre également que les arriérés diminuent l'efficacité des mesures budgétaires destinées à soutenir l'économie. L'intérêt de recourir aux arriérés pour éviter de couper dans les dépenses semble donc discutable. Le chapitre examine enfin les mesures visant à apurer les arriérés et à prévenir leur accumulation, y compris en réformant la gestion des finances publiques, en constituant des amortisseurs et en sollicitant une aide extérieure en temps opportun.

ÉVOLUTION ET PERSPECTIVES MACROÉCONOMIQUES

Une conjoncture mondiale moins favorable

La croissance mondiale devrait s'élever de 3,0 % en 2019 à 3,4 % en 2020. La reprise prévue est précaire, avec des risques de détérioration des perspectives mondiales non négligeables, liés aux tensions commerciales et technologiques¹. Ces tensions se traduisent par une plus grande incertitude politique et une baisse des volumes d'échanges commerciaux (graphique 1.1). À moyenne échéance, la croissance mondiale est attendue à 3,6 % et serait tirée principalement par les pays émergents.

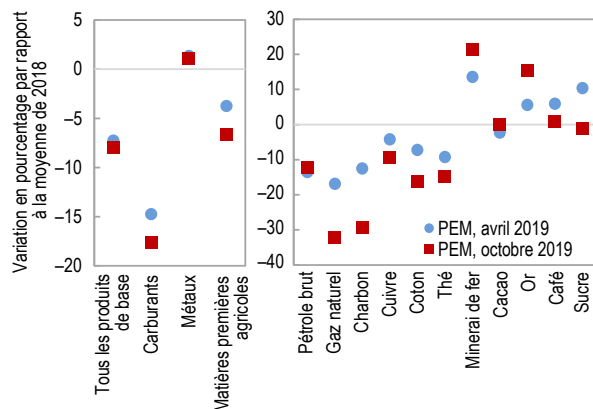
Graphique 1.1. Croissance du volume mondial des importations et indice de l'incertitude entourant la politique économique mondiale, juillet 2017–juillet 2019



Sources : Davis (2016) ; Organisation mondiale du commerce.

¹Le terme « tensions technologiques » englobe les mesures décidées par les États-Unis à l'encontre des entreprises technologiques chinoises.

Graphique 1.2. Variation attendue des cours des produits de base : variations attendues, moyenne 2019–20 contre 2018



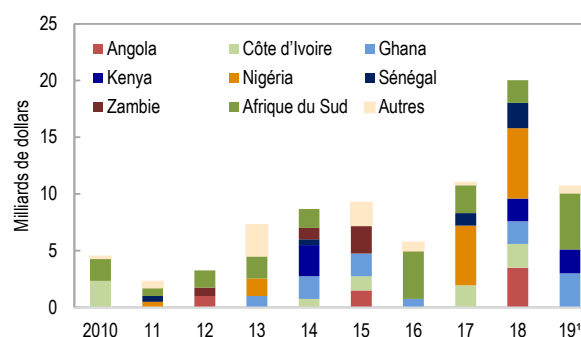
Sources : FMI, système des cours des produits de base ; FMI, hypothèses mondiales.

Note : Outre le pétrole, certains des principaux produits de base exportés par la région sont le cuivre (République démocratique du Congo, Zambie) ; le minerai de fer (Afrique du Sud, Libéria, Sierra Leone) ; le charbon (Afrique du Sud, Mozambique) ; l'or (Afrique du Sud, Burkina Faso, Ghana, Mali, Tanzanie) ; le platine (Afrique du Sud). PEM = *Perspectives de l'économie mondiale*.

Les prix des produits de base vont chuter. La croissance mondiale en demi-teinte devrait peser sur les exportations de la région et la plupart des prix des produits de base, à l'exception des métaux (graphique 1.2). Ces prix modérés, en particulier ceux du pétrole, ont des effets mitigés. Ils seront bénéfiques pour les positions budgétaires et extérieures des pays importateurs de produits de base, mais néfastes pour les pays exportateurs. Or les seconds pèsent bien plus lourd que les premiers sur le plan économique mais aussi démographique (environ les deux tiers de la population régionale) ; la modération des prix des produits de base est donc généralement synonyme de ralentissement de la croissance et d'affaiblissement des paramètres fondamentaux dans la région. Les probabilités de voir les prix des produits de base rester modérés à moyen terme sont globalement équilibrées. Le risque de voir persister cette modération réside dans l'augmentation de la production américaine de pétrole de schiste, mais la tendance pourrait s'inverser en cas de fortes perturbations de l'approvisionnement dans les principaux pays producteurs comme l'Iran et le Venezuela.

Les conditions financières mondiales se sont assouplies depuis le début de 2019, avec un mouvement des principales banques centrales vers davantage d'accompagnement monétaire. À l'échelle mondiale, les cours des actions ont augmenté, tandis

Graphique 1.3. Afrique subsaharienne : émissions d'euro-obligations, 2010–19



Source : Bloomberg Finance L.P.

¹Données de septembre 2019.

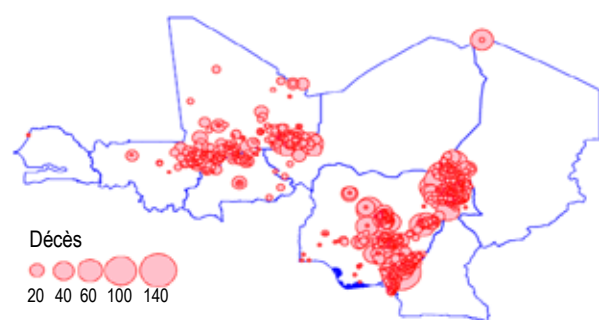
que les rendements obligataires baissent, et les capitaux ont réafflué sur les marchés d'obligations de la région même si les entrées demeurent volatiles et les écarts de taux toujours élevés. Ces conditions ont favorisé les émissions internationales d'obligations souveraines par les pays préémergents de la région, pour plus de 10,5 milliards de dollars en 2019 jusqu'à présent (graphique 1.3).

Accentuation des défis régionaux

La région a encaissé de nouveaux chocs météorologiques. Les graves sécheresses provoquées par El Niño ont touché l'Angola, le Botswana, l'Éthiopie, le Kenya, le Lesotho, la Namibie, la Zambie et le Zimbabwe, avec de multiples conséquences : insécurité alimentaire, migrations, tensions inflationnistes (limitations de l'offre), tensions budgétaires, pénuries d'électricité et diminution des soldes commerciaux. Les cyclones Idai et Kenneth ont en outre frappé des millions de personnes au Mozambique et dans d'autres pays d'Afrique australe en mars et en avril, causant plus de 2 milliards de dollars de dégâts. Ils ont aussi affaibli l'activité économique en perturbant le fonctionnement de ports importants, accru les tensions inflationnistes et mis à l'épreuve les équilibres budgétaires et commerciaux.

En République démocratique du Congo, l'épidémie de maladie à virus Ébola s'est aggravée. En septembre 2019, environ 3 000 cas ont été signalés, dont 2 000 mortels. La vaccination a assuré une relative protection, mais l'épidémie a gagné Goma, une ville de plus de 2 millions d'habitants, incitant l'Organisation mondiale de la santé à déclarer qu'il s'agissait d'une « urgence de santé publique de portée

Graphique 1.4. Pays du Sahel : conflits mortels, 2018



Source : programme de données sur les conflits d'Uppsala.

internationale ». La croissance économique, les recettes budgétaires et les réserves de change ont été jusqu'à présent épargnées, car l'activité économique se situe ailleurs. L'un des aspects positifs est que les traitements expérimentaux administrés à des patients atteints du virus Ébola semblent avoir considérablement réduit les taux de mortalité. Au Burundi, près de la moitié de la population a été touchée par l'épidémie de paludisme ; environ 1 800 personnes ont succombé à la maladie cette année (chiffre de juillet).

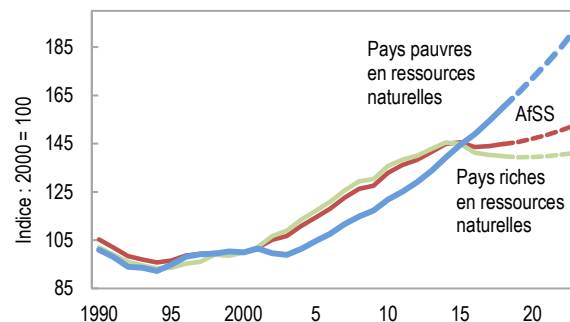
Au Sahel, les problèmes de sécurité se sont encore aggravés (graphique 1.4). Les actes terroristes signalés dans les pays de cette région ont augmenté de 75 % en 2019 (en base annualisée, de janvier à septembre), les principales cibles étant le Burkina Faso, le Mali et le Niger. L'insécurité a eu des répercussions budgétaires considérables dans certains de ces pays, où elle s'est traduite par une perte de recettes et une augmentation des dépenses consacrées à l'armée et à la sécurité. Ces dépenses ont doublé en 2019 dans les trois pays précités, représentant environ 4 % du PIB et absorbant 20 % des recettes budgétaires.

Perspectives

Des trajectoires de croissance divergentes

La croissance régionale devrait être encore de 3,2 % en 2019 et s'élever à 3,6 % en 2020, sur fond de croissance régulière de la consommation et de l'investissement privés et de ralentissement de la croissance en ce qui concerne la consommation et l'investissement publics. Les perspectives de croissance reposent sur une poursuite de la politique monétaire dans les pays où elle est conduite de manière indépendante et sur une reprise modeste dans les pays

Graphique 1.5. Afrique subsaharienne : PIB réel par habitant, 1990–2023



Source : FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*.
Note : AfSS = Afrique subsaharienne.

exportateurs, où la croissance était très faible. Dans la plupart des pays, l'assainissement des finances publiques devrait quelque peu freiner l'élan de croissance.

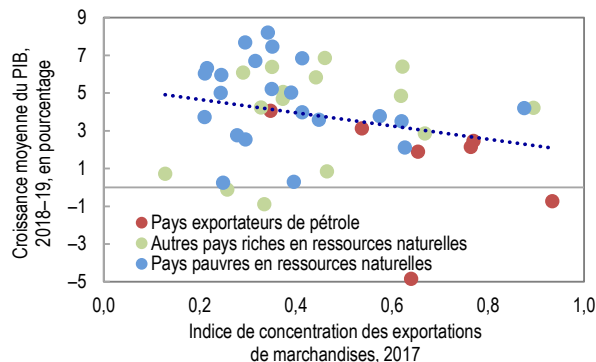
Les projections sont plus basses que celles d'avril, en retrait de respectivement 0,3 et 0,1 point de pourcentage pour 2019 et 2020. La croissance a été revue à la baisse dans environ deux tiers des pays de la région, en raison du contexte extérieur et régional difficile (voir plus haut) et d'une croissance moins vigoureuse que prévu en Afrique du Sud.

Les trajectoires de croissance des pays sont notablement hétérogènes. Les pays pauvres en ressources naturelles devraient afficher une croissance près de trois fois plus rapide (6,0 % en 2019) que celle des pays exportateurs de pétrole (2,1 %) et des autres pays riches en ressources naturelles (2,7 %) (graphique 1.5). Les différences sont évidentes aussi au sein des groupes de pays, avec des disparités importantes en fonction du degré de diversification, de l'ajustement macroéconomique au choc des termes de l'échange de 2014, de l'incertitude politique et des vulnérabilités liées à la dette. Ces différences de résultats sont observées aussi parmi les pays exportateurs, avec des taux de croissance du PIB plus élevés dans les pays où l'économie est plus diversifiée (graphique 1.6).

L'activité économique dans les trois plus grands pays de la région, le Nigéria (un exportateur de pétrole), l'Afrique du Sud (un pays non pétrolier, riche en ressources naturelles) et l'Éthiopie (un pays pauvre en ressources naturelles), illustre les trajectoires de croissance divergentes observées dans la région.

- La croissance nigériane devrait être de 2,5 % en 2020, contre 2,3 % en 2019, sous l'impulsion

Graphique 1.6. Afrique subsaharienne : croissance du PIB réel et indice de concentration des exportations de marchandises



Sources : Nations Unies, Commission pour le commerce et le développement ; FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*.

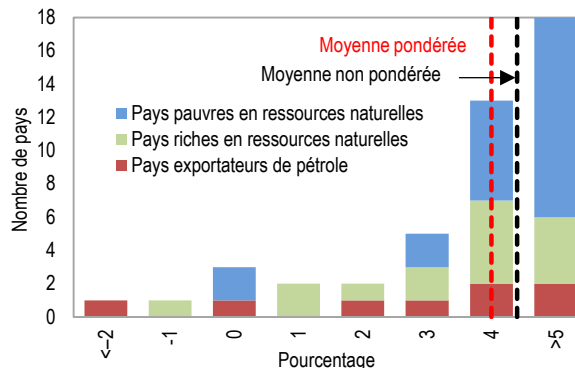
Note : Plus la valeur de l'indice de concentration des exportations de marchandises est élevée, plus la concentration est élevée.

du secteur pétrolier et d'autres secteurs. La croissance à moyen terme étant attendue à un peu plus de 2,5 %, la croissance par habitant devrait donc stagner. Cette mollesse de la croissance s'explique par l'ajustement insuffisant de la politique économique, le déficit infrastructurel important, le faible niveau d'investissement privé et les vulnérabilités du secteur bancaire.

- La croissance sud-africaine devrait rester modérée et enregistrer une légère augmentation, passant de 0,7 % en 2019 à 1,1 % en 2020, car l'investissement privé et les exportations devraient rester faibles. La croissance à moyen terme devrait être légèrement au-dessous de 2 %, à peine supérieure à la croissance démographique. Ce tableau reflète des contraintes structurelles (coût élevé de l'activité commerciale, rigidité des marchés de produits et du travail, manque d'efficacité des entreprises publiques, etc.) qui devraient fortement tempérer la confiance des entreprises et l'investissement privé.
- L'économie éthiopienne devrait croître de 7,2 % en 2020, en léger recul par rapport au taux de 7,4 % prévu pour 2019. La croissance devrait fléchir à moyen terme, à environ 6,5 %, reflétant les efforts déployés pour corriger d'importants déséquilibres extérieurs par un durcissement des politiques budgétaire et monétaire.

L'atonie de la croissance en Afrique du Sud et au Nigéria limitera sans doute les effets secondaires positifs chez leurs partenaires commerciaux

Graphique 1.7. Afrique subsaharienne : histogramme de croissance du PIB, 2022



Source : FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*.

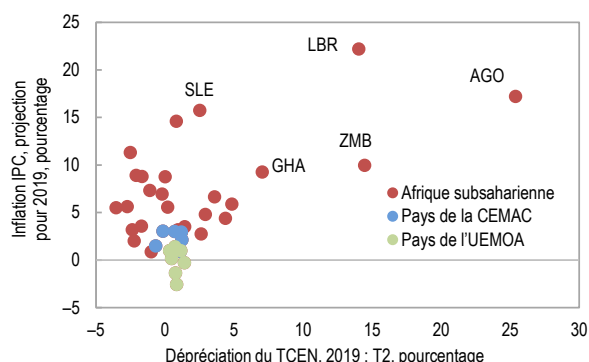
(envois de fonds, activité du secteur financier et demande d'importations, en particulier).

Les pays pauvres en ressources naturelles devraient continuer d'afficher une croissance rapide voisine de 5½ % en 2020 (hormis l'Éthiopie). L'élan de croissance reste puissant, en partie grâce à l'investissement privé (Côte d'Ivoire, Rwanda, Sénégal), aux gains de productivité dans le secteur agricole (Bénin) et aux investissements publics (Maurice, Rwanda).

À moyen terme, la croissance devrait être proche de 4 % en Afrique subsaharienne, soit d'environ 1½ % par habitant. Sans les deux plus grands pays (Afrique du Sud et Nigéria), elle serait légèrement supérieure, à plus de 5 %. La divergence des trajectoires de croissance respectives des pays pauvres en ressources naturelles et des pays riches en ressources naturelles persistera vraisemblablement à moyenne échéance, avec une croissance qui devrait être soutenue (environ 6½ %) dans les premiers et morose (environ 3 %) dans les seconds (graphique 1.7).

- Rapportée au nombre d'habitants, la croissance serait inférieure à la moyenne mondiale dans 21 des 45 pays de la région, avec une croissance par habitant négative dans 12 d'entre eux (qui représentent environ un tiers de la population régionale) en 2019.
- Dans le même temps, 24 pays, qui représentent une population d'environ 500 millions de personnes et sont pour la plupart des pays pauvres en ressources naturelles, verront leur revenu par habitant augmenter plus vite qu'ailleurs dans le monde. L'essor rapide des services, en particulier

Graphique 1.8. Afrique subsaharienne : dépréciation du taux de change effectif nominal et inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation, 2019



Source : FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*.

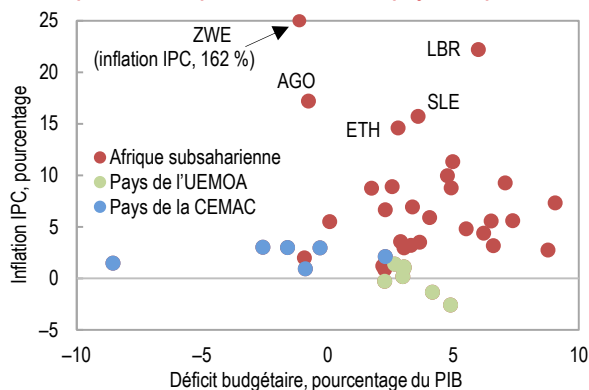
Note : CEMAC = Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale ; IPC = indice des prix à la consommation ; TCEN = taux de change effectif nominal ; UEMOA = Union économique et monétaire ouest-africaine. Hors Zimbabwe.

les services de communications, de commerce de gros et de détail et les services financiers, ainsi que les services de construction, continuera sans doute à stimuler la croissance à venir. Ces secteurs ont connu une croissance annuelle moyenne de plus de 5 % entre 2013 et 2017.

Modération de l'inflation

L'inflation moyenne dans la région devrait fléchir, de 8,5 % en 2018 à 8,4 % en 2019 et 8,0 % en 2020, mais avec des disparités marquées d'un pays à l'autre. L'inflation devrait s'accélérer dans

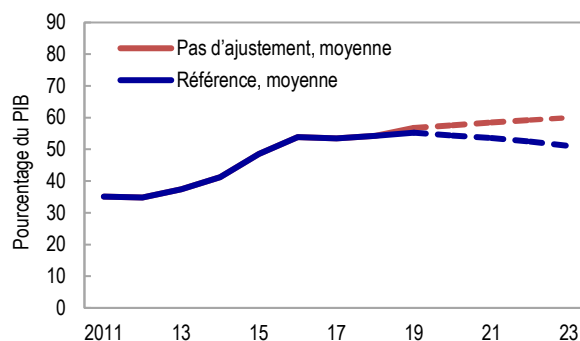
Graphique 1.9. Afrique subsaharienne : déficit budgétaire et inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation, projections pour 2019



Source : FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*.

Note : CEMAC = Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale ; IPC = indice des prix à la consommation ; UEMOA = Union économique et monétaire ouest-africaine. Voir à la page vi la liste des abréviations de pays.

Graphique 1.10. Afrique subsaharienne : dette publique, 2011–23



Sources : FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale* ; calculs des services du FMI.

Note : Les projections de référence sont conformes aux scénarios de programme ou de référence présentés dans les derniers rapports des services du FMI. Les projections « sans ajustement » supposent que le déficit primaire, les dépenses réelles de paiement d'intérêts et les autres composantes de l'accumulation de dette resteront à leur niveau de 2016–18, alors que les composantes du taux de change et de la croissance du PIB réel sont conformes aux projections de référence. Le Burundi, l'Érythrée et le Soudan du Sud ne sont pas inclus en raison du manque de données.

les pays qui ont été en proie à des conflits ou des troubles politiques, dont la monnaie s'est beaucoup dépréciée (Angola, Libéria) (graphique 1.8), qui ont connu des épisodes de sécheresse (Kenya, Lesotho, Namibie, Zambie, Zimbabwe), ou dont les déficits budgétaires se creusent (graphique 1.9). L'inflation devrait au contraire rester basse dans les unions monétaires (Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC)). Certains pays de l'UEMOA pourraient connaître un épisode de déflation.

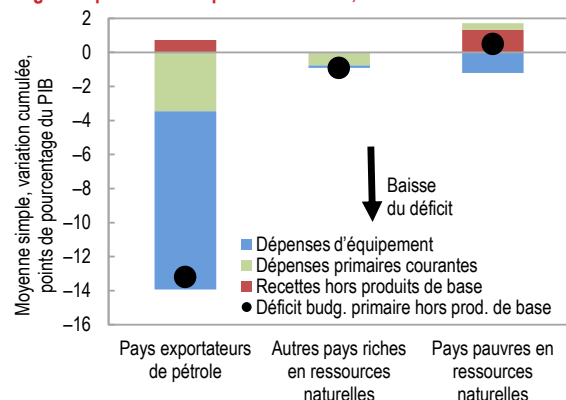
Fragilité des bilans

Dans bon nombre de pays, d'importants facteurs de vulnérabilité des bilans limitent les possibilités d'adopter les politiques macroéconomiques pouvant supprimer les risques d'évolution défavorable de la croissance. Dans plusieurs pays, les bilans publics sont déséquilibrés à divers égards (ratios d'endettement élevés et capacité de remboursement limitée, faible niveau des réserves de change), et les bilans des entreprises financières et non financières sont également fragiles.

Les vulnérabilités liées à la dette publique restent importantes

La dette publique de la région rapportée à son PIB s'est stabilisée à environ 55 % en moyenne (graphique 1.10). Les taux d'endettement des

Graphique 1.11. Afrique subsaharienne : évolution du déficit budgétaire primaire hors produits de base, 2013 contre 2018



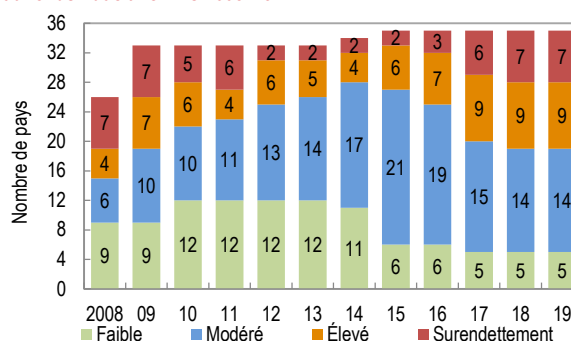
Sources : FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale* ; calculs des services du FMI.

Note : le Burundi, l'Érythrée et le Soudan du Sud ne sont pas inclus en raison du manque de données.

exportateurs de pétrole ont chuté d'environ 10 points de PIB depuis 2016. Dans ce groupe de pays, l'ajustement a consisté à comprimer les dépenses. La réduction de près de 14 points de PIB du déficit budgétaire primaire hors produits de base sur la période 2013–18 est largement imputable aux coupes effectuées dans les investissements publics et, dans une moindre mesure, dans les dépenses primaires courantes, tandis que les recettes hors produits de base ont légèrement baissé (graphique 1.11). D'autres pays riches en ressources naturelles ont aussi un peu rééquilibré leur budget, principalement en réduisant les dépenses récurrentes. Dans les pays pauvres en ressources naturelles, le déficit budgétaire primaire s'est creusé, car les recettes rapportées au PIB ont diminué, contribuant à l'augmentation des ratios d'endettement.

Même si la dynamique de la dette s'est stabilisée, les facteurs de vulnérabilité de la dette publique demeurent importants dans certains pays. Parmi les pays d'Afrique subsaharienne à faible revenu et en développement, sept (représentant 3 % du PIB régional) sont surendettés (Érythrée, Gambie, Mozambique, République du Congo, Sao Tomé-et-Principe, Soudan du Sud, Zimbabwe), et neuf (16 % du PIB régional) présentent un risque élevé de surendettement (Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Éthiopie, Ghana, République centrafricaine, Sierra Leone, Tchad, Zambie) (graphique 1.12). Dans les 19 autres pays à faible revenu et en développement, les vulnérabilités liées à la dette sont faibles à modérées. Pour la plupart des

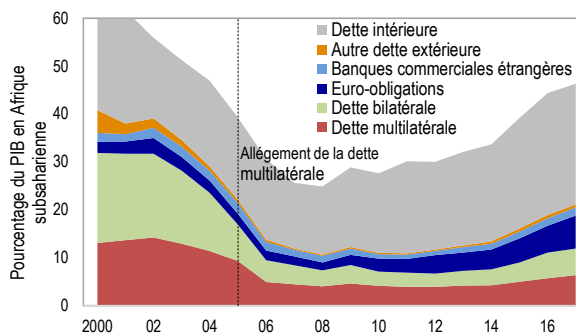
Graphique 1.12. Afrique subsaharienne : risque lié à la dette pour les pays en développement à faible revenu admissibles au fonds fiduciaire RPC 2008–19



Source : FMI, base de données de l'analyse de viabilité de la dette des pays en développement à faible revenu.

Note : Les notes du niveau de risque de surendettement remontent à 2009 pour le Burundi, la Gambie, le Lesotho, le Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, le Tchad et le Zimbabwe, à 2014 pour Cabo Verde et à 2015 pour le Soudan du Sud. Fonds fiduciaire RPC = fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance.

Graphique 1.13. Afrique subsaharienne : composition de la dette publique, 2000–17



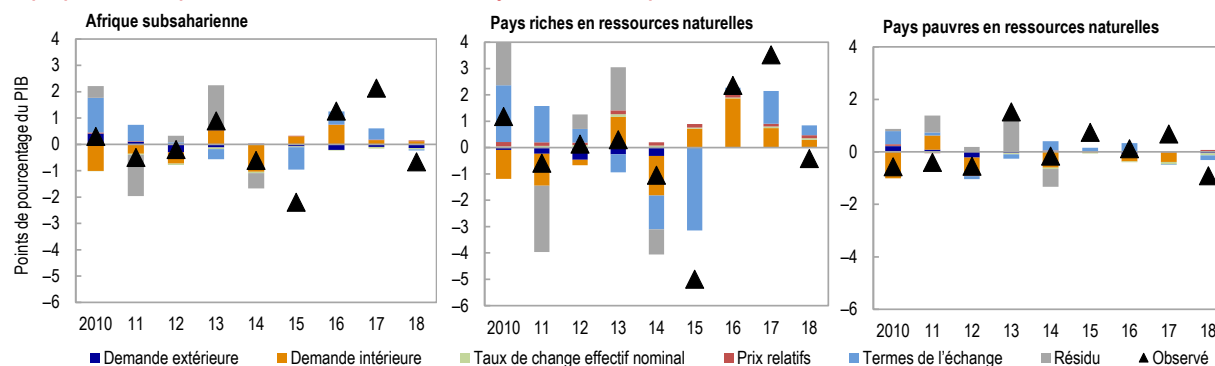
Sources : Banque mondiale, statistiques internationales sur la dette ; FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*.

Note : La Guinée équatoriale, la Namibie, les Seychelles et le Soudan du Sud ne sont pas inclus en raison du manque de données.

pays à revenu intermédiaire ou élevé, l'endettement public reste tenable dans le scénario de référence.

Certains facteurs de vulnérabilité ont trait à la composition de la dette publique. Les stocks de dette publique sont essentiellement d'origine commerciale et proviennent pour plus de la moitié de créanciers intérieurs et pour environ 15 % d'euro-obligations (graphique 1.13). La dette officielle bilatérale et multilatérale ne représentait qu'un quart environ du total de la dette publique en 2017, en net recul par rapport au début de la première décennie 2000. Le recours plus fréquent à la dette publique commerciale expose les bilans souverains à des risques accrus de refinancement et de change. En outre, l'augmentation

Graphique 1.14. Afrique subsaharienne : contributions à l'ajustement du compte des transactions courantes



Source : calculs des services du FMI.

Note : contributions fondées sur les résultats d'un modèle élargi de l'effet Harberger–Laursen–Meltzer. Ce modèle relie les variations du solde des transactions courantes aux termes de l'échange, à la demande intérieure, à la demande extérieure, au taux de change nominal et aux prix relatifs. La partie des bâtons appelée « résidu » correspond aux effets moyens fixes par pays.

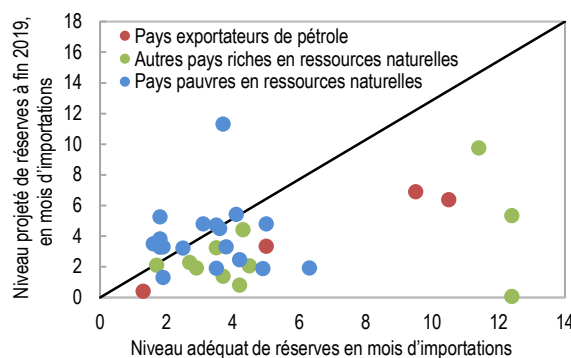
de la dette contractée auprès de créanciers intérieurs pourrait avoir pour effet d'évincer les financements en faveur de projets du secteur privé.

Les réserves de change restent faibles

Pour la région, le déficit courant moyen (simple) devrait passer de 6,2 % du PIB en 2018 à environ 7,2 % en 2019, en raison du creusement des déficits dans les pays exportateurs de pétrole (lié à la baisse prévue des prix pétroliers) et dans les pays subissant des chocs d'origine climatique (Lesotho, Mozambique). À la fin de 2019, les réserves de change devraient demeurer comprises entre 3 et 4 mois d'importations, tout en variant considérablement d'un pays à l'autre.

Les positions extérieures restent très diverses aussi. Des déséquilibres extérieurs prononcés sont apparus chez les exportateurs de pétrole après la chute des prix pétroliers en 2014–15. Depuis, les déficits courants ont notablement diminué, à environ 1 % du PIB en moyenne en 2018, grâce à l'assainissement des finances publiques, qui a contribué à réduire la demande intérieure et à améliorer les termes de l'échange (graphique 1.14). Bien qu'il s'agisse d'une évolution positive, l'ajustement du compte courant pourrait être moins durable que s'il avait procédé d'une réaffectation des ressources au profit de secteurs plus productifs et tournés vers l'exportation. La nature de l'ajustement reflète le fait que les taux de change et les prix relatifs ont joué un rôle mineur, car plusieurs pays avaient des régimes de taux fixes ou étaient préoccupés par les passifs importants libellés en devises, la répercussion non négligeable des variations de change sur l'inflation (estimée à

Graphique 1.15. Afrique subsaharienne : volants de réserves



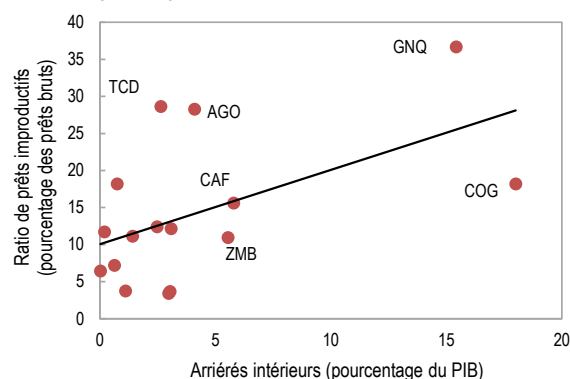
Sources : FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale* ; calculs des services du FMI.

Note : Le niveau adéquat de réserves s'appuie sur la méthodologie d'évaluation de l'adéquation des réserves pour les pays ayant des difficultés de financement (FMI, 2016). Les pays exportateurs de pétrole, hormis l'Angola, le Nigéria et le Soudan du Sud, sont groupés en un point de données correspondant à la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC). Les pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) sont regroupés en un seul point de données et sont classés comme pays pauvres en ressources naturelles.

40 % environ) et la réactivité limitée de la production et des exportations aux fluctuations des taux de change réels. Pour les pays non exportateurs de pétrole, les déficits courants, qui demeurent élevés, reflètent principalement l'augmentation des écarts entre épargne publique et investissement public.

À l'avenir et avec les politiques actuelles, les déficits courants ne devraient que légèrement diminuer compte tenu de la nécessité toujours pressante de satisfaire les besoins de développement. Le niveau des réserves de change devrait donc rester bas, exposant plusieurs pays au risque de chocs sur les termes de l'échange (graphique 1.15).

Graphique 1.16. Afrique subsaharienne : arriérés intérieurs et ratio de prêts improductifs, 2018



Sources : FMI, International Financial Statistics ; chapitre 3 de cette édition des *Perspectives économiques régionales*.

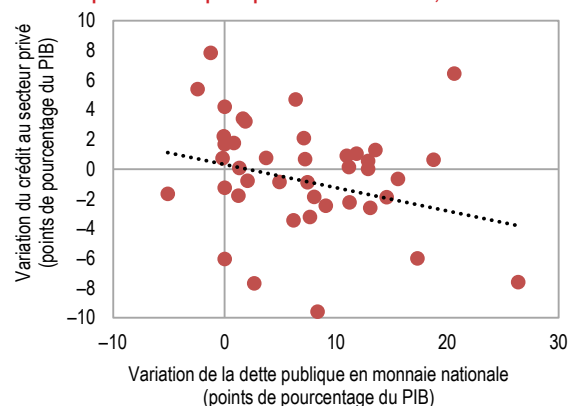
Note : Voir à la page vi la liste des abréviations de pays.

Les bilans bancaires restent fragiles

Les ratios de prêts improductifs demeurent élevés, de 11 % en moyenne, reflétant parfois les carences des pratiques de gestion des risques, les conséquences de la chute des prix des produits de base et les fragilités des bilans publics, qui ont pesé sur les finances des fournisseurs, y compris par le biais d'arriérés intérieurs. À son tour, l'accumulation d'arriérés a réduit la capacité de ces fournisseurs à honorer leurs engagements vis-à-vis des banques (graphique 1.16 ; chapitre 3).

Le niveau élevé des ratios de prêts improductifs, les emprunts publics et les évolutions réglementaires ont contribué à ralentir l'essor du crédit au secteur privé (graphique 1.17), au détriment de l'activité économique. La croissance du crédit reste très inférieure à sa moyenne à long terme (proche de 10 % entre 2006 et 2019), entre autres du fait de l'introduction de nouvelles normes prudentielles conformes aux dispositifs de Bâle II/III ayant obligé les banques à augmenter leurs provisions et leurs fonds propres (UEMOA). Les ratios de fonds propres bancaires sont élevés (21 % en moyenne au troisième trimestre 2018), mais varient notablement selon les pays et les banques, certaines d'entre elles demeurant sous-capitalisées. Les asymétries de liquidités en devises étrangères (Angola), la concentration des prêts (Bénin, Eswatini, Lesotho, Malawi) et la hausse de l'endettement des ménages et des sociétés (Namibie) constituent d'autres sources de préoccupation.

Graphique 1.17. Afrique subsaharienne : évolution du crédit au secteur privé et dette publique en monnaie locale, 2014–18



Sources : autorités nationales ; FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*.

RISQUES PESANT SUR LES PERSPECTIVES

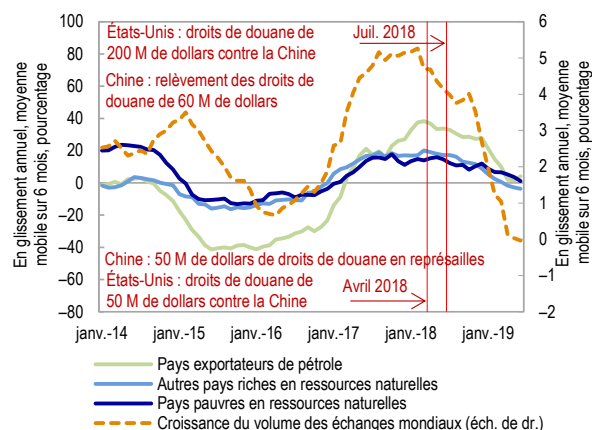
Les risques de détérioration des perspectives de croissance en Afrique subsaharienne sont considérables. Sur le plan extérieur, les risques à court terme comprennent 1) la montée du protectionnisme, 2) l'envolée des primes de risque et 3) le ralentissement plus rapide que prévu en Chine et dans la zone euro. Sur le plan intérieur, les risques à court terme comprennent les chocs climatiques, l'intensification des problèmes de sécurité et la poursuite de la propagation vers les pays voisins de l'épidémie de maladie à virus Ébola apparue en République démocratique du Congo. En outre, des dérapages budgétaires, y compris juste avant les élections dans certains pays, et l'insuffisance des réformes dans des pays clés pourraient accentuer les tensions liées aux déficits et à la dette². À moyen terme, une mise en œuvre réussie des réformes, notamment dans le cadre de la ZLECAf, pourrait sensiblement améliorer les perspectives (voir ci-dessous).

Montée du protectionnisme

De nouveaux obstacles d'ordre commercial et technologique et la menace de nouvelles actions pèseraient sur la croissance mondiale soit directement, en réduisant l'investissement et en perturbant les circuits d'approvisionnement mondiaux, soit indirectement, en entamant la

²Des élections présidentielles sont prévues au Botswana, en Guinée Bissau, au Mozambique et en Namibie en 2019. En 2020, des élections se tiendront au Burkina Faso, au Burundi, aux Comores, en Côte d'Ivoire, en Éthiopie, au Ghana, en Guinée, en République centrafricaine, aux Seychelles, en Tanzanie et au Togo.

Graphique 1.18. Afrique subsaharienne : croissance des exportations, janvier 2014–juin 2019



Source : Bureau néerlandais de l'analyse de la politique économique CPB, *World Trade Monitor* ; FMI, Direction of Trade Statistics.

Note : M = milliards.

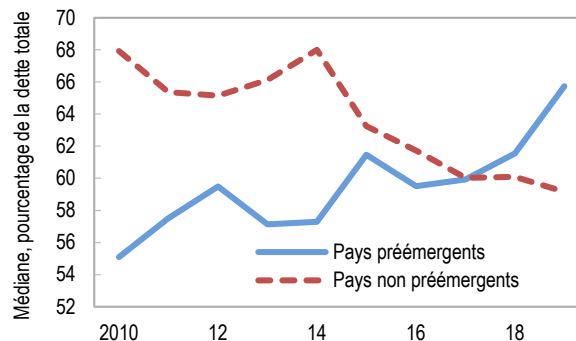
confiance et en provoquant de la volatilité sur les marchés financiers. Ceci ferait sans doute baisser les prix des produits de base, avec des effets négatifs pour les pays de la région riches en ressources naturelles. Les tensions commerciales actuelles ont été préjudiciables à la croissance des exportations régionales (graphique 1.18).

Envolée des primes de risque

Alors que de nombreux pays ont adopté une politique de relance monétaire et bénéficient de conditions de financement favorables, l'appétit pour le risque pourrait chuter brutalement en cas d'accroissement des tensions commerciales, de nouvelles difficultés dans les pays émergents ou de Brexit désordonné. Il pourrait s'ensuivre une envolée des primes de risque et un tarissement soudain ou un retournement des flux de portefeuille dans la région. Dans les pays préémergents, le coût du service de la dette publique pourrait alors augmenter, les tensions allant dans le sens d'une dépréciation pourraient s'accroître et les bilans bancaires s'affaiblir. Dans bon nombre de ces pays, la dette libellée en devises étrangères représente un pourcentage important de la dette publique totale, ce qui les expose aux risques de refinancement et de change (graphique 1.19).

Un durcissement subit des conditions financières mondiales pourrait ajouter aux difficultés financières et budgétaires des pays de la région et remettre en cause les avancées obtenues en termes de croissance et de développement. L'augmentation des flux financiers

Graphique 1.19. Afrique subsaharienne : part de la dette totale en devises, médiane, 2010–19



Source : FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*.

à destination des pays préémergents a contribué à financer leurs besoins de développement. Mais un resserrement des conditions financières mondiales coïncidant avec la nécessité de refinancer de grandes quantités d'obligations pourrait les contraindre à un ajustement drastique de leurs dépenses intérieures qui aurait des conséquences néfastes sur la croissance.

Décélération plus rapide que prévu en Chine ou dans la zone euro

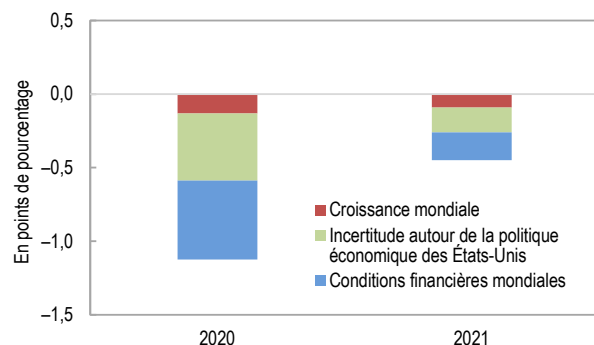
Si la Chine ou la zone euro connaissent un ralentissement plus rapide que prévu (par exemple en cas de Brexit désordonné, en ce qui concerne la zone euro), leur demande de produits de base en provenance d'Afrique subsaharienne pourrait fortement baisser, entravant la croissance des pays qui en exportent. La Chine et la zone euro représentent respectivement 20 % et 30 % environ du commerce total.

L'analyse des risques qui pèsent sur la croissance montre que, dans un scénario mixte où les trois chocs extérieurs précités se matérialiseraient, la croissance de la région pourrait baisser d'environ 1 % la première année et d'environ ½ % l'année suivante (graphique 1.20). Les effets varieraient en fonction de la dépendance des pays à l'égard des produits de base et de leur ouverture au commerce et aux flux financiers.

Catastrophes naturelles

Les catastrophes naturelles sont plus fréquentes et plus intenses depuis 30 ans. La fréquence des inondations, par exemple, a été multipliée par 6 entre les années 80 et la première décennie 2000 en Afrique

Graphique 1.20. Scénario de risque à la baisse : impact sur la croissance de l'Afrique subsaharienne d'une surchère des tensions commerciales, d'un ralentissement mondial et d'un resserrement des conditions financières mondiales

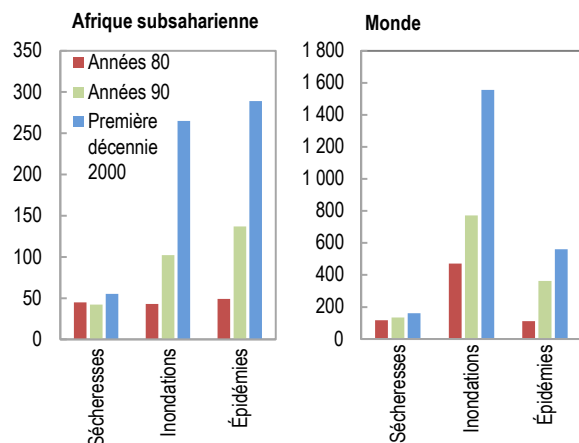


Source : calculs des services du FMI.

Note : Ce scénario suppose une hausse de l'indice de l'incertitude entourant la politique commerciale américaine de deux écarts-types, un resserrement des conditions financières mondiales d'un tiers d'un écart-type et un ralentissement de la croissance mondiale d'un tiers d'un écart-type.

subsaharienne (et a seulement triplé à l'échelle mondiale, graphique 1.21). Le phénomène *El Niño* attendu au début de 2020 est synonyme de risques importants d'inondations et de sécheresses dans diverses régions. La forte dépendance de l'Afrique subsaharienne à l'égard de l'agriculture pluviale la rend vulnérable aux catastrophes d'origine climatique (sécheresses, cyclones et précipitations abondantes (FMI, 2016a). De plus, si l'épidémie de maladie à virus Ébola qui sévit en République démocratique du Congo se propage aux métropoles et aux pays voisins, elle pourrait provoquer des pertes humaines terribles et saper la confiance et l'investissement et déstabiliser l'activité commerciale dans la région.

Graphique 1.21. Fréquence des catastrophes naturelles, années 80–première décennie 2000



Source : Centre de recherche sur l'épidémiologie des désastres, base de données EM-DAT.

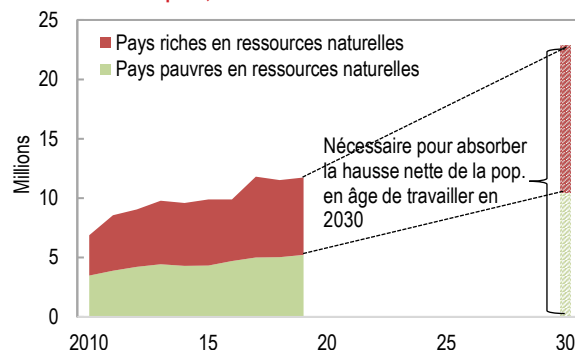
POLITIQUES MACROÉCONOMIQUES

La région fait face à d'immenses défis sur le plan du développement. La réalisation des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies à l'horizon 2030 impliquera un surcroît de dépenses considérable (en moyenne 15 % du PIB annuel selon les estimations) pour les secteurs public et privé et le recours à des financements officiels multilatéraux et bilatéraux (Gaspar *et al.*, 2019). D'ici 2030, il faudra aussi augmenter notablement les créations d'emplois pour permettre chaque année à environ 20 millions (chiffre net) de personnes d'entrer sur le marché du travail. C'est environ le double du chiffre annuel des emplois créés dans la région de 2017 à 2019 (graphique 1.22). Il est donc important de promouvoir les réformes en faveur de la croissance et de la création d'emplois pour ne pas risquer de compromettre les avancées obtenues sur le plan de la stabilité macroéconomique ni de paralyser le développement, ce qui ne serait sans doute pas anodin pour les autres régions, y compris en matière migratoire.

Dosage de la politique économique à court terme

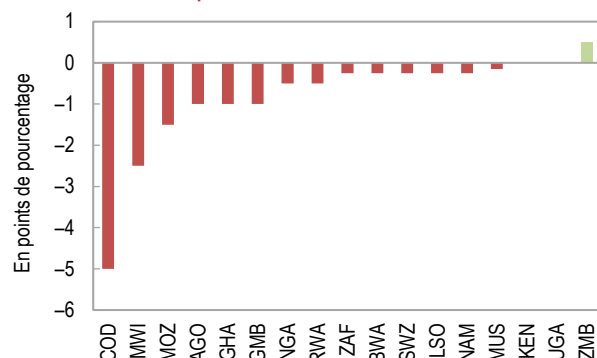
Alors que certains pays disposent de réserves limitées et sont très vulnérables en raison de leur endettement, l'éventail des options s'offrant aux autorités pour parer à ces vents contraires est restreint. La plupart des pays ont, à juste titre, continué de durcir leur politique budgétaire pour corriger les facteurs de vulnérabilité, et plusieurs ont assoupli leur politique monétaire. Les taux d'intérêt ont ainsi été abaissés en 2019 en Afrique du Sud, en Angola, au Botswana,

Graphique 1.22. Afrique subsaharienne : création nette d'emplois, 2010–30



Sources : Organisation internationale du travail ; Nations Unies, Projections de population mondiale ; calculs des services du FMI.

Graphique 1.23. Afrique subsaharienne : variations des taux directeurs depuis décembre 2018



Sources : Haver Analytics ; FMI, International Financial Statistics.

Note : voir à la page vi la liste des abréviations de pays.

en Eswatini, en Gambie, au Ghana, au Lesotho, au Malawi, à Maurice, au Mozambique, en Namibie, au Nigéria, en République démocratique du Congo et au Rwanda (graphique 1.23). À l'avenir, la marge de manœuvre utilisable pour soutenir la croissance réside essentiellement dans la politique monétaire et se limite aux pays où les tensions inflationnistes sont contenues et la croissance inférieure à son potentiel.

Si les risques d'évolution défavorable se matérialisent, les politiques budgétaire et monétaire pourraient être recalibrées pour soutenir la croissance sans nuire à la viabilité de la dette, en tenant compte des financements disponibles et dans le cadre d'un plan d'ajustement à moyen terme crédible. Dans les pays à croissance lente, le rythme des ajustements pourrait être plus progressif, sous réserve que des financements soient disponibles. Le choix des ajustements devrait sinon être fait de manière à en réduire au maximum les incidences sur la croissance. Dans les pays à croissance rapide que leur niveau d'endettement rend très vulnérables, la priorité est toujours de reconstituer les amortisseurs.

Mesures à moyen terme pour renforcer la résilience et rehausser la croissance à plus long terme

La poussée réformatrice constatée dans la plupart des pays de la région dans les années 90 (chapitre 2) leur a permis d'enregistrer des épisodes prolongés de

croissance du PIB réel, qui ont duré parfois 30 ans. Cette croissance ininterrompue s'est traduite par un doublement du PIB dans 28 des 45 pays d'Afrique subsaharienne. Il est temps de lancer une nouvelle vague de réformes pour doper la croissance à moyen terme, créer des emplois pour les nouveaux arrivants sur le marché du travail et se rapprocher des ODD. Le démarrage de la ZLECAf pourrait être un catalyseur de ces réformes. La ZLECAf devrait établir un marché unique unifié de 1,2 milliard de personnes représentant un PIB cumulé de 2 500 milliards de dollars³.

Pérenniser et stimuler la croissance nécessite aussi de rehausser la résilience aux chocs extérieurs, ce qui implique de réduire les vulnérabilités liées à la dette, d'améliorer la flexibilité de l'économie, de moderniser la politique macroéconomique et d'assainir les bilans. Les mesures de politique économique devraient aussi permettre de renforcer la résilience aux catastrophes naturelles et d'améliorer les institutions politiques et de gouvernance pour réduire au maximum les risques d'insécurité. Les sections qui suivent présentent une série de mesures à prendre pour renforcer la résilience et rehausser la croissance à moyenne échéance. L'ordre de priorité des mesures et le calendrier d'application varieront en fonction des contextes nationaux, y compris des capacités de mise en œuvre.

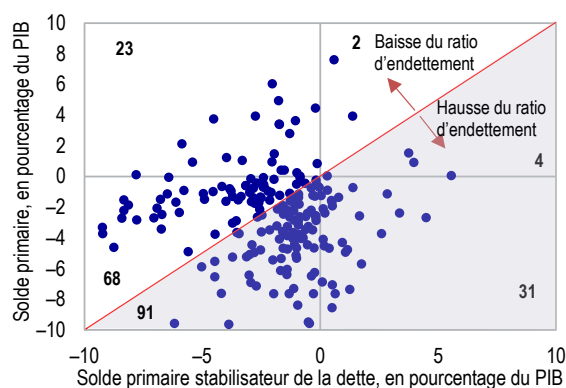
Renforcer la résilience

Réduire les vulnérabilités liées à la dette publique

Améliorer la dynamique de la dette. Il faut poursuivre l'assainissement des finances publiques à moyen terme afin de réduire les vulnérabilités liées à la dette et dégager un espace budgétaire suffisant pour répondre aux besoins de développement. Les différentiels entre taux d'intérêt et croissance, qui sont négatifs pour la majorité des pays (-6 % en moyenne), confèrent un peu de souplesse budgétaire, mais ne sont pas suffisants pour empêcher le gonflement de la dette. Contrôler la dynamique de la dette implique aussi de maîtriser les déficits primaires (graphique 1.24). Il faudrait en particulier que les pays exportateurs de pétrole restent concentrés sur leur objectif de réduire d'environ 3 points leur déficit budgétaire primaire hors produits de base. Les autres

³Avec la signature du Bénin et du Nigéria en juillet 2019, la quasi-totalité des pays africains ont signé l'accord. En septembre 2019, la ZLECAf avait été ratifiée par 27 pays. Bien que la phase opérationnelle ait été lancée lors du sommet de l'Union africaine en juillet 2019, la ZLECAf ne saurait prendre tous ses effets avant que les pays se soient accordés sur les règles d'origine, la liste des concessions tarifaires, le mécanisme de suivi et de suppression des obstacles non tarifaires et les plateformes de paiement et de règlement numériques.

Graphique 1.24. Afrique subsaharienne : solde budgétaire primaire et solde stabilisateur de la dette, 2014–18



Sources : FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale* ; calculs des services du FMI.

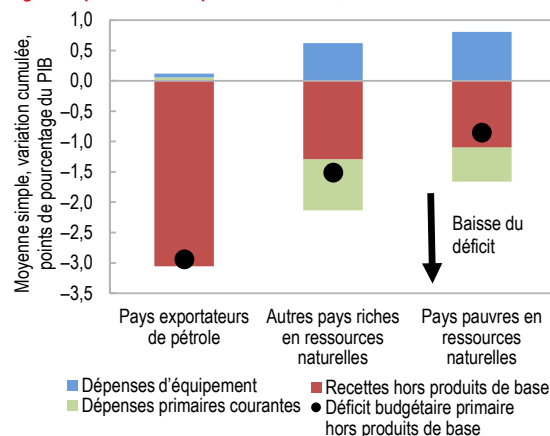
Note : Chaque point représente un pays-année. Les chiffres en gras correspondent au nombre de points de données dans chaque quadrant.

pays riches en ressources naturelles et les pays pauvres en ressources naturelles devraient en faire de même, à hauteur d'environ 1½ et 1 point de pourcentage de PIB, respectivement (graphique 1.25).

Promouvoir la mobilisation des recettes

intérieures. Dans la région, les recettes moyennes n'ont augmenté chaque année que de 0,2 % du PIB depuis 2016, alors que les pays ont la possibilité de mobiliser des recettes équivalant en moyenne de 3 % à 5 % du PIB (FMI, 2018a). Plusieurs pays conservent des taux d'imposition bas (Angola, Nigéria), des bases d'imposition étroites (Éthiopie, Nigéria, République du Congo, Sao Tomé-et-Principe) ou un large éventail d'exonérations (Angola, Cameroun, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Nigéria, Tchad). Dans certains pays, les réformes proposées n'ont pas été adoptées (Guinée équatoriale) ou n'ont été que partiellement mises en œuvre (Gabon, Niger, Sénégal, Sao Tomé-et-Principe). Dans plusieurs pays, les capacités des services fiscaux restent médiocres, et la gouvernance est un sujet de préoccupation. En outre, le secteur informel constitue un pan important de l'économie dans de nombreux pays (dont l'Angola, la Guinée, le Nigéria, la République centrafricaine et le Tchad), et les obligations fiscales sont donc peu respectées. Dans certains pays, enfin, la situation difficile sur le plan de la sécurité empêche le recouvrement de l'impôt (Burkina Faso, Mali). Pour mobiliser plus de recettes intérieures, il faut améliorer l'administration fiscale (par

Graphique 1.25. Afrique subsaharienne : variations du déficit budgétaire primaire hors produits de base, 2018 contre 2023



Sources : FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale* ; calculs des services du FMI.

Note : le Burundi, l'Érythrée et le Soudan du Sud ne sont pas inclus en raison du manque de données.

exemple attribuer des numéros d'identification aux importateurs commerciaux, améliorer les registres fonciers et renforcer l'audit fiscal, l'administration des douanes et la gestion de l'observance fiscale des gros contribuables) et conduire des réformes pour élargir l'assiette des recettes, y compris en limitant les exonérations (FMI, 2019a).

Supprimer les subventions inefficaces.

Les subventions et autres transferts de l'État représentaient en moyenne plus de 5 % du PIB (ou 25 % des dépenses) en 2017 dans les pays d'Afrique subsaharienne pour lesquels des données sont disponibles⁴. Les subventions aux carburants ont tendance à être mal ciblées, à favoriser la surconsommation, à réduire l'investissement et la maintenance dans les secteurs connexes et à évincer des dépenses publiques plus productives. Certains pays comme le Cameroun, le Nigéria et le Sénégal doivent profiter de la baisse des prix du pétrole pour diminuer les subventions aux carburants et se dégager une marge de manœuvre budgétaire plus importante, comme l'ont fait le Mozambique et le Soudan du Sud, et comme le fait actuellement le Burkina Faso. Il est possible aussi de réexaminer les moyens d'améliorer l'efficacité d'autres types de subventions, par exemple le programme malawien de subventions aux intrants agricoles (FMI, 2018b). L'expérience des différentes réformes nationales des subventions (y compris en Afrique subsaharienne) semble montrer

⁴Voir FMI (2018g, page 20).

que les éléments suivants peuvent augmenter les chances de succès : 1) un programme de réforme global ; 2) une stratégie de communication ambitieuse s'appuyant sur une plus grande transparence ; 3) un calendrier judicieux de hausse des prix de l'énergie, modulable par produit ; 4) une amélioration de l'efficacité des entreprises publiques visant à réduire les subventions aux producteurs ; 5) des mesures ciblées pour protéger les plus pauvres ; enfin, 6) des réformes institutionnelles permettant de dépolitiser la tarification de l'énergie avec, par exemple, l'introduction de mécanismes de tarification automatiques (Clements *et al.*, 2013).

Améliorer la gestion des finances publiques. Les carences dans la gestion des finances publiques ont contribué à l'accumulation d'arriérés de paiement intérieurs dans plusieurs pays, diminué l'efficacité des investissements publics et des dépenses sociales et accentué la fragilité des bilans dans le secteur public. Il faudrait introduire des mécanismes de surveillance des arriérés intérieurs et les assortir de mesures particulières pour apurer les arriérés et éviter qu'ils ne s'accumulent (chapitre 3). Les stratégies d'apurement devraient permettre de préserver la stabilité macroéconomique, se fonder sur une croissance inclusive et être mises en œuvre dans la transparence. Le renforcement de la politique budgétaire et des institutions et la constitution d'amortisseurs limiteraient l'accumulation d'arriérés. Plusieurs pays s'emploient à améliorer la gestion des finances publiques, notamment en perfectionnant leurs cadres de dépenses à moyen terme (Angola, Botswana), en introduisant un compte unique du Trésor (Côte d'Ivoire, Guinée, République du Congo, Sierra Leone, Tanzanie), en adoptant la budgétisation fondée sur les résultats (Botswana) et en pratiquant des contrôles internes (Angola, Ouganda). Certains pays s'efforcent en outre d'améliorer la sélection des projets d'équipement pour accroître l'efficacité des investissements publics et réduire les risques éventuellement liés aux entreprises publiques et aux partenariats public-privé (Seychelles). Une meilleure gouvernance contribuerait sans doute à rendre l'investissement public plus efficace (encadré 1.1), avec des retombées non négligeables en termes de croissance (FMI, 2015a).

Renforcer les cadres de gestion de la dette.

Alors que plusieurs pays font face à des risques de change et de refinancement plus importants, il est

essentiel de renforcer les cadres de gestion de la dette et d'accroître la transparence. Des progrès ont été accomplis dans certains pays, qui ont procédé à des rachats de dette pour atténuer les risques de refinancement à court terme et reprofiler leur dette extérieure (Côte d'Ivoire, Ghana), mieux harmonisé la monnaie des remboursements avec les recettes en devises (Seychelles) et émis des euro-obligations en plusieurs tranches.

Établir des cadres budgétaires crédibles à moyen terme. Il faudra des règles budgétaires soutenues par des systèmes adaptés de gestion des finances publiques, un recours plus fréquent aux instruments financiers modulables selon la situation du pays et, pour les pays exportateurs de produits de base, un cadre institutionnel adéquat pour gérer les recettes issues des ressources naturelles.

Accroître la résilience du secteur extérieur

Favoriser la diversification de l'économie. Il ressort des données internationales que la stabilité macroéconomique, un meilleur accès au crédit, de bonnes infrastructures, une réglementation propice et une main-d'œuvre qualifiée vont de pair avec une diversification accrue de l'économie, y compris des exportations, et rendraient la région plus résistante aux chocs des prix des produits de base (FMI, 2017a). Les réformes du marché du travail faisant coïncider la productivité avec les salaires et facilitant la réaffectation des ressources entre les secteurs sont importantes aussi pour promouvoir la diversification. Mises en œuvre avec rigueur, des politiques de soutien aux secteurs tournés vers l'exportation pourraient contribuer à encourager le développement de nouvelles branches de production.

Promouvoir la flexibilité des taux de change.

Permettre une plus grande flexibilité des taux de change là où les asymétries de devises dans les bilans ne posent pas de problème favoriserait les ajustements en cas de fortes fluctuations des prix des produits de base et un essor des produits exportables. Dans les pays à régime de change fixe (dont les pays de la CEMAC et de l'UEMOA), cette flexibilité découlerait principalement d'ajustements des prix relatifs, et il faudrait donc d'autres réformes structurelles pour accroître la flexibilité des salaires et des prix. Les autorités de ces pays devraient prendre des mesures afin de disposer de réserves de change

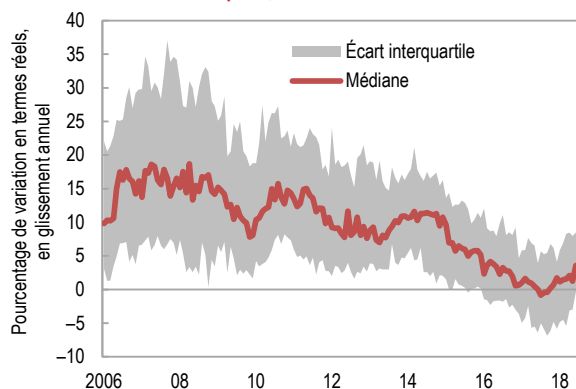
suffisantes et veiller à ce que la situation budgétaire soit compatible avec le régime de change fixe.

Gérer les flux de capitaux. Même si les conditions financières mondiales favorables et les afflux connexes de capitaux vers les pays préémergents de la région pourraient aider à financer les besoins de développement, la volatilité de ces flux engendre aussi des défis importants au niveau macroéconomique (FMI, 2018c). Dans le cas d'apports financiers substantiels, les pressions à la hausse exercées sur la monnaie pourraient créer un risque de surévaluation et d'accumulation de déséquilibres financiers. Dans le cas de sorties importantes, les pressions à la baisse pourraient entraîner une augmentation de l'inflation, un durcissement des conditions de financement intérieures et une forte contraction de l'activité. Les pays affichant des fondamentaux plus solides et disposant de réserves plus confortables sont plus aptes à maîtriser ces risques. En attendant d'avoir reconstitué leurs amortisseurs, les pays de la région pourraient appliquer des politiques macroéconomiques et macroprudentielles de compensation. Les interventions de change devraient être réservées pour remédier à une désorganisation temporaire du marché des changes compte tenu de la nécessité de reconstituer les volants de réserves. Les entrées d'investissement direct étranger (IDE) que les pays pourraient attirer représenteraient des sources de financement plus stables et à plus long terme pouvant répondre aux besoins de développement considérables de la région.

Améliorer l'efficacité de la politique monétaire

Redynamiser la croissance du crédit. Les autorités monétaires de nombreux pays tentent avec plus ou moins de succès de redynamiser la croissance du crédit, qui est en perte de vitesse (graphique 1.26). Certains pays ont essayé de réduire le coût du crédit en encadrant les taux d'intérêt, ce qui s'est soldé par une diminution de l'offre au crédit (Kenya). Le Nigéria oblige désormais les banques à respecter un ratio minimal prêts/dépôts, qui pourrait affaiblir considérablement leurs bilans et diminuer le coût des financements (car les banques pourraient annoncer des taux bas pour limiter les nouveaux dépôts). La création de registres du crédit ou des garanties ainsi que la résolution des prêts improductifs et l'apurement des arriérés intérieurs

Graphique 1.26. Afrique subsaharienne : crédit bancaire au secteur privé, 2006-18



Sources : autorités nationales ; FMI, International Financial Statistics.

pourraient stimuler la croissance du crédit (Libéria, Mali, Zimbabwe). Un secteur financier plus efficace peut mobiliser l'épargne intérieure et la diriger vers des investissements productifs. Réorienter l'investissement dans le secteur public au profit du secteur privé, en particulier dans les pays pauvres en ressources naturelles, permettrait l'essor du crédit au secteur privé.

Renforcer le mécanisme de transmission de la politique monétaire. Dans de nombreux pays, le mécanisme de transmission entre les taux directeurs et les conditions de prêt fonctionne toujours assez mal. Pour le renforcer, il faudrait éponger les liquidités excédentaires et développer les circuits interbancaires, des marchés secondaires efficaces et les opérations de pension pour les titres de dette publics (CEMAC, UEMOA). Les pays ou les zones monétaires où les liquidités sont surabondantes (CEMAC, Namibie) pourraient recourir aux opérations d'open-market ou relever le niveau des réserves obligatoires. Les pays dont la politique monétaire est axée sur les taux d'intérêt devraient continuer de guider les taux courts à l'aide de corridors liés au taux directeur central (Malawi, Maurice, Rwanda, Seychelles). La politique monétaire gagnerait aussi en efficacité si la politique budgétaire était moins prééminente, si un objectif d'inflation à moyen terme était fixé et si l'indépendance opérationnelle de la banque centrale était garantie (FMI, 2015b). En améliorant encore l'efficacité de la politique monétaire, notamment en assurant des échanges d'informations rapides et fiables entre le gouvernement et la banque centrale, les pays pourraient ancrer les anticipations inflationnistes et la gestion macroéconomique, d'autant que la majorité

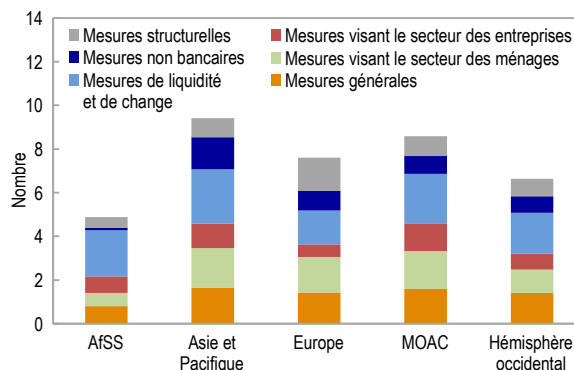
d'entre eux disposent d'une marge de manœuvre budgétaire restreinte. Les mesures récentes prises par le Zimbabwe pour la normalisation de sa politique monétaire (y compris pour limiter le déficit budgétaire et déréglementer le marché des changes) ont réduit l'écart entre taux officiels et taux parallèles jusqu'en août 2019.

Assainir les bilans bancaires

Réduire le volume de prêts improductifs. Réduire le volume de prêts improductifs dans les systèmes bancaires redynamiserait le crédit et appuierait la croissance. Avec plus ou moins de succès, certains pays ont adopté des stratégies destinées à nettoyer les bilans bancaires, prescrivant, entre autres, des amortissements accélérés (Comores, Maurice, Sierra Leone, Tanzanie), transférant les créances non remboursées à des gestionnaires de portefeuille (Angola, Guinée Bissau, Zimbabwe), apurant les arriérés intérieurs (Eswatini, Gabon), restructurant ou liquidant des banques défaillantes (Côte d'Ivoire, Ghana, Kenya), facilitant les saisies ou les résolutions extrajudiciaires avec les débiteurs (Cameroun), ou combinant ces mesures (Malawi, Mali, Togo).

Améliorer la résilience du secteur bancaire. Il faudrait utiliser de manière plus judicieuse les mesures macroprudentielles et microprudentielles. Les 25 pays de la région interrogés à ce sujet n'avaient en moyenne que 5 mesures macroprudentielles à leur disposition à fin 2016 (graphique 1.27). Les plus couramment utilisées en Afrique subsaharienne ont été, entre autres, les restrictions applicables aux positions de change des banques, les réserves obligatoires et les exigences de fonds propres. Depuis 2017, de nouveaux pays (Angola, Ghana, Mozambique, Tanzanie) ont relevé leurs exigences de fonds propres, se servant de cet outil macroprudentiel pour préserver la stabilité financière. Ces mesures pourraient au besoin être utilisées pour empêcher une nouvelle accumulation des risques. Renforcer les règles relatives aux risques de concentration, y compris en prescrivant des pondérations réalistes pour les risques d'insuffisance des fonds propres applicables aux emprunts des entreprises publiques, contribuerait également à améliorer la résilience du secteur bancaire dans certains cas.

Graphique 1.27. Nombre de mesures macroprudentielles en place par pays, 2016



Source : FMI (2018d).

Note : d'après l'enquête menée par le FMI auprès de ses pays membres en 2017 ; 141 territoires (dont 25 pays d'Afrique subsaharienne) sur 192 ont répondu. AfSS = Afrique subsaharienne ; MOAC = Moyen-Orient et Asie centrale. Parmi les mesures structurelles figurent des exigences supplémentaires de fonds propres pour les établissements d'importance systémique et des limites aux niveaux d'exposition entre établissements financiers.

Limiter la transmission des risques financiers extérieurs. L'essor des banques panafricaines a contribué à améliorer la concurrence et soutenu ainsi l'inclusion financière (FMI, 2016b). Cette tendance devrait s'inscrire dans la durée, avec la poursuite de la libéralisation des services financiers transfrontaliers dans le cadre de la ZLECAf (FMI, 2019b). Faute d'une supervision transfrontalière suffisante des banques sur une base consolidée, des arbitrages réglementaires ne sont toutefois pas à exclure. Il serait donc souhaitable que les politiques se concentrent sur les points suivants : 1) améliorer la coordination internationale entre autorités de supervision des pays d'origine et d'accueil ; 2) accélérer l'harmonisation des procédures réglementaires et prudentielles, y compris la mise en conformité avec les normes fondamentales de Bâle⁵ ; 3) instaurer un mécanisme approprié afin de redresser les institutions financières transfrontalières non viables.

Développer les relations de correspondant bancaire. Certains pays rencontrent toujours des difficultés pour s'assurer des relations de correspondant bancaire. Les réformes en cours destinées à renforcer le cadre pour la stabilité financière et traiter les risques liés à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) devraient contribuer à

⁵ Environ 32 % des pays d'Afrique subsaharienne qui ont répondu à l'enquête de la BEI (2018) respectent les normes de Bâle III, et 41 % y travaillent. Soixante-quatre pour cent respectent les normes de Bâle II, et 36 % y travaillent. (En 2016, seulement 46 % avaient indiqué être en conformité avec Bâle II.)

atténuer le risque de nouvelles pertes de relations de correspondant bancaire.

Renforcer la résilience aux catastrophes naturelles

Une démarche globale de renforcement de la résilience consisterait à renforcer la résilience structurelle et la résilience financière et à investir dans des plans d'urgence et autres mesures connexes (FMI, 2019c).

Plusieurs pays cherchent à **accroître la résilience structurelle** en améliorant l'infrastructure et en investissant dans d'autres domaines. Certains ont introduit de nouvelles variétés de cultures plus résistantes aux sécheresses et au stress hydrique, ou récupèrent les eaux de pluie à l'échelle locale (Burkina Faso). D'autres utilisent les technologies mobiles pour fournir aux agriculteurs des prévisions de précipitations afin d'optimiser les plantations et pour souscrire des assurances récoltes (Éthiopie, Kenya, Rwanda). Dans le cadre d'une planification tenant compte des risques, Sao Tomé-et-Principe et la Zambie ont aidé leurs populations respectives à se réinstaller loin des zones inondables. Le Kenya a diversifié sa production d'énergie, en réduisant la part de l'hydroélectricité (exposée aux sécheresses) au profit du gaz et de la géothermie.

Renforcer la résilience financière en se dotant d'amortisseurs budgétaires et en utilisant des instruments financiers préétablis pour préserver la viabilité budgétaire et gérer les coûts de la reprise est également essentiel. Les pays d'Afrique subsaharienne, par exemple, ont un dispositif régional d'assurance souveraine mutuelle, l'African Risk Capacity. Créé en 2013, il couvre les risques de sécheresse et autres phénomènes météorologiques extrêmes.

Des plans d'urgence et des investissements connexes pourraient garantir une riposte rapide après une catastrophe. Améliorer l'accès des ménages et des entreprises aux financements et à des assurances d'un bon rapport coût-efficacité

faciliterait le transfert des risques. Afin de contenir les risques, les pays pourraient renforcer les filets de protection sociale, y compris en améliorant le système de santé publique.

En dernier ressort, pour être durablement résilients face aux chocs climatiques, les pays devraient se coordonner compte tenu des externalités liées aux émissions de carbone qui contribuent au réchauffement planétaire. Une intensification et un ciblage des concours fournis par les donateurs et les institutions financières internationales aideraient les pays d'Afrique subsaharienne à devenir plus résilients.

Rehausser la croissance à plus long terme

Des réformes de grande ampleur destinées à doper la productivité et les investissements dans le capital physique et humain seront nécessaires pour améliorer les perspectives de croissance à moyen terme de la région⁶. Les mesures à prendre pour rehausser la croissance à moyen terme, créer des emplois et stimuler le développement régional varient selon les contextes nationaux. Il peut falloir, par exemple, garantir une intégration plus poussée dans les marchés commerciaux et financiers régionaux et mondiaux, ou accroître la compétitivité, ou encore approfondir l'inclusion.

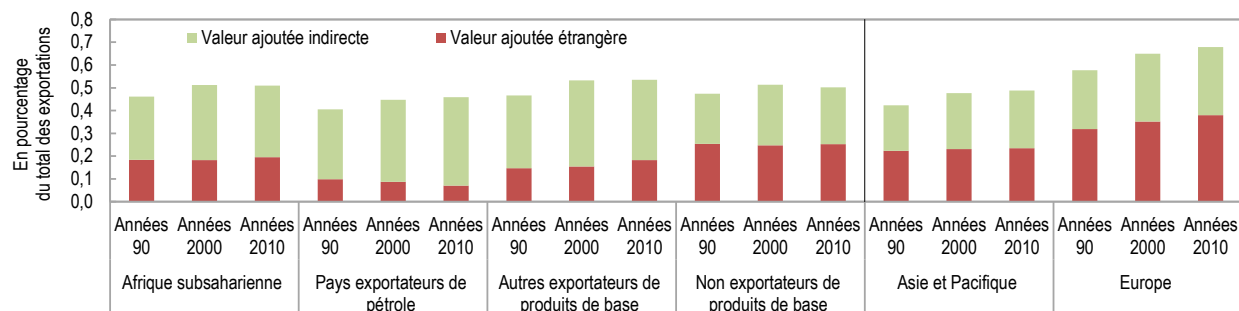
Promouvoir l'intégration régionale et mondiale

Le développement des chaînes de valeur pourrait être l'occasion de promouvoir le processus d'industrialisation de la région et d'accélérer la croissance. En Afrique subsaharienne, le ratio valeur ajoutée étrangère⁷/total des exportations n'est que de 20 %, soit moins qu'en Europe et en Asie, et stagne depuis les années 90 (graphique 1.28). Les chaînes de valeur pourraient se développer grâce à l'intensification des échanges commerciaux intrarégionaux dans le cadre de la ZLECAF⁸. Il faudrait pour cela s'attaquer aux obstacles tarifaires et non tarifaires, y compris aux coûts de l'activité commerciale et aux coûts logistiques (FMI, 2019b). Dans cette optique, les banques centrales africaines

⁶Voir FMI (2019d).

⁷La « valeur ajoutée étrangère » désigne les moyens de production importés par un pays pour produire ses exportations ; la « valeur ajoutée indirecte » est la valeur ajoutée qu'un pays apporte à des moyens de production intermédiaires qui sont importés et utilisés par d'autres pays pour être réexportés.

⁸Le FMI (2015d) établit que, dans l'échantillon mondial, l'insertion d'un pays dans les chaînes de valeur mondiales est déterminée par les droits de douane, l'indice de primauté du droit et le crédit intérieur au secteur privé. FMI (2015d) identifie également d'autres obstacles au commerce en Afrique subsaharienne : droits de douane élevés, manque d'infrastructures, gouvernance et climat des affaires peu propices et faible accès au crédit.

Graphique 1.28. Afrique subsaharienne et autres régions : échanges dans le cadre de la chaîne de valeur, années 90–années 2010

Sources : Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, base de données Eora sur la chaîne de valeur mondiale ; calcul des services du FMI.

prennent des mesures pour connecter entre eux les principaux systèmes de paiement internationaux, ce qui devrait faciliter les paiements intrarégionaux. Des réformes structurelles pourraient compléter le processus d'intégration régionale, comme semble le montrer les cas des autres accords commerciaux régionaux (encadré 1.2).

Promouvoir la compétitivité

L'intensification de la concurrence améliorerait la productivité, rendrait les exportations plus compétitives et ferait baisser les prix. La concurrence entre les entreprises reste moins importante en Afrique subsaharienne que dans le reste du monde (chapitre 2). Stimuler la concurrence dans la région nécessiterait une stratégie de réforme globale prévoyant un cadre de concurrence efficace, accompagné de mesures destinées à ouvrir les différents secteurs au commerce et à l'investissement direct étranger, à réduire les formalités administratives et à créer des conditions d'égalité entre les entreprises. De manière générale, des institutions solides garantissant le strict respect des contrats et la primauté du droit seraient bénéfiques pour la concurrence.

Les pays doivent aussi s'appuyer sur la quatrième révolution industrielle pour rester compétitifs et se servir des avancées technologiques pour doper la croissance et se passer de certaines infrastructures (FMI, 2018e). Les stratégies de développement doivent 1) construire l'infrastructure numérique (sachant que la région a le plus faible taux de pénétration d'Internet au monde), 2) veiller à ce que les systèmes éducatifs s'adaptent aux nouvelles qualifications recherchées par le marché tout en permettant l'apprentissage tout au long de la

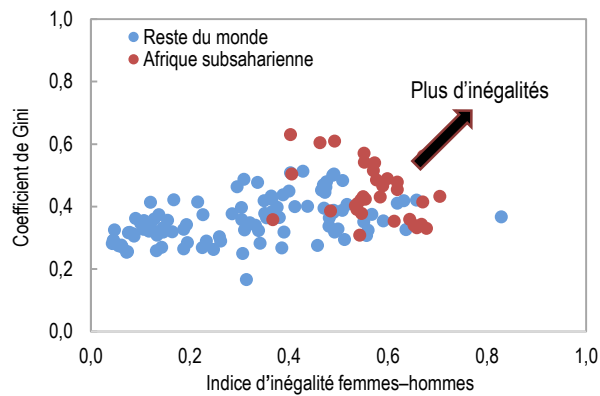
vie, 3) promouvoir une urbanisation intelligente (pour construire un pôle d'innovation).

Garantir une croissance inclusive

Les bénéfices de la croissance et les gains de prospérité doivent être partagés de manière plus équitable, ce qui signifie notamment l'égalité dans l'accès à l'emploi et aux formations ainsi qu'une offre plus performante de services de santé et de services financiers et un meilleur accès à ces services.

- La politique budgétaire pourrait privilégier la transition vers une fiscalité plus progressive, afin de financer un accès plus large à des services d'enseignement et de santé de qualité, et le remplacement des dépenses régressives (subventions aux carburants, par exemple) par des filets de protection sociale plus efficaces et plus ciblés (FMI, 2017b).
- Promouvoir l'égalité femmes–hommes aboutirait à un meilleur partage des bénéfices de la croissance. Dans la région, les inégalités entre les sexes sont toujours parmi les plus fortes au monde (graphique 1.29). Améliorer l'accès aux services de santé et d'éducation et promouvoir l'inclusion financière, surtout dans les zones et parmi les populations rurales et mal desservies, pourrait stimuler le taux d'activité féminine, en particulier dans les secteurs économiques à plus forte valeur ajoutée.
- Il est essentiel d'améliorer les résultats du marché du travail pour les jeunes, surtout compte tenu du dividende démographique important qu'ils représentent pour la région (FMI, 2015c). Il faudrait pour cela promouvoir

Graphique 1.29. Indice de l'inégalité femmes-hommes et coefficient de Gini, moyennes 2010-17



Sources : Rapport mondial sur le développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ; calcul des services du FMI.

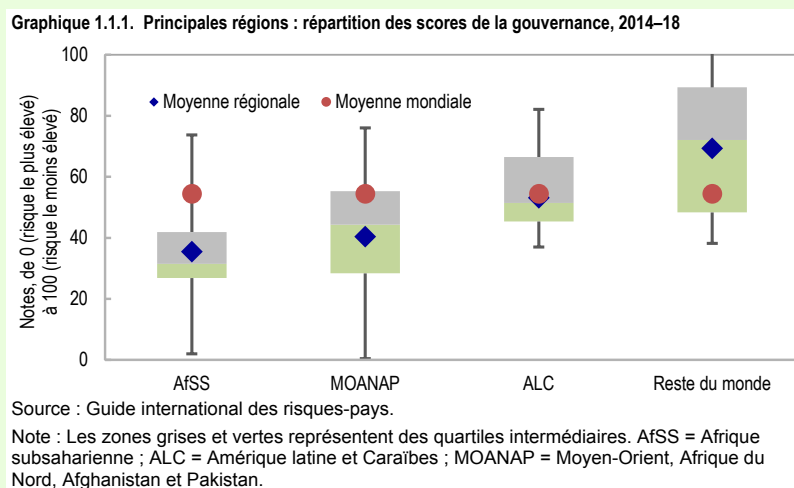
l'instruction et la formation et faire avancer les réformes structurelles pour doper la croissance (voir la discussion plus haut) (Ahn *et al.*, 2019).

- Pour rendre les services financiers plus accessibles, il faudra soutenir l'innovation financière tout en préservant la stabilité financière (protection accrue des consommateurs, cybersécurité), ce qui renforcerait le rôle de chef de file déjà joué par l'Afrique subsaharienne sur différents plans : nombre de comptes bancaires mobiles par habitant, nombre de points de vente mobiles et volume des transactions bancaires mobiles (Sy *et al.*, 2019).

Encadré 1.1. Améliorer la gouvernance en Afrique subsaharienne

Une bonne gouvernance peut doper la croissance globale et les résultats économiques. Bien qu'il s'agisse d'une entreprise de longue haleine, il existe déjà divers instruments dont les pays peuvent se servir à brève échéance pour améliorer la gouvernance.

Des progrès notables pourraient être obtenus si les pays tenaient leur engagement de progresser dans ce domaine. Si l'Afrique subsaharienne arrivait à se situer dans la moyenne du reste du monde sur le plan de la gouvernance, elle verrait sa croissance augmenter d'environ 1 % du PIB (Hammadi *et al.*, 2019). Ses indicateurs tendent à la placer en fin de classement, même derrière des régions dont la gouvernance est jugée très mauvaise (graphique 1.1.1).



La corruption coûte cher : une fraude fiscale plus importante et une baisse des recettes, une modification de la composition des dépenses publiques, une moindre efficacité des dépenses publiques, des coûts de passation des marchés plus élevés, une augmentation des financements de banque centrale et une plus grande instabilité financière sont autant de conséquences possibles du manque de confiance dans les institutions publiques, de la recherche de rentes économiques, de pratiques de prêt médiocres et d'une supervision insuffisante des établissements financiers (FMI, 2018f).

Comme un plus grand nombre de personnes bénéficient d'un accès rapide à l'information et que cette information est diffusée au public et sur les plateformes numériques, les citoyens exigent responsabilité et transparence. Et il est de plus en plus admis que la mauvaise gouvernance et la corruption sapent la croissance et le développement de diverses manières.

Quel que soit l'engagement politique, il est difficile d'améliorer la gouvernance, car les bénéficiaires s'efforcent de préserver le statu quo. Il s'agit aussi d'un processus complexe compte tenu des multiples facettes de la gouvernance, qui réclament chacune une approche bien particulière. Même si la méthode choisie pour améliorer la gouvernance est propre à chaque pays, certains principes fondamentaux s'appliquent partout : amélioration de la qualité de la réglementation, augmentation de l'efficacité de l'État et renforcement des institutions budgétaires et de lutte contre la corruption.

Des progrès substantiels sont possibles rapidement. Le respect de la législation existante et des règles de gestion des finances publiques pourrait être un début, par exemple. Cette première étape aiderait à améliorer la procédure budgétaire, en supprimant les failles qui ont pour effet d'alourdir le coût de passation des marchés et de rendre les investissements publics inefficients. Un contrôle plus rigoureux des entreprises publiques peut améliorer leurs résultats économiques et opérationnels, tout en circonscrivant les risques budgétaires. Préserver l'indépendance des banques centrales leur permettra de mieux surveiller le système financier. Renforcer le cadre de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) en appliquant des mesures relatives à la vigilance à l'égard de la clientèle, aux bénéficiaires effectifs, aux déclarations de patrimoine et aux personnes politiquement exposées permettra en outre de gagner en efficacité pour le suivi des transactions illicites et le recouvrement des avoirs.

Cet encadré a été préparé par Vimal Thakoor.

Encadré 1.2. Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) : les enseignements à tirer d'autres accords commerciaux régionaux

L'expérience d'autres accords commerciaux régionaux (ACR) semble montrer que, pour assurer la réussite de la ZLECAf, ses signataires devraient adopter une série de réformes complémentaires, tout en veillant à ce que la ZLECAf soit intégralement mise en œuvre et appuie une stratégie de croissance orientée vers l'extérieur.

Les ACR sont devenus une composante importante de l'architecture du commerce mondial. En 2018, plus de 400 ACR avaient été notifiés à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) (tableau 1.2.1). La taille, la composition, la portée et les niveaux de mise en œuvre de ces accords varient. La ZLECAf est l'ACR le plus important du monde par le nombre de ses signataires et la population couverte. L'accord sur la ZLECAf vise, entre autres, à créer un marché unique de biens et de services et à faciliter la circulation des personnes. Il envisage également des réformes relatives à la politique de la concurrence, à l'investissement et aux droits de propriété intellectuelle.

Tableau 1.2.1. Monde : caractéristiques des principaux accords commerciaux régionaux, 2019

	Commerce régional/total (pourcentage)	Part du commerce mondial (pourcentage)	Population (millions)	PIB (milliards de dollars)	Exportations et importations/PIB (pourcentage)	Nombre de pays membres	Niveau de revenu	Type	Date d'entrée en vigueur	Couverture	État d'avancement
UE	63,8	33,1	510	18 750	88,8	28	PA (23) ; PE (5)	Marché commun	1993	BS, FC, PI, RO, RD, M, D, BNT	Intégral
ALENA	40,5	15,6	489	23 429	33,3	3	PA (2) ; PE (1)	Zone de libre-échange	1994	BS, FC, PI, RO, RD, M, D, BNT	Intégral
AFTA	23,1	7,3	647	2 923	120,2	10	PA (1) ; PE (5) ; PDFR (4)	Zone de libre-échange	1993	B, PI, FC, RD, RO, M, D	Partiel
COMESA	7,3	0,8	546	7 646	4,7	21	PE (6) ; PDFR (15)	Union douanière	1994	BNT, BS, RO, D, FC, M, PC, PI, RD	Partiel
MERCOSUR	13,7	1,5	263	2 488	30,0	4	PE (4)	Union douanière	1991	BNT, BS, D, FC, M, PC, PI, RD, RO	Partiel
<i>Pour mémoire :</i> ZLECAf	16,4	2,7	1.239	2 323	54,8	54	PE (15) ; PDFR (39)	Union douanière	2019	BS, FC, PI, RO, RD, M, D, BNT	Début

Sources : FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale* ; FMI, Direction of Trade Statistics ; calculs des services du FMI.

Notes : B = biens ; BNT = barrières non tarifaires ; BS = biens et services ; D = droits de douane ; FC = facilitation du commerce ; M = mécanisme de suivi et d'exécution ; PA = pays avancés ; PC = politique de concurrence ; PDFR = pays en développement à faible revenu ; PE = pays émergents ; PI = propriété intellectuelle ; RD = règlement de différends ; RO = règles d'origine.

Globalement, les ACR ont eu des effets macroéconomiques positifs dans leurs pays membres :

- Création d'échanges commerciaux, avec un minimum d'effets de détournement du commerce (Freund et Ornelas, 2010 ; Vicard, 2011). Ils ont également facilité la participation aux chaînes de valeur mondiales (CVM). De manière générale, les études ont constaté que l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et la zone de libre-échange de l'ASEAN (AFTA) stimulaient le commerce de façon substantielle et signalé en revanche quelques effets de détournement des échanges pour le Mercosur¹.
- Renforcement de la croissance lié aux effets d'échelle produits par un marché intérieur plus vaste et la diffusion des technologies (Berthelon, 2004 ; Schiff et Wang, 2003). L'adhésion à un ACR, qui donne accès à un marché plus vaste et s'accompagne d'un cadre de politiques plus clair et de mécanismes de règlement des différends, peut aussi rendre la croissance moins volatile (Kpodar et Imam, 2017).
- Augmentation de l'investissement direct étranger (IDE), grâce à l'expansion du marché intérieur et aux dispositions en faveur d'une intégration poussée (portant, par exemple, sur l'investissement, les droits de propriété intellectuelle, les normes et la politique de la concurrence) qui atténuent les risques politiques et améliorent le climat des affaires².

Cet encadré a été préparé par Garth Peron Nicholls, Malika Pant, Hector Perez-Saiz et José Nicolás Rosas Garcia.

¹Voir Chang et Winters (2002), Trefler (2004), Egger (2004), Romalis (2007) et Acharya *et al.* (2011).

²Voir Lim *et al.* (2001), Lederman *et al.* (2005) et Medvedev (2012).

Encadré 1.2 (fin)

Certains ACR couvrant diverses régions d'Afrique subsaharienne depuis des décennies ont un bilan mitigé. Pour que la ZLECAf parvienne à susciter des échanges commerciaux, renforcer la croissance et attirer plus d'IDE, il faudrait appréhender l'intégration régionale de façon radicalement différente à trois niveaux : 1) la conception de l'accord, 2) la mise en œuvre de l'accord et 3) l'élaboration d'un vaste programme de réforme accompagnant l'accord.

- Conception de l'accord :
 - La création de la ZLECAf devrait être complétée par une baisse progressive des droits applicables à la nation la plus favorisée (NPF)³. La ZLECAf stimulerait ainsi les échanges commerciaux mondiaux des pays africains, en particulier avec les pays plus avancés sur le plan technologique. L'un des principaux défis réside dans le fait que des pays ayant atteint des stades de développement différents devraient se coordonner et convenir d'un tarif extérieur commun (TEC) raisonnable, sans mécanisme de compensation. Comme l'ont montré le cas de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et celui de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), il serait important de fixer le TEC à un niveau qui ne fasse pas augmenter le coût de la vie, en particulier pour les ménages modestes (BAfD, 2019, page 90).
 - Pour que la ZLECAf ait le plus d'effets bénéfiques possibles, les règles d'origine ne devraient pas être restrictives, et leur rôle devrait se limiter à prévenir le détournement des échanges ou le transbordement de marchandises en provenance de pays extérieurs à l'accord. Ceci réduirait au maximum les coûts administratifs et faciliterait la mise en œuvre. Il est avéré que, dans le cadre de certains ACR, des règles d'origine complexes et strictes ont eu un effet dissuasif sur les flux d'échanges. Il ressort des évaluations que les règles d'origine très détaillées et complexes adoptées par l'ALENA ont dans une large mesure augmenté le niveau de protection opposé aux non-membres, violé l'article XXIV des règles du GATT et contribué à détourner les échanges (Conconi *et al.*, 2016). D'après la BAfD (2019, page 128), les pays à faible revenu seraient désavantagés si la ZLECAf devait adopter des règles d'origine restrictives pour les produits (favorisant les secteurs en amont à haute intensité de capital) qui les obligeraient à se procurer des moyens de production auprès de pays membres les vendant plus cher.
- Mise en œuvre de l'accord : L'absence de mécanismes de suivi et de mise en œuvre efficaces a été l'une des principales raisons des mauvais résultats de certains ACR conclus par le passé en Afrique et dans d'autres régions. Il serait crucial de renforcer les institutions de la ZLECAf pour qu'elles aient le pouvoir de créer un mécanisme de suivi. Ce mécanisme pourrait faire office de dispositif disciplinaire permettant d'identifier les pays retardataires comme pendant la mise en œuvre de l'Union européenne et de la Communauté de l'Afrique de l'Est.
- Élaboration d'un vaste programme de réforme accompagnant l'accord : Les pays membres devraient viser en priorité à préserver la stabilité macroéconomique, favoriser les environnements propices à l'épanouissement du secteur privé, supprimer les distorsions du marché du travail, renforcer la protection sociale et améliorer la mobilisation des recettes intérieures. Au niveau régional, les efforts devraient porter sur l'intensification des investissements dans les infrastructures du continent et la création d'une commission régionale de la concurrence.

³Les ACR s'écartent du principe de non-discrimination qui sous-tend le système commercial multilatéral et peuvent avoir des effets tant positifs que négatifs.

BIBLIOGRAPHIE

- Acharya, R., J. A. Crawford, M. Maliszewska, and C. Renard. 2011. "Landscape." Chapter 2 in *Preferential Trade Agreement Policies for Development: A Handbook*, edited by J. Chauffour and J. Maur, Washington, DC: World Bank.
- African Development Bank (AfDB). 2019. *African Economic Outlook 2019*. Abidjan.
- Ahn, J., Z. An, J. Bluedorn, G. Ciminelli, Z. Kóczán, D. Malacrino, D. Muhaj, and P. Neidlinger. 2019. "Work in Progress: Improving Youth Labor Market Outcomes in Emerging Market and Developing Economies." IMF Staff Discussion Note 19/02, International Monetary Fund, Washington, DC.
- Berthelon, M. 2004. "Growth Effects of Regional Integration Agreements." Working Paper No. 278. Central Bank of Chile, Santiago.
- Chang, W., and L.A. Winters. 2002. "How Regional Blocs Affect Excluded Countries: The Price Effects of Mercosur." *American Economic Review*. 92(4): 889–904.
- Clements, B., D. Coady, S. Fabrizio, S. Gupta, T. Alleyne, and C. Sdravovich. 2013. "Reforming Energy Subsidies: Lessons from Experience." Chapter 4 in *Energy Subsidy Reform: Lessons and Implications*, Washington, DC: International Monetary Fund.
- Conconi, P., M. García Santana, L. Puccio, and R. Venturini. 2016. "The Perverse Effect of Preferential Rules of Origins." Vox CEPR Policy Portal, March 16.
- Davis, S. 2016. "An Index of Global Economic Policy Uncertainty." *Macroeconomic Review* October.
- Estevadeordal, A., and K. Suomien. 2006. "Mapping and Measuring Rules of Origin around the World." Chapter 3 in *The Origin of Goods: Rules of Origin in Regional Trade Agreements*, edited by O. Cadot, A. Estevadeordal, A. Suwa-Eisenmann, and T. Verdier, Oxford: University Press.
- European Investment Bank (EIB). 2018. *Banking in Africa: Delivering on Financial Inclusion, Supporting Financial Stability*. Luxembourg.
- Freund, C., and E. Ornelas. 2010a. "Regional Trade Agreements: Blessing or Burden?" Vox CEPR Policy Portal, June 2.
- . 2010b. "Regional Trade Agreements." Policy Research Working Paper 5314, World Bank, Washington, DC.
- Gaspar, V., D. Amaglobeli, M. Garcia-Escribano, D. Prady, and M. Soto. 2019. "Fiscal Policy and Development: Human, Social, and Physical Investment for the SDGs." IMF Staff Discussion Note 19/03, International Monetary Fund, Washington, DC.
- Hammadi, A., M. Mills, N. Sobrinho, V. Thakoor, and R. Velloso. 2019. "A Governance Dividend for Sub-Saharan Africa?" IMF Working Paper 19/1, International Monetary Fund, Washington, DC.
- International Monetary Fund (IMF). 2015a. "Making Public Investment More Efficient." Policy Papers, Washington, DC.
- . 2015b. "Evolving Monetary Policy Frameworks in Low-Income and Other Developing Countries." Policy Papers, Washington, DC.
- . 2015c. "How Can Sub-Saharan Africa Harness the Demographic Dividend?" Chapter 2 in *Regional Economic Outlook: Sub-Saharan Africa*, Washington, DC, April.
- . 2015d. "Global Value Chains: Where Are You? The Missing Link in Sub-Saharan Africa's Trade Integration." Chapter 3 in *Regional Economic Outlook: Sub-Saharan Africa*, Washington, DC, April.
- . 2016a. "Enhancing Resilience to Natural Disasters in Sub-Saharan Africa." Chapter 3 in *Regional Economic Outlook: Sub-Saharan Africa*, Washington, DC, October.
- . 2016b. "Financial Development and Sustainable Growth." Chapter 3 in *Regional Economic Outlook: Sub-Saharan Africa*, Washington, DC, April.
- . 2017a. "Economic Diversification in Sub-Saharan Africa." Chapter 3 in *Regional Economic Outlook: Sub-Saharan Africa*, Washington, DC, October.
- . 2017b. "Tackling Inequality." Chapter 1 in *Fiscal Monitor*, Washington, DC, October.
- . 2018a. "Domestic Revenue Mobilization in Sub-Saharan Africa: What Are the Possibilities?" Chapter 2 in *Regional Economic Outlook: Sub-Saharan Africa*, Washington, DC, May.
- . 2018b. "Malawi—2018 Article IV Consultation and Request for a Three-Year Arrangement Under The Extended Credit Facility." Country Report 18/115, Washington, DC.
- . 2018c. "Capital Flows to Sub-Saharan Africa: Causes and Consequences." Chapter 2 in *Regional Economic Outlook: Sub-Saharan Africa*, Washington, DC, October.
- . 2018d. "The IMF's Annual Macroeconomic Policy Survey— Objectives, Design, and Country Responses." Policy Papers, Washington, DC.
- . 2018e. "The Future of Work in Sub-Saharan Africa." Chapter 3 in *Regional Economic Outlook: Sub-Saharan Africa*, Washington, DC, September.
- . 2018f. "Review of 1997 Guidance Note on Governance - A Proposed Framework for Enhanced Fund Engagement." Policy Papers, Washington, DC.

- . 2018g. “Recovery and Risking Risks.” Chapter 1 in *Regional Economic Outlook: Sub-Saharan Africa*, Washington, DC, October.
- . 2019a. “Macroeconomic Developments and Prospects in Low-Income Developing Countries—2019.” Policy Papers, Washington, DC.
- . 2019b. “Is the African Continental Free Trade Area a Game Changer for the Continent?” Chapter 3 in *Regional Economic Outlook: Sub-Saharan Africa*, Washington, DC, April.
- . 2019c. “Building Resilience in Developing Countries Vulnerable to Large Natural Disasters.” Policy Papers, Washington, DC.
- . 2019d. “Reigniting Growth in Emerging Market and Low-Income Economies: What Role for Structural Reforms?” Chapter 3 in *World Economic Outlook*, Washington, DC, October.
- Kpodar, K., and P. Imam. 2017. “Regional Trade Agreement and Growth Volatility.” Vox, CEPR Policy Portal.
- Lederman, D., W. Maloney, and L. Serven. 2005. *Lessons from NAFTA for Latin America and Caribbean countries: A Summary of Research Findings*. Washington, DC: World Bank.
- Lim, E. G. 2001. “Determinants of, and the Relation between, Foreign Direct Investment and Growth: A Summary of the Recent Literature.” IMF Working paper 01/175, International Monetary Fund, Washington, DC.
- Medvedev, D. 2012. “Beyond Trade: The Impact of Preferential Trade Agreements on FDI Inflows.” *World Development* 40(1): 49–61.
- Romalis, J. 2007. “NAFTA’s and CUSFTA’s Impact on International Trade.” *Review of Economics and Statistics* 89(3): 416–35.
- Schiff, M., and Y. Wang. 2003. “Regional Integration and Technology Diffusion. The Case of the North American Free Trade Agreement.” Policy Research Working Paper 3132, World Bank, Washington, DC.
- Sy, A., R. Maino, A. Massara, H. Perez-Saiz, and P. Sharma. 2019. “FinTech in Sub-Saharan African Countries: A Game Changer?” Departmental Paper 19/04, African Department, International Monetary Fund, Washington, DC.
- Trefler, D. 2004. “The Long and Short of the Canada-U.S. Free Trade Agreement.” *American Economic Review* 94(4): 870–95.
- Vicard, V. 2011. “Determinants of Successful Regional Trade Agreements.” *Economic Letters* 111: 188–90.

2. Concurrence, compétitivité et croissance en Afrique subsaharienne

La concurrence entre entreprises est généralement considérée comme un moteur essentiel d'une économie de marché. Elle assure une affectation efficiente des ressources, car les facteurs sont utilisés au mieux, et elle crée une dynamique d'entreprise qui stimule l'innovation, la croissance de la productivité et la compétitivité extérieure, ce qui se traduit par des gains macroéconomiques¹. En outre, en limitant les pratiques tarifaires déloyales, les procédés discriminatoires et la recherche de rente, la concurrence semble avoir des retombées considérables sur la qualité de vie, la création d'emplois et la distribution du revenu.

Les bienfaits attendus de la concurrence sont toutefois plus susceptibles de se concrétiser en l'absence de distorsions du marché. Dès qu'il y a une distorsion (dans un pays avancé ou à faible revenu), on fait souvent valoir que la concurrence, notamment des entreprises étrangères, peut porter atteinte au secteur national et créer des entreprises dominantes : la concurrence se trouve alors étouffée et la qualité de vie du consommateur en pâtit. Ces craintes suscitent en général la mise en place de barrières commerciales et autres obstacles réglementaires pour restreindre l'entrée d'entreprises privées sur un marché national. Il est toutefois possible de remédier à nombre de ces craintes en établissant un cadre d'action approprié qui inclut l'ouverture du marché, ainsi qu'une loi solide sur la concurrence et un organisme chargé de son application. Les données disponibles démontrent globalement que la concurrence et un cadre d'action judicieusement conçu peuvent contribuer à améliorer la qualité de vie et les autres résultats macroéconomiques (Dutz et Hayri, 1999 ; CNUCED, 2004 ; Aghion et Griffith, 2005 ; OCDE, 2014).

Malgré les avantages de la concurrence, les marchés se caractérisent souvent par des pratiques et des

structures anticoncurrentielles, surtout dans les pays en développement. L'Afrique subsaharienne n'y échappe pas : les monopoles, notamment d'État, y sont très répandus et des opérateurs uniques détiennent de fortes parts de marché dans les secteurs clés de nombreux pays. L'absence de concurrence a des coûts potentiels considérables, car elle pénalise les plus pauvres en augmentant les prix des biens de première nécessité et fragilise la compétitivité extérieure et la croissance économique². Malgré le grand intérêt porté à la question du déclin de la concurrence et du pouvoir de marché croissant des entreprises ces dernières années dans les pays avancés et émergents (Autor *et al.*, 2017 ; De Loecker et Eeckhout, 2018 ; De Loecker *et al.*, 2018 ; FMI, 2019a), aucune analyse systématique n'a encore été entreprise pour l'Afrique subsaharienne.

Dans ce contexte, le présent chapitre vise à faire mieux comprendre la situation de la concurrence sur les marchés de produits en Afrique subsaharienne, en rassemblant des données macro- et microéconomiques à partir de plusieurs sources pour analyser les questions fondamentales suivantes :

- Comment la concurrence sur les marchés de produits en Afrique subsaharienne a-t-elle évolué dans le temps et comment se compare-t-elle à celle d'autres régions du monde ?
- Quelles sont les conséquences macroéconomiques de la concurrence pour la compétitivité extérieure, la croissance économique et la qualité de vie du consommateur ?
- Comment la concurrence influe-t-elle sur le comportement et la performance des entreprises pour générer les résultats macroéconomiques observés ?

Le présent chapitre a été préparé par une équipe dirigée par Jesus Gonzalez-Garcia et composée de : Reda Cherif, Sandesh Dhungana, Xiangming Fang, Miguel Pereira Mendes, Yuanchen Yang, Mustafa Yenice et Jung Eun Yoon, sous la supervision de Mahvash Qureshi et David Robinson.

¹Les gains d'efficience dynamiques dus à la concurrence reposent sur l'hypothèse de « destruction créatrice » de Joseph Schumpeter, selon laquelle la concurrence est le moteur de l'innovation et du changement constant, conduisant les entreprises les moins productives à quitter le marché et les entreprises les plus productives à survivre (Schumpeter, 1942). Toutefois, pour tirer parti des avantages dynamiques de la concurrence, les entreprises doivent pouvoir entrer sur un marché, se moderniser, et se retirer facilement.

²La Banque mondiale (2016), par exemple, estime que les prix au détail des produits alimentaires de première nécessité sont supérieurs de 24 % au moins dans les villes africaines à ceux des autres grandes villes du monde, et que les prix du ciment sont, en moyenne, supérieurs d'environ 183 % aux prix mondiaux.

- Quel rôle joue la politique macroéconomique, notamment celle de la concurrence, pour promouvoir la concurrence dans la région ?

Notre analyse, qui repose sur un échantillon de 39 pays d'Afrique subsaharienne au cours de la période 2000–17, révèle que la concurrence dans cette région reste généralement faible par rapport au reste du monde. Plus précisément, les indicateurs macroéconomiques montrent que, en moyenne, l'Afrique subsaharienne accuse un retard par rapport aux pays avancés et pays émergents en matière de concurrence intérieure comme extérieure, bien qu'elle soit au même niveau que d'autres pays en développement. Plus de 70 % des pays de la région se situent dans la moitié inférieure mondiale des indicateurs de la concurrence intérieure et extérieure. Sur le plan intérieur, la faible intensité de la concurrence est liée à la domination des marchés par un petit nombre de grandes entreprises, à l'absence ou la piètre application d'une politique de la concurrence, aux obstacles structurels et réglementaires à l'entrée, et aux effets de distorsion des régimes fiscaux. Sur le plan extérieur, la concurrence est essentiellement freinée par les fortes barrières commerciales, qui peuvent aussi retentir indirectement sur la concurrence intérieure, en limitant l'accès aux biens intermédiaires.

Selon les indicateurs de la concurrence au niveau des entreprises (marge brute et rentabilité, par exemple) qui aident à mieux comprendre les structures de marché par secteur, il semble que la marge brute et la rentabilité des entreprises soient en général beaucoup plus élevées, et plus persistantes, dans les pays d'Afrique subsaharienne que dans d'autres pays émergents et pays en développement³. Elles varient toutes deux considérablement selon les secteurs et les groupes de pays, mais ont tendance à être les plus élevées dans les secteurs des services (hôtellerie et restauration, information et communications, transports, etc.) et dans les pays exportateurs de pétrole par rapport aux autres groupes de pays. Il existe en général un lien étroit entre le nombre de concurrents d'une entreprise et ses niveaux de marge brute et de rentabilité : il semble donc

qu'une réduction des barrières à l'entrée des entreprises puisse être déterminante pour stimuler la concurrence et améliorer la dynamique du marché.

L'analyse empirique démontre que l'Afrique subsaharienne a beaucoup à gagner d'une intensification de la concurrence. Un passage de la valeur médiane pour les pays d'Afrique subsaharienne au quartile supérieur de la répartition mondiale de l'indicateur d'intensité de la concurrence est associé à une hausse moyenne d'environ 1 point de pourcentage du taux de croissance du PIB réel par habitant, essentiellement grâce à une amélioration de la compétitivité à l'exportation et de la croissance de la productivité. De même, une comparaison internationale des niveaux de prix semble indiquer que, notamment pour les produits de première nécessité, les prix sont en moyenne supérieurs de quelque 20 % dans les pays d'Afrique subsaharienne à ceux d'autres pays émergents et pays en développement. Un renforcement de la concurrence peut contribuer à abaisser considérablement les prix des biens de consommation et des biens intermédiaires, améliorant ainsi la qualité de vie et la compétitivité.

Selon l'analyse au niveau des entreprises, le comportement des entreprises réagit à la structure du marché, aboutissant aux tendances macroéconomiques observées. Plus précisément, une baisse des marges brutes des entreprises est nettement liée à une hausse de l'investissement et des exportations, de la croissance de la productivité, et de la part du travail dans la production. Les marges brutes ont un effet plus prononcé dans le secteur manufacturier que dans les services, et un impact plus fort pour les entreprises nationales que pour celles à capitaux majoritairement étrangers.

Ces constats confirment les bienfaits potentiels d'une intensification de la concurrence sur les marchés de produits en Afrique subsaharienne. Dans la mesure où la concurrence est fonction de plusieurs facteurs, il est essentiel d'adopter une démarche globale. Cette approche doit inclure un

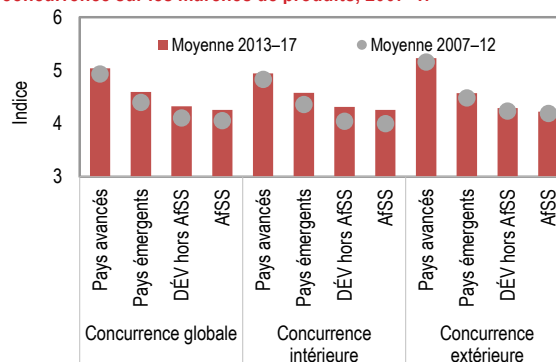
³Même si plusieurs variables, notamment les parts de marché, ont été utilisées dans des études antérieures pour évaluer la situation de la concurrence, le présent chapitre recourt aux mesures de la rentabilité et des marges brutes, compte tenu du manque de données au niveau des entreprises dans les pays d'Afrique subsaharienne, ce qui rend difficile le calcul précis des parts de marché (voir l'annexe en ligne pour plus de détails). En principe, les différences de rentabilité et de marge, qui reflètent en général l'écart entre le coût de production et le prix d'un produit, pourraient s'expliquer par les différences de rendement des capitaux et de productivité, facteurs que l'analyse empirique tente toutefois de prendre en compte. Le chapitre analyse en outre la persistance de la rentabilité et des marges brutes, car sur un marché concurrentiel, le processus d'entrée et de sortie des entreprises devrait permettre à ces variables de revenir à la moyenne.

cadre efficace de politique de la concurrence, avec notamment une loi de la concurrence adaptée et un organisme d'exécution indépendant, l'ouverture aux échanges et à l'investissement direct étranger, ainsi que des réformes des marchés de produits visant à réduire les barrières à l'entrée et à la sortie des entreprises. En fait, ces mesures ont tendance à se renforcer mutuellement : la libéralisation des échanges et de l'investissement, par exemple, stimule la concurrence, mais un cadre efficace de politique de la concurrence est indispensable pour assurer que les avantages de l'ouverture se concrétisent et que les marchés ne soient pas dominés par un petit nombre de grandes entreprises aux pratiques commerciales déloyales. Il convient aussi d'élaborer judicieusement la politique budgétaire ainsi que la fiscalité et les systèmes de passation des marchés publics pour ne pas fausser la concurrence. En outre, compte tenu des liens croissants entre échanges et investissements régionaux, il importe de resserrer la coopération entre les autorités de la concurrence pour lutter efficacement contre les pratiques anticoncurrentielles de grandes entreprises d'envergure régionale.

CONCURRENCE SUR LES MARCHÉS DE PRODUITS : QUELQUES FAITS STYLISÉS

La concurrence sur les marchés de produits dans l'ensemble de l'Afrique subsaharienne reste faible par rapport au reste du monde. Selon l'indicateur de la concurrence sur les marchés de produits du Forum économique mondial, la concurrence générale dans la région est en moyenne nettement moins intense que dans les pays avancés et pays émergents, mais plus ou moins semblable à celle d'autres pays en développement (graphique 2.1). Plus de 40 % des pays d'Afrique subsaharienne se situent dans le quartile inférieur de la répartition mondiale de l'indicateur de concurrence, et plus de 70 % se situent au-dessous de la médiane mondiale (graphique 2.1 de l'annexe). Ces tendances se retrouvent aussi dans d'autres indicateurs de la concurrence disponibles au niveau des pays, tels que l'indice de transformation de la fondation Bertelsmann Stiftung, qui révèle une différence notable de concurrence

Graphique 2.1. Principaux groupes de pays : concurrence sur les marchés de produits, 2007-17



Source : Forum économique mondial, indice de compétitivité mondiale.
Note : L'indice varie de 1 à 7 : plus la note est élevée, plus la concurrence est forte. AfSS = Afrique subsaharienne ; DÉV = pays en développement.

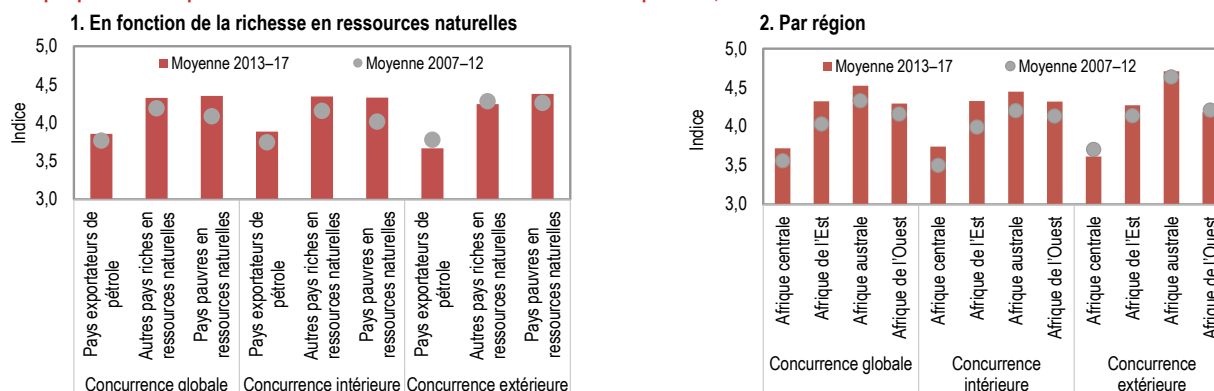
sur les marchés entre l'Afrique subsaharienne et les autres pays (graphique 2.2 de l'annexe)⁴.

Le faible niveau de la concurrence dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne peut s'expliquer par le faible niveau de la concurrence intérieure comme extérieure⁵. Sur le plan intérieur, l'environnement peu concurrentiel résulte essentiellement de la domination des marchés par un petit nombre d'entreprises, de l'absence d'une politique de concurrence efficace, de barrières structurelles et réglementaires à l'entrée, et des effets de distorsion des régimes budgétaires (graphique 2.3 de l'annexe). Sur le plan extérieur, le faible niveau de la concurrence découle en grande partie des barrières commerciales qui, même si elles ont été considérablement réduites ces vingt dernières années, restent relativement élevées (graphique 2.4 en annexe). Ces obstacles au commerce, à la fois tarifaires et non tarifaires, ont tendance à restreindre la concurrence directe de biens étrangers, mais pourraient avoir des répercussions indirectes sur la concurrence intérieure en limitant la disponibilité des moyens de production (ou en les renchérissant).

La situation de la concurrence est très hétérogène dans les différents groupes de pays de la région. Les pays pauvres en ressources naturelles ont en général les structures de marché les plus ouvertes à la concurrence, tandis que les pays exportateurs de pétrole ont les

⁴L'indicateur de la concurrence du Forum économique mondial repose à la fois sur des données subjectives (enquêtes d'opinion auprès de directeurs d'entreprises) et objectives (grilles tarifaires, nombre de procédures réglementaires, etc.). L'indice de transformation de la fondation Bertelsmann Stiftung repose sur des enquêtes d'opinion auprès d'experts des pays. Voir l'annexe en ligne pour plus de détails sur les données.

⁵La méthode de calcul de l'indicateur de la concurrence sur les marchés de produits du Forum économique mondial a été révisée en 2018. Même si l'indice révisé n'est pas strictement comparable à celui des années précédentes, il dresse un tableau similaire de la concurrence nationale et étrangère dans les pays d'Afrique subsaharienne par rapport aux autres pays (graphique 2.5 de l'annexe).

Graphique 2.2. Afrique subsaharienne : concurrence sur les marchés de produits, 2007–17

Source : Forum économique mondial, indice de compétitivité mondiale.

Note : L'indice varie de 1 à 7 : plus la note est élevée, plus la concurrence est forte.

structures les moins favorables, en raison probablement de la structure de leur économie, marquée par une faible diversification, une forte protection des importations et la prédominance d'un petit nombre de grandes entreprises dans le secteur extractif (graphique 2.2, page 1). La concurrence intérieure semble toutefois s'être accrue ces dix dernières années dans tous les groupes de pays : les pays pauvres en ressources naturelles ont enregistré la progression la plus forte, en raison surtout de l'amélioration de la réglementation des affaires. En ce qui concerne les sous-régions, la concurrence est beaucoup plus faible en Afrique centrale et la plus forte dans l'ensemble des pays d'Afrique australe (graphique 2.2, page 2).

Concurrence au niveau des entreprises

Les indicateurs de la concurrence au niveau des entreprises (soit la rentabilité et les marges brutes) corroborent les indicateurs au niveau des pays : la concurrence entre les entreprises dans la région est effectivement faible⁶. Même si ces indicateurs ne sont pas directement disponibles

pour l'Afrique subsaharienne, nous les avons établis aux fins du présent chapitre à partir d'informations détaillées issues de deux bases de données : l'enquête de la Banque mondiale auprès des entreprises (World Bank Enterprise Survey, WBES), qui donne des informations essentiellement transversales sur plus de 10 000 entreprises de 39 pays d'Afrique subsaharienne au cours de la période 2006–18, et la base de données Orbis, qui fournit des informations chronologiques sur près de 500 entreprises de 18 pays d'Afrique subsaharienne au cours de la période 2000–17, pour un total proche de 9 000 entreprises⁷.

Selon ces bases de données, la rentabilité moyenne des entreprises dans les pays d'Afrique subsaharienne est nettement plus élevée (10–20 %) que dans d'autres pays émergents et pays en développement (graphique 2.3)⁸, et leurs marges brutes sont également supérieures d'environ 11 % à celles d'autres pays à un stade similaire de développement ; le niveau de concurrence est donc plus faible dans les pays d'Afrique subsaharienne⁹.

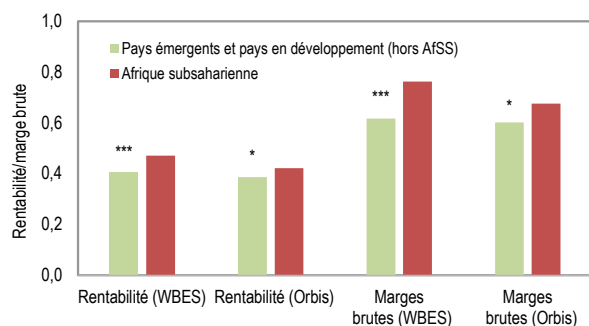
⁶Même si en termes absolus, les mesures de marge brute et de rentabilité peuvent ne pas nécessairement illustrer l'ampleur de la concurrence sur les marchés, en partant d'hypothèses assez générales, comme celle de technologies similaires, une comparaison des entreprises et des pays pourrait donner des indications sur les différences de pouvoir de marché.

⁷Le nombre d'entreprises couvertes par les deux bases de données varie considérablement d'un pays à l'autre, mais plus de 90 % des entreprises de la base de données de la Banque mondiale (WBES) et 50 % des entreprises de la base de données Orbis appartiennent au secteur manufacturier. Voir l'annexe en ligne pour plus de détails.

⁸La rentabilité des entreprises est souvent évaluée par une mesure empirique de l'indice de Lerner : le ratio du résultat d'exploitation au chiffre d'affaires (FMI, 2019a). Compte tenu du manque de données relatives au résultat d'exploitation dans la base de données WBES pour les entreprises subsahariennes, la rentabilité est définie comme la différence entre le chiffre d'affaires d'une entreprise et le coût des moyens de production par rapport à ce chiffre d'affaires ; à partir des données de la base Orbis, il s'agit du ratio du résultat d'exploitation au coût des biens et services.

⁹Théoriquement, la marge brute désigne le ratio prix/coût marginal. Toutefois, compte tenu du peu de données disponibles sur les coûts marginaux, les variables de substitution suivantes sont utilisées ici : 1) le logarithme du ratio chiffre d'affaires/coût des moyens de production, pour les données de la base WBES, et 2) le ratio logarithmique du chiffre d'affaires aux coûts, pour les données de la base Orbis. À partir de ces définitions, les valeurs de marge brute (de bénéfices) supérieures à 1 (0) peuvent être considérées comme des indicateurs du pouvoir de marché, dans la mesure où elles semblent indiquer une divergence entre prix et coûts.

Graphique 2.3. Principaux groupes de pays : indicateurs de la concurrence au niveau des entreprises



Source : estimations des services du FMI à partir de la base de données de l'enquête de la Banque mondiale auprès des entreprises (WBES) et de la base de données Orbis.

Note : La rentabilité désigne la différence entre le chiffre d'affaires des entreprises et le coût des moyens de production par rapport à ce chiffre d'affaires. La marge brute se rapporte au ratio logarithmique du chiffre d'affaires sur le coût des moyens de production à partir de la base de données WBES, et au ratio logarithmique des recettes des ventes sur les coûts à partir de la base de données Orbis. Voir l'annexe en ligne pour plus de détails méthodologiques. *** et * indiquent une différence statistiquement significative des valeurs moyennes entre les deux groupes aux niveaux de 1 % et 10 %, respectivement.

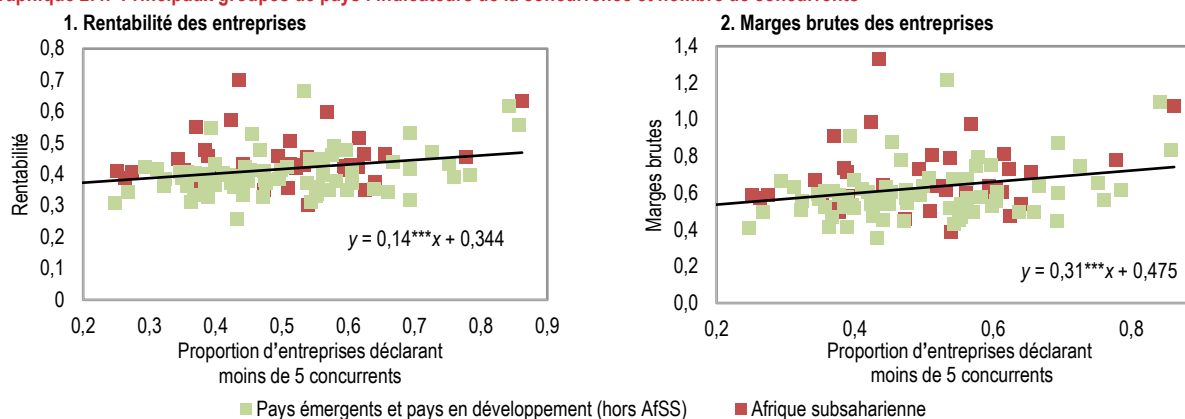
AfSS = Afrique subsaharienne.

Les mesures de rentabilité et de marges brutes des entreprises ainsi obtenues présentent une corrélation positive entre elles par construction, mais aussi avec d'autres mesures de concentration du marché, notamment le nombre de concurrents auxquels font face les entreprises¹⁰. Ainsi, dans les pays caractérisés

par une plus grande proportion d'entreprises déclarant un plus petit nombre de concurrents, la rentabilité et les marges brutes des entreprises ont tendance à être en moyenne plus élevées. Il semble donc qu'il soit possible de stimuler la concurrence et de réduire le pouvoir de marché des entreprises en supprimant les barrières à l'entrée et en incitant un plus grand nombre d'entreprises à entrer sur un marché (graphique 2.4). Plus précisément, pour une proportion donnée d'entreprises déclarant un petit nombre de concurrents, la rentabilité et les marges brutes ont tendance à être plus élevées dans l'ensemble des pays d'Afrique subsaharienne que dans d'autres pays émergents et pays en développement : le pouvoir de marché est donc relativement plus fort dans la région.

Pour ce qui est des différents groupes de pays au sein de l'Afrique subsaharienne, les marges brutes et la rentabilité moyennes des entreprises des pays exportateurs de pétrole sont supérieures de 16 % et 8 % respectivement à celles des autres pays (tableau 2.1). De même, les pays d'Afrique centrale ont tendance à avoir des marges et une rentabilité nettement supérieures (d'environ 8 % et 18 % respectivement) à celles d'autres régions d'Afrique subsaharienne¹¹. Ces marges brutes plus élevées dans les pays exportateurs de pétrole et les pays d'Afrique centrale se retrouvent

Graphique 2.4. Principaux groupes de pays : indicateurs de la concurrence et nombre de concurrents



Source : estimations des services du FMI à partir des données de l'enquête de la Banque mondiale auprès des entreprises (WBES).

¹⁰Même si la part de marché (autrement dit, le chiffre d'affaires d'une entreprise par rapport au total des chiffres d'affaires des entreprises du secteur au cours d'une période donnée) est un moyen couramment utilisé pour mesurer la concentration du marché, elle n'a pas été choisie pour la présente analyse, compte tenu du manque de données sur la taille globale d'un marché, en particulier dans le secteur informel. Toutefois, les parts de marché calculées à partir des bases de données mentionnées sont fortement corrélées positivement avec la rentabilité et les marges brutes des entreprises.

¹¹Outre la marge brute moyenne, la dispersion des marges à l'intérieur des secteurs est aussi nettement plus marquée chez les pays exportateurs de pétrole, ainsi que dans les pays d'Afrique centrale. Comme l'avait remarqué Lerner (1934), la dispersion des marges brutes pourrait entraîner une mauvaise affectation des ressources, et donc des pertes d'efficacité.

Tableau 2.1. Afrique subsaharienne : marges brutes et rentabilité des entreprises

	En fonction de la richesse en ressources naturelles	
	Marges brutes	Rentabilité
Pays exportateurs de pétrole	0,82	0,51
Autres pays riches en ressources naturelles	0,69	0,45
Pays pauvres en ressources naturelles	0,64	0,42
Par région		
	Marges brutes	Rentabilité
Afrique centrale	0,82	0,51
Afrique de l'Est	0,66	0,44
Afrique australe	0,62	0,43
Afrique de l'Ouest	0,65	0,42
Pays émergents et pays en développement hors AfSS	0,57	0,39

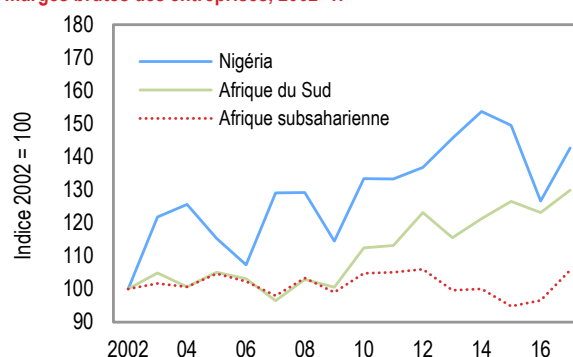
Source : estimations des services du FMI à partir de l'enquête de la Banque mondiale auprès des entreprises (WBES).

Note : La rentabilité désigne la différence entre le chiffre d'affaires et le coût des moyens de production par rapport à ce chiffre d'affaires. La marge brute se rapporte au ratio logarithmique du chiffre d'affaires sur le coût des moyens de production. AfSS = Afrique subsaharienne.

au graphique 2.2, qui atteste une concurrence relativement faible sur les marchés de produits au niveau macroéconomique dans ces pays.

En matière de dynamique des marges brutes, il est difficile de tirer des conclusions définitives, compte tenu de l'insuffisance de données chronologiques cohérentes au niveau des entreprises pour la plupart des pays d'Afrique subsaharienne. Toutefois, selon les informations disponibles, les marges brutes semblent avoir augmenté dans un certain nombre de pays, notamment les deux grandes puissances de la région, l'Afrique du Sud et le Nigéria (graphique 2.5). Ces tendances sont conformes à celles d'autres études (Aghion, Braun et Fedderke, 2008 ; Fedderke, Obikili et Viegi, 2018 ; De Loecker et Eeckhout, 2018), qui témoignent également d'une hausse des marges brutes des entreprises dans ces pays et dans le monde. D'une façon plus générale, l'analyse montre que les marges brutes sont très persistantes dans les pays d'Afrique subsaharienne, où elles ont une demi-vie presque deux fois plus longue que dans d'autres pays émergents et pays en développement¹².

¹²La demi-vie des marges brutes des entreprises — obtenue par estimation d'un modèle d'autorégression AR (1) des marges, tout en tenant compte des différentes caractéristiques des entreprises, du secteur et du pays, et des effets de l'année — est d'environ 1 an dans l'échantillon de pays d'Afrique subsaharienne, contre 6 mois dans d'autres pays émergents et pays en développement.

Graphique 2.5. Afrique subsaharienne : marges brutes des entreprises, 2002-17

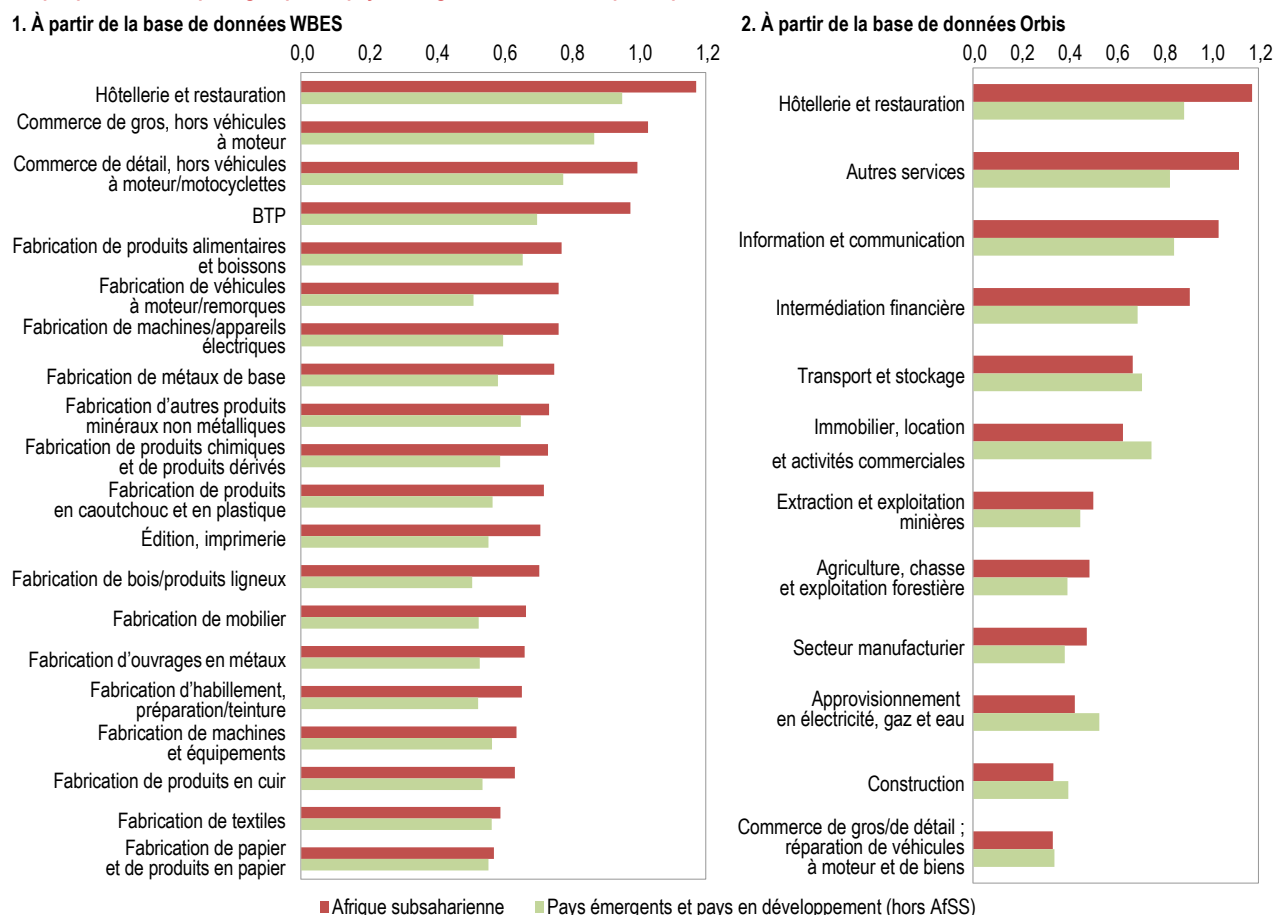
Source : estimations des services du FMI à partir de la base de données Orbis.

Note : Cette série représente les moyennes pour l'ensemble des entreprises pour chaque année.

Selon une évaluation du comportement des marges brutes entre les différents types d'entreprises de la région, les entreprises détenues en majorité par l'État ou l'étranger ont tendance à afficher des marges plus élevées que les autres, surtout dans le secteur manufacturier. En revanche, les petites entreprises ont tendance à avoir des marges brutes plus faibles que les moyennes et grandes entreprises (graphique 2.6 de l'annexe). Ces observations concordent avec celles d'autres pays émergents et pays en développement, mais il convient de noter que la proportion d'entreprises majoritairement détenues par l'État dans l'échantillon de pays d'Afrique subsaharienne est pratiquement le double de celle d'autres pays émergents et pays en développement, ce qui indique que ce type d'entreprises est bien plus présent dans la région.

Concurrence d'un secteur à l'autre

Selon les indicateurs de la concurrence au niveau des pays et des entreprises qui sont présentés ci-dessus, la concurrence semble généralement faible en Afrique subsaharienne, mais tous les secteurs sont-ils aussi peu concurrentiels d'un pays à l'autre ? Pour répondre à cette question, nous avons agrégé les mesures de rentabilité et de marges brutes des entreprises par secteur afin d'évaluer le niveau de concurrence sectorielle dans la région. Les résultats montrent des variations considérables d'un secteur à l'autre en Afrique subsaharienne : la rentabilité et la marge brute sont toutes deux les plus élevées

Graphique 2.6. Principaux groupes de pays : marges brutes des entreprises par secteur

Source : estimations des services du FMI.

Note : Les bâtons représentent les moyennes par secteur. La marge brute désigne le ratio logarithmique du chiffre d'affaires aux coûts en page 1, et le logarithme du ratio des recettes des ventes aux coûts en page 2. AfSS = Afrique subsaharienne ; WBES = enquête de la Banque mondiale auprès des entreprises.

dans les secteurs des biens non échangeables, tels que l'hôtellerie et la restauration, le commerce de gros et de détail et la construction, selon la base de données de la Banque mondiale (WBES), ainsi que dans d'autres services, tels que l'information et la communication, l'intermédiation financière et les transports, selon la base de données Orbis, qui couvre un plus grand nombre d'entreprises du secteur des services (tableaux 2.1 et 2.2 de l'annexe). En moyenne, les marges brutes ont tendance à être plus faibles dans le secteur manufacturier, notamment chez les producteurs de textile et de cuir.

Une comparaison des mesures de rentabilité et de marges brutes entre les pays d'Afrique subsaharienne et d'autres pays émergents et pays en développement montre que la concurrence est plus faible dans pratiquement tous les secteurs de la région, avec un écart moyen des marges brutes de l'ordre de 7 % (graphique 2.6). D'une façon générale toutefois, il existe une forte corrélation positive (d'environ 0,9) entre les marges brutes sectorielles dans les pays d'Afrique subsaharienne et celles des autres pays. La structure de la concurrence sectorielle semble donc être semblable dans tous les pays¹³.

¹³Même si l'on peut s'attendre à ce que des rendements plus élevés du capital entraînent une plus forte rentabilité dans les pays à faible revenu que dans les pays avancés, compte tenu de leurs faibles dotations en capital, les marges brutes relativement plus élevées dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne par rapport aux autres pays en développement ayant une structure similaire de dotation en capital semblent indiquer que l'on ne peut pas totalement attribuer le niveau élevé de rentabilité/marges à ces rendements plus élevés du capital. D'une façon plus générale, l'égalité entre rendements du capital et productivité marginale du capital repose sur l'hypothèse d'une concurrence parfaite sur les marchés de capitaux (Caselli et Feyrer, 2007), hypothèse qui ne s'applique généralement pas aux pays à faible revenu.

Les marges brutes sectorielles présentent aussi en général une corrélation positive d'un groupe de pays à l'autre en Afrique subsaharienne, à l'exception des pays d'Afrique centrale, où les marges ont tendance à être plus élevées dans la plupart des secteurs manufacturiers, ainsi que dans le secteur des services (tableau 2.3 de l'annexe). En moyenne, les pays exportateurs de produits de base (pétrole et autres) ont aussi tendance à avoir des marges brutes plus élevées dans le secteur manufacturier que les pays pauvres en ressources naturelles.

CONCURRENCE ET RÉSULTATS MACROÉCONOMIQUES

La faiblesse de la concurrence observée dans tous les pays d'Afrique subsaharienne influe-t-elle sur les résultats macroéconomiques ? L'idée selon laquelle la concurrence est un moteur essentiel d'une économie de marché influant sur la croissance économique remonte à Adam Smith, dans son ouvrage intitulé *La Richesse des nations*, rédigé il y a plus de deux siècles¹⁴. Depuis lors, de très nombreuses études ont analysé l'effet de la concurrence sur la croissance économique et la qualité de vie. En théorie, le lien est ambigu : la rivalité entre entreprises peut encourager l'innovation et stimuler la croissance de la productivité, mais elle peut aussi étouffer l'innovation et la croissance en limitant la rentabilité à laquelle s'attendent les entreprises lorsqu'elles innovent (Aghion et Griffith, 2005). Un système ouvert et concurrentiel peut aussi permettre à des entreprises dominantes de consolider leur position et de tenter de verrouiller le marché, freinant ainsi la croissance (Rajan et Zingales, 2004).

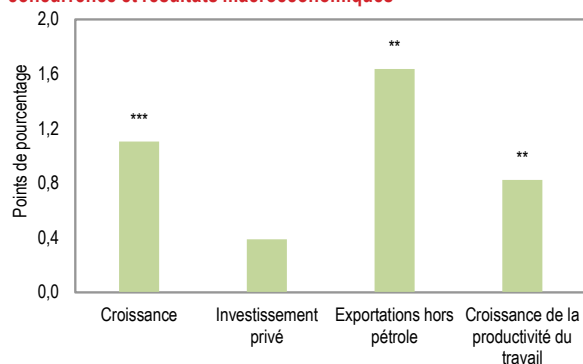
Toutefois, selon des études empiriques internationales, il existe en général une forte relation positive entre concurrence et croissance, grâce à une affectation plus efficace des ressources et à une augmentation de l'investissement, de l'innovation, de la productivité et de la compétitivité à l'exportation (OCDE, 2014 ; Goodwin et Pierola Castro, 2015). La concurrence semble également avoir de fortes incidences sur la qualité de vie et la distribution du revenu, en abaissant les prix à la consommation et à la production en aval, en créant des opportunités

d'emploi et de revenu et en limitant les pratiques discriminatoires (Begazo et Nyman, 2016).

Croissance

La relation positive entre concurrence et croissance est confirmée par les données utilisées dans le présent chapitre. Selon une estimation des régressions standard de la croissance économique, qui tient compte des facteurs déterminants traditionnels de la croissance et des effets fixes par pays et par année, il existe une corrélation positive statistiquement significative entre l'indice d'intensité de la concurrence au niveau local du Forum économique mondial et la croissance du PIB réel par habitant, dans un vaste échantillon de pays avancés, pays émergents et pays en développement, ainsi que dans un échantillon limité aux pays émergents et pays en développement, notamment d'Afrique subsaharienne¹⁵. Plus précisément, les résultats montrent qu'une progression depuis le niveau médian pour les pays d'Afrique subsaharienne au quartile supérieur de la répartition mondiale de l'indice d'intensité de la concurrence entraîne une accélération moyenne de la croissance du PIB réel par habitant d'environ 1 point de pourcentage (graphique 2.7). L'impact est significatif

Graphique 2.7. Afrique subsaharienne : concurrence et résultats macroéconomiques



Source : estimations des services du FMI.

Note : Les statistiques reposent sur les résultats des régressions indiquées dans les tableaux de l'annexe 2.13 (colonne 1) et 2.15 en ligne (colonnes 1, 4 et 7), et représentent les variations des variables macroéconomiques respectives pour une progression depuis la médiane pour les pays d'Afrique subsaharienne au décile supérieur de la répartition mondiale de l'indice d'intensité de la concurrence au niveau local du Forum économique mondial. *** et ** indiquent une signification statistique aux niveaux de 1 % et 5 %, respectivement.

¹⁴Voir, par exemple, Smith (1776), livre II, chapitre II, p. 329, paragraphe 106.

¹⁵En limitant encore l'échantillon aux seuls pays d'Afrique subsaharienne, les résultats montrent une corrélation positive mais statistiquement peu significative (p -valeur = 0,2) entre la concurrence et la croissance du PIB par habitant. Ces résultats pour l'Afrique subsaharienne doivent toutefois être interprétés avec prudence, compte tenu de la taille réduite de l'échantillon pour la région, qui couvre une période où peu de changements dans les indicateurs de concurrence sont observables (tableau 2.13 de l'annexe).

sur le plan économique, dans la mesure où le taux de croissance moyen du PIB réel par habitant en Afrique subsaharienne a été de 1 % après 2010¹⁶. Même si ces résultats n'impliquent pas nécessairement une relation de cause à effet, ils se vérifient également lorsque l'on analyse un éventuel risque d'endogénéité au moyen d'autres méthodes économétriques.

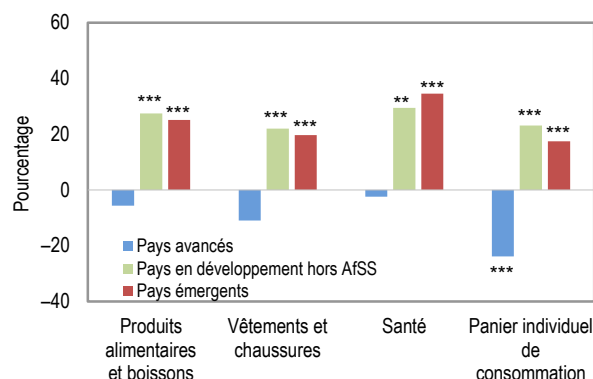
Vecteurs de transmission

Quels sont les principaux vecteurs par lesquels la concurrence accélère la croissance économique ? Une analyse de l'effet de la concurrence sur l'investissement privé, les exportations hors pétrole et la productivité du travail montre un lien positif, quoique statistiquement faible, entre l'indice d'intensité de la concurrence au niveau local et l'investissement (pourcentage du PIB), mais une association nettement positive avec les exportations (pourcentage du PIB) et la croissance de la productivité du travail. Plus précisément, une progression depuis la valeur médiane pour l'Afrique subsaharienne au quartile supérieur de la répartition mondiale de l'indicateur de la concurrence est associée à une hausse des exportations de 1,7 % du PIB et à une accélération de la croissance de la productivité du travail d'environ 1 point de pourcentage (graphique 2.7 et tableau 2.15 de l'annexe). Cette hausse des exportations peut être attribuée à l'accélération de la croissance de la productivité, entraînée par l'innovation et une maturité technologique plus poussées sous l'effet de la concurrence, ainsi qu'à une amélioration de la compétitivité des prix sur les marchés internationaux. À partir des indicateurs d'innovation et de maturité technologique du Forum économique mondial, les régressions semblent effectivement indiquer que, toutes choses étant égales par ailleurs, l'intensification de la concurrence nationale est associée à une forte progression de l'innovation et des capacités technologiques (tableau 2.16 de l'annexe).

Qualité de vie

Comment la concurrence influe-t-elle sur la qualité de vie ? Pour procéder à cette évaluation, nous

Graphique 2.8. Afrique subsaharienne : différentiels de prix avec les autres groupes de pays



Source : calculs des services du FMI à partir des données du programme de comparaison internationale de la Banque mondiale.

Note : Les bâtons représentent la différence moyenne des niveaux de prix entre l'Afrique subsaharienne et les autres groupes de pays. *** et ** montrent les différences statistiquement significatives aux niveaux de 1 % et 5 %, respectivement. AfSS = Afrique subsaharienne.

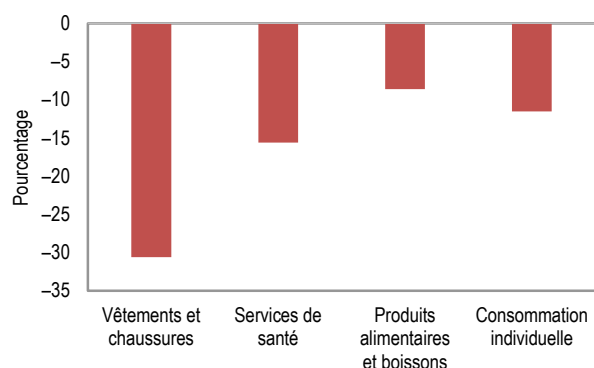
avons analysé les niveaux de prix internationalement comparables (issus du programme de comparaison internationale de la Banque mondiale) de différents articles du panier de consommation. Tout en tenant compte des caractéristiques macroéconomiques et structurelles propres à chaque pays, les résultats montrent que les niveaux de prix de la plupart des biens et services dans les pays d'Afrique subsaharienne sont nettement supérieurs à ceux d'autres pays émergents et pays en développement, notamment pour les produits alimentaires, l'habillement et les services de santé, postes qui ont tendance à peser plus lourd dans le panier de consommation des ménages à faible revenu (graphique 2.8). Les prix des biens intermédiaires utilisés dans la production (services publics, machines et équipements) sont aussi bien plus élevés dans la région que dans d'autres pays émergents et pays en développement. Ces prix plus élevés se traduisent en moyenne par un niveau de prix du panier individuel du consommateur supérieur de 20 % en Afrique subsaharienne à celui d'autres pays à un stade similaire de développement (tableau 2.17 de l'annexe)¹⁷.

L'intensification de la concurrence peut toutefois contribuer à faire baisser les prix, comme l'indique la

¹⁶Plusieurs pays émergents et pays en développement de l'échantillon, tels que la Colombie, le Maroc et Maurice, ont enregistré une hausse continue de l'indice d'intensité de la concurrence ces dix dernières années, qui équivalait à un passage du niveau médian pour les pays d'Afrique subsaharienne au quartile supérieur de la répartition mondiale.

¹⁷Une analyse des niveaux de prix entre les sous-régions d'Afrique subsaharienne montre que l'Afrique de l'Est a, en moyenne, les prix des produits les plus bas, bien que les prix de la plupart des services et des services publics ne révèlent pas de différence statistique d'une région à l'autre (tableau 2.19 de l'annexe). Les prix plus élevés dans le secteur des services concordent avec les marges brutes plus élevées des entreprises de ce secteur dans l'ensemble des régions, comme le montre le tableau 2.3 de l'annexe. En outre, en différenciant les pays d'Afrique subsaharienne en fonction de leurs régimes de change, les résultats n'indiquent aucune différence de prix statistiquement significative entre les pays membres et non membres de la zone du franc CFA pour la plupart des catégories de produits, à l'exception d'un certain nombre de biens non échangeables, dans les domaines notamment de la santé, des communications et des loisirs (tableau 2.20 de l'annexe).

Graphique 2.9. Afrique subsaharienne : impact de l'intensification de la concurrence locale sur les prix



Source : calculs des services du FMI à partir des données du programme de comparaison internationale de la Banque mondiale.

Note : Les bâtons représentent l'effet d'une hausse de l'indicateur d'intensité de la concurrence au niveau local à partir de la médiane pour l'Afrique subsaharienne au décile supérieur de la répartition mondiale.

relation nettement négative entre l'indice d'intensité de la concurrence au niveau local et les prix de la plupart des biens et services : la concurrence améliore donc la qualité de vie et la compétitivité extérieure des pays (tableau 2.18 de l'annexe). Plus précisément, le passage du niveau médian pour l'Afrique subsaharienne au quartile supérieur de la répartition mondiale de l'indicateur de la concurrence est en moyenne associé à une diminution des prix des produits alimentaires et des services de santé d'environ 8 % et 14 % respectivement, et à une réduction de 10 % de l'ensemble du panier individuel du consommateur (graphique 2.9).

Si l'on tient compte explicitement de la concurrence extérieure en ajoutant des mesures de l'ouverture aux échanges et de l'investissement direct étranger dans les régressions, les résultats montrent qu'une plus forte concurrence extérieure contribue également à faire baisser les prix. Même si les indicateurs de la concurrence intérieure et extérieure expliquent en grande partie le différentiel de prix moyen entre l'Afrique subsaharienne et d'autres pays émergents et pays en développement, ils ne le justifient pas totalement : d'autres facteurs macrostructurels peuvent donc aussi contribuer à faire monter les prix dans l'ensemble des pays d'Afrique subsaharienne¹⁸.

¹⁸Même si les pays d'Afrique subsaharienne ont tendance à avoir de vastes marchés informels, l'inclusion des indicateurs disponibles sur la taille du marché informel dans les estimations (tels que la proportion d'entreprises en concurrence avec des entreprises non répertoriées/informelles dans le pays, ou la proportion d'emplois informels dans le total des emplois) ne modifie pas significativement les résultats.

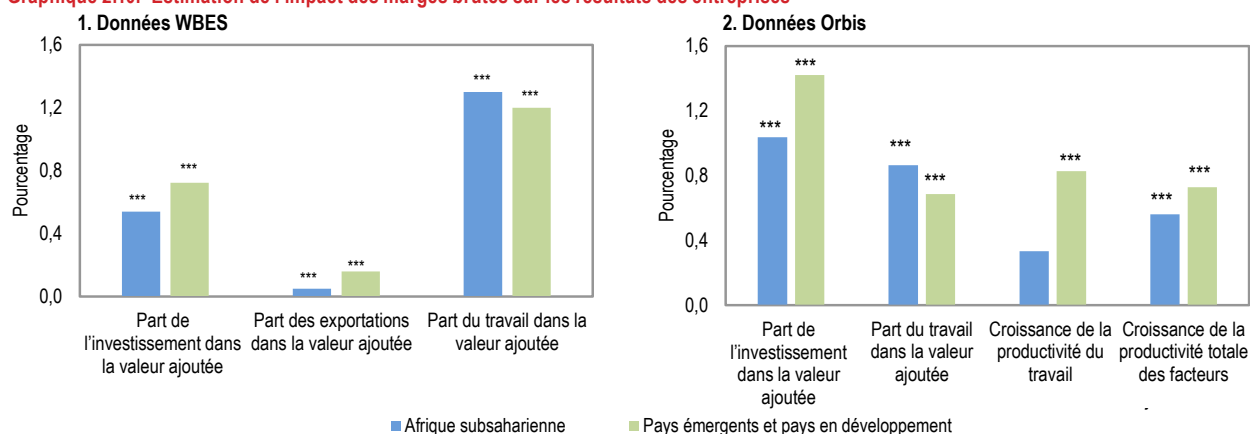
¹⁹La nature essentiellement transversale des données de la WBES ne permet pas de vérifier l'association entre les marges brutes des entreprises et la croissance de la productivité. Voir l'annexe en ligne pour les détails techniques et les résultats (tableaux 2.21–2.24 de l'annexe).

DYNAMIQUE DES ENTREPRISES ET CONCURRENCE

Les résultats relatifs à la concurrence et aux résultats macroéconomiques au niveau des pays sont solidement étayés par les données au niveau des entreprises : il existe une association statistiquement significative entre une baisse des marges brutes et une hausse de l'investissement et des exportations dans les entreprises des pays émergents et pays en développement, y compris en Afrique subsaharienne. Plus précisément, à partir des données de la Banque mondiale (WBES), et en tenant compte des caractéristiques des entreprises, ainsi que des effets fixes par pays et par année, les résultats montrent qu'une baisse des marges brutes de 1 % s'accompagne d'une hausse de l'investissement et des exportations d'environ 0,7 % et 0,2 %, respectivement, de la valeur ajoutée d'une entreprise (graphique 2.10, page 1). Il convient de noter que la part du travail est aussi significativement corrélée aux marges des entreprises, puisqu'une baisse des marges brutes de 1 % entraîne une augmentation proportionnée de la part de la production rémunérée sous forme de travail.

En limitant l'échantillon aux seuls pays d'Afrique subsaharienne, on obtient un tableau similaire, avec une nette association négative entre les marges des entreprises d'une part, et les investissements, exportations et parts du travail dans les entreprises, d'autre part¹⁹. Si l'on ajoute un indicateur supplémentaire de la concurrence dans les régressions, tel que le nombre de concurrents d'une entreprise, on constate que les entreprises ayant moins de concurrents ont en moyenne des exportations, des parts du travail et des investissements plus faibles, bien que cette association ne soit statistiquement significative que pour les exportations.

Ces observations sont corroborées par les données de la base Orbis, qui, en tenant compte également de la dimension temporelle du comportement des entreprises, permettent de mesurer plus précisément les marges brutes et d'évaluer leur incidence sur

Graphique 2.10. Estimation de l'impact des marges brutes sur les résultats des entreprises

Source : estimations des services du FMI.

Note : Les bâtons représentent l'impact estimé d'une baisse de 1 % des marges brutes des entreprises, définies par le ratio logarithmique du chiffre d'affaires aux coûts en page 1, et par le ratio logarithmique de l'élasticité de la production aux moyens de production par rapport à la part des dépenses des moyens de production dans le chiffre d'affaires en page 2. Les pays émergents et pays en développement incluent l'Afrique subsaharienne.

WBES = Enquête de la Banque mondiale auprès des entreprises. *** indique une signification statistique au niveau du 1 %.

la croissance de la productivité²⁰. En neutralisant les caractéristiques fixes et variables dans le temps au niveau des entreprises, des secteurs et des pays, les résultats montrent qu'une baisse des marges brutes de 1 % est associée à une hausse de 1–1,4 % du ratio investissement/valeur ajoutée des entreprises et à une augmentation d'environ 1 % de la part du travail dans la production des entreprises dans les pays émergents et pays en développement, y compris en Afrique subsaharienne (graphique 2.10, page 2). Il existe aussi une association significative entre une marge plus faible et une croissance plus forte de la productivité du travail et de la productivité totale des facteurs, puisqu'une diminution de la marge de 1 % entraîne une accélération du taux de croissance de la productivité de 0,8 point de pourcentage²¹.

Ces constats confirment les résultats d'études antérieures, selon lesquels (essentiellement dans le contexte de pays avancés) les entreprises dont la marge brute est plus élevée et le pouvoir de marché plus fort ont tendance à avoir un investissement, une croissance de la productivité et des parts du travail plus faibles (Nickell, 1996 ; Autor *et al.*, 2017 ; Gutiérrez et Philippon, 2017 ; FMI, 2019a), et n'étaient pas la thèse qu'une concurrence plus forte dissuade les entreprises d'innover. En outre, les résultats donnent à penser que l'association entre

marges brutes et investissements, parts du travail et croissance de la productivité est presque deux fois plus forte dans le secteur manufacturier que dans celui des services : une faible concurrence dans le secteur manufacturier semble donc avoir un impact sur la croissance économique plus prononcé que dans le secteur des services. En différenciant les entreprises en fonction de leur actionnariat, les entreprises publiques et privées ne révèlent aucune différence statistiquement significative de comportement en matière de marges brutes, mais, pour un accroissement donné de la marge brute, les entreprises nationales ont des investissements et des parts du travail nettement plus faibles que les entreprises étrangères.

STIMULER LA CONCURRENCE SUR LES MARCHÉS INTÉRIEURS

Compte tenu des bienfaits de la concurrence, comment peut-elle être intensifiée en Afrique subsaharienne ? Plusieurs facteurs sont essentiels, en particulier la mise en œuvre d'un solide cadre de politique de la concurrence qui inclut, entre autres, la libéralisation des marchés de produits, l'adoption d'une loi appropriée sur la concurrence, la mise en place d'un organisme d'exécution indépendant et la promotion de la concurrence. D'autres mesures, notamment commerciales, budgétaires et

²⁰Sur la base de l'étude de De Loecker et Warzynski (2012), les marges brutes à partir des données de la base Orbis utilisées pour l'analyse de régression sont construites en tant que ratio logarithmique de l'élasticité des moyens de production par rapport à la production sur la part des dépenses de moyens de production dans le chiffre d'affaires. Voir l'annexe en ligne pour les détails.

²¹Même si la part du travail dans la production présente une association positive avec la concurrence, cela ne signifie pas nécessairement une augmentation des coûts unitaires du travail en raison de l'amélioration de la croissance de la productivité, ni une baisse générale des prix.

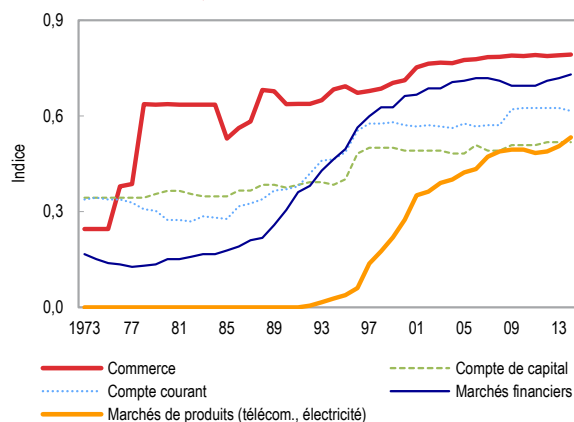
structurelles, qui facilitent l'activité des entreprises et réduisent les barrières à l'entrée sont également fondamentales pour stimuler la concurrence.

Libéralisation des marchés de produits

La libéralisation des marchés de produits implique en général un transfert de la production des entreprises publiques vers les entreprises privées, la suppression des contrôles de prix et la mise en place d'organismes de réglementation pour soutenir l'activité du secteur privé. Avant les années 80, la plupart des économies d'Afrique subsaharienne étaient des économies d'État, dans lesquelles les marchés intérieurs étaient largement dominés par des entreprises publiques. Des réformes des marchés de produits ont été entamées dans le cadre d'un ensemble plus vaste de réformes structurelles, avec une libéralisation des échanges commerciaux au début des années 80, puis des comptes courants et financiers dans les années 90 (graphique 2.11). La libéralisation des marchés de produits (notamment dans trois secteurs fondamentaux : télécommunications, électricité et agriculture) a rapidement suivi à la fin des années 90, et a permis de passer d'un actionnariat public à un actionnariat privé, de mettre en place des organismes de réglementation indépendants et de supprimer (ou réduire) les contrôles des prix²².

Il semble que ces réformes aient en général contribué à accélérer la productivité et la croissance dans les pays en développement, notamment en Afrique subsaharienne (Ostry, Prati et Spilimbergo, 2009 ; Robinson, Gaertner et Papageorgiou, 2011). La dynamique de réforme semble toutefois s'être ralenti ces dix dernières années et les entreprises publiques continuent de dominer les marchés dans nombre de pays d'Afrique subsaharienne, en particulier dans les services publics et les transports (MGI, 2016 ; Sibiya *et al.*, 2018)²³. Selon la base de données de l'OCDE et de la Banque mondiale sur la réglementation des marchés de produits, un certain nombre de pays d'Afrique subsaharienne (Afrique du

Graphique 2.11. Afrique subsaharienne : réformes structurelles, 1973-2014



Source : Alesina *et al.*, à paraître.

Note : Moyenne sur 14 pays pour lesquels les données sont disponibles. Voir l'annexe en ligne pour plus de détails. Plus les valeurs sont élevées, plus la libéralisation est forte.

Sud, Kenya, Sénégal) sont parmi les plus restrictifs lorsqu'il s'agit d'autoriser des entreprises à entrer dans les industries de réseau et les services. Les contrôles de prix sont aussi très répandus : par exemple, près de deux tiers des pays d'Afrique subsaharienne étudiés par la Banque mondiale (2016) ont déclaré avoir des réglementations les autorisant à contrôler les prix.

Il conviendrait de poursuivre les réformes des marchés de produits, en particulier dans les industries de réseau et les services, de réduire les barrières réglementaires et structurelles à l'entrée et à la sortie des entreprises, ainsi que d'améliorer le climat général de l'investissement pour promouvoir le développement du secteur privé et accélérer la concurrence et la croissance²⁴. Même si la taille limitée des marchés intérieurs et les coûts fixes élevés inhérents à un certain nombre de secteurs (notamment les services publics, les télécommunications et les transports) peuvent favoriser la formation de monopoles naturels, il conviendrait de dégroupier les activités, en dissociant et en ouvrant à la concurrence celles qui sont le plus susceptibles de l'être, pour améliorer les résultats économiques²⁵.

²²L'indicateur des réformes structurelles, tiré d'Alesina *et al.* (à paraître), est disponible pour 14 pays d'Afrique subsaharienne : Afrique du Sud, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Ghana, Kenya, Madagascar, Mozambique, Nigéria, Ouganda, Sénégal, Tanzanie et Zimbabwe. Voir l'annexe en ligne pour plus de détails.

²³Le ralentissement de la dynamique de réforme des marchés de produits ressort clairement de l'amélioration minimale de l'indicateur général de la concurrence, comme l'indique le graphique 2.1.

²⁴Dans les industries de réseau, il pourrait s'agir, par exemple, de libéraliser les marchés des télécommunications et les marchés de gros de l'électricité, ainsi que de dégroupier totalement la production, le transport et la distribution de l'électricité. Un certain nombre de réformes visant à dégroupier les services d'électricité ont déjà été lancées en Éthiopie, au Ghana, au Kenya et au Nigéria.

²⁵Dans le secteur de l'électricité, par exemple, le transport et la distribution ont tendance à être des services non concurrentiels, tandis que la production et la vente au détail sont considérées comme plus ouvertes à la concurrence (OCDE, 2001). Des études montrent que lorsque de telles réformes entraînent une concurrence, les résultats du secteur sont nettement meilleurs (Zhang, Parker et Kirkpatrick, 2008).

Politiques de la concurrence

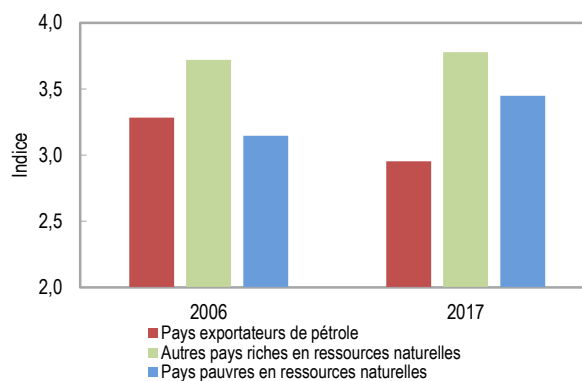
Un cadre approprié de politique de la concurrence est essentiel pour protéger la qualité de vie du consommateur et recueillir les bienfaits attendus des réformes des marchés de produits, telles que la déréglementation et la privatisation, sur le développement. Pour mettre en place un solide cadre d'action, il convient d'élaborer des lois antitrust, de créer des institutions indépendantes qui fonctionnent bien, et de prévoir un appui judiciaire. En Afrique subsaharienne, l'adoption de lois antitrust a considérablement progressé depuis la première décennie 2000, puisque le nombre de pays dotés d'une loi sur la concurrence a plus que doublé, passant de 12 en 2000 à 31 en 2019 (graphique 2.7 de l'annexe)²⁶. Ces lois sont en général à l'image de celles des pays avancés (régissant le contrôle des fusions, les pratiques de collusion et les abus de position dominante) et sont entrées en vigueur grâce à la mise en place d'autorités de la concurrence.

Malgré les progrès enregistrés dans l'adoption de lois sur la concurrence et la création d'autorités compétentes, la concurrence ne s'est pas notablement intensifiée sur les marchés intérieurs de la plupart des pays, comme indiqué précédemment. L'une des raisons de ce décalage est que, pour bien fonctionner, un dispositif antitrust nécessite non seulement un solide cadre juridique, mais aussi un organisme de réglementation indépendant, des ressources financières suffisantes et un personnel dûment qualifié pour mener les enquêtes sur les pratiques anticoncurrentielles. En fonction de ces critères, les structures antitrust de la région présentent un tableau contrasté : selon la Banque mondiale (2016), dans près d'un tiers des pays de la région dotés d'une loi sur la concurrence, les autorités correspondantes relèvent d'un autre organisme public, ce qui peut compromettre leur indépendance. Les autorités de la concurrence bénéficient souvent de faibles ressources financières et elles sont peu nombreuses à déclarer

pouvoir s'autofinancer par les sanctions imposées²⁷. Le personnel technique disponible est également très inégal : tandis que la Commission de la concurrence d'Afrique du Sud dispose d'un service technique de plus de 130 personnes, près d'un tiers des pays étudiés ont déclaré employer moins de dix personnes. En moyenne, les autorités de la concurrence dans la région déclarent mener deux enquêtes par an, à l'exception très nette de l'Afrique du Sud et du Kenya, qui enquêtent sur près de 500 affaires par an²⁸.

Ces variations entre les dispositifs de concurrence dans la région se retrouvent dans les indicateurs subjectifs de l'efficacité avec laquelle sont appliquées les lois antitrust. Selon l'indicateur d'efficacité de la politique antimonopole du Forum économique mondial, par exemple, l'Afrique du Sud et le Kenya font partie des pays les plus performants de la région, tandis que les pays exportateurs de pétrole sont loin derrière. Il est également frappant de constater que dans les pays exportateurs de pétrole de la région, l'efficacité perçue des structures antitrust a diminué ces dix dernières années. Il convient donc de redoubler d'efforts pour maintenir un dispositif antitrust solide (graphique 2.12)²⁹. D'une façon plus

Graphique 2.12. Afrique subsaharienne : application des lois antimonopole



Source : Forum économique mondial.

Note : L'indice varie de 1 à 7 : plus les valeurs sont élevées, plus l'application de la politique antimonopole est exhaustive.

²⁶Ces statistiques reposent sur une enquête des services du FMI auprès des autorités de la concurrence dans les pays membres de la région.

²⁷Les enquêtes de la Banque mondiale (2016) et des services du FMI réalisées pour le présent chapitre montrent que les budgets annuels des autorités de la concurrence varient considérablement en Afrique subsaharienne (de moins de 0,001 % du PIB à 0,06 % du PIB). En 2017–18, la Commission de la concurrence d'Afrique du Sud a eu le budget le plus élevé, avec 22 millions de dollars en termes nominaux (0,01 % du PIB), suivie du Kenya (6 millions de dollars). Par rapport à la taille de l'économie, la Commission des pratiques commerciales loyales aux Seychelles avait le budget le plus élevé.

²⁸La Commission de la concurrence d'Afrique du Sud est l'autorité de la concurrence la plus active de la région. Rien qu'en 2017–18, elle a interdit 12 fusions, imposé des sanctions de l'ordre de 0,01 % du PIB et mené à bien 193 procédures d'exécution (voir son rapport annuel 2017–18). L'augmentation des marges brutes et la concentration croissante des marchés en Afrique du Sud semblent toutefois indiquer qu'il convient de redoubler d'efforts pour accroître la concurrence et enrayer les pratiques anticoncurrentielles.

²⁹Dans un certain nombre de cas, les reculs constatés correspondent au début d'un conflit ayant affaibli les capacités institutionnelles et budgétaires globales des pays concernés.

générale, l'adoption d'une loi sur la concurrence n'est pas une panacée : la loi doit aussi être correctement appliquée pour favoriser l'investissement privé et le développement des entreprises.

En matière d'application des lois de la concurrence, la dimension régionale devient aussi de plus en plus fondamentale. Compte tenu de la petite taille des marchés intérieurs dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, de grandes entreprises peuvent s'implanter dans plusieurs pays pour bénéficier d'économies d'échelle, ou un petit nombre de grandes entreprises de différents pays peuvent constituer des cartels pour limiter la concurrence étrangère là où elles sont présentes et exploiter les consommateurs. Un très bon exemple est le secteur du ciment, où neuf entreprises régionales assurent plus de 50 % de la production et où les pratiques anticoncurrentielles ont une dimension régionale (Banque mondiale, 2016)³⁰. Pour limiter ce type de comportement anticoncurrentiel à l'échelle de la région, les pays doivent coopérer. Un certain nombre d'autorités de la concurrence ont entamé une coopération bilatérale, avec notamment des échanges d'informations informels et la signature de protocoles d'accord, comme l'ont fait l'Afrique du Sud et le Kenya, ou le Malawi, la Tanzanie et la Zambie (Banque mondiale, 2016). En outre, des autorités supranationales de la concurrence à l'échelle de groupes de pays, tels que le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) et l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), ont commencé à administrer des régimes régionaux de contrôle des fusions, facilitant ainsi les enquêtes au niveau régional. Il convient toutefois de resserrer cette coopération régionale pour lutter contre les problèmes croissants posés par les monopoles et les cartels d'envergure régionale, surtout compte tenu de l'intensification prévue des échanges et des investissements dans le cadre de l'accord de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF).

Autres politiques

Une politique de la concurrence est importante, mais elle risque de ne pas suffire pour créer un environnement plus concurrentiel si elle n'est pas complétée par des mesures macroéconomiques,

notamment en matière de commerce, d'investissement étranger et de finances publiques. Plusieurs études montrent qu'en Afrique subsaharienne, les barrières commerciales tarifaires et non tarifaires nuisent à la concurrence et à la compétitivité dans leur ensemble (Banque mondiale, 2012 ; Cadot *et al.*, 2015). L'analyse réalisée pour le présent chapitre corrobore ces constats et révèle qu'une diminution des obstacles tarifaires et non tarifaires est effectivement associée à une baisse significative des marges brutes des entreprises. Plus précisément, des réformes commerciales consistant à réduire les tarifs douaniers peuvent abaisser de près de 4,5 % les marges brutes des entreprises pendant les cinq années qui suivent leur mise en place (encadré 2.1).

La ZLECAF, dont l'objectif est d'intensifier l'intégration commerciale et économique régionale, contribuera donc probablement à améliorer la concurrence économique dans l'ensemble de la région. Cet accord envisage de supprimer les droits de douane sur la plupart des marchandises, de libéraliser le commerce des principaux services et de réduire les obstacles non tarifaires au commerce international, réformes qui devraient stimuler les échanges et la croissance dans la région (FMI, 2019b). Dans cette poursuite de l'intégration régionale, il convient toutefois de tenir compte des effets de synergie entre les politiques du commerce, de l'investissement et de la concurrence : la libéralisation du commerce et de l'investissement stimule la concurrence, mais un cadre efficace de politique de la concurrence est indispensable pour garantir que les améliorations qui découlent de la concurrence étrangère se concrétisent et que les marchés ne soient pas dominés par un petit nombre de grandes entreprises aux pratiques commerciales déloyales.

L'intensité de la concurrence est également fonction des interventions de l'État et des politiques budgétaires. Un traitement fiscal de faveur accordé, par exemple, à certaines entreprises au moyen de politiques discriminatoires ou d'une mise en œuvre sélective des mesures, peut entraver la concurrence en instaurant des inégalités. Un régime de passation des marchés publics qui favorise certaines entreprises, publiques comme privées, peut aussi nuire à la

³⁰La Commission de la concurrence d'Afrique du Sud a enquêté puis sanctionné les quatre plus grands producteurs de ciment en 2008 pour collusion dans le but de segmenter les marchés entre les pays (voir son rapport annuel 2009–10).

concurrence et consolider la position dominante de grandes entreprises³¹. En outre, des administrations douanières inefficaces peuvent nuire au commerce et à la concurrence étrangère. Il convient donc d'élaborer judicieusement la politique budgétaire et le régime de passation des marchés publics et de renforcer et moderniser les administrations douanières de façon à ne pas porter atteinte à la concurrence. Dans les cas où certaines entreprises ou certains secteurs doivent être subventionnés pour garantir la fourniture d'un bien public, il conviendra d'analyser clairement les coûts et avantages des mesures d'incitation concernées.

CONCLUSION

La concurrence sur les marchés de produits en Afrique subsaharienne est faible par rapport au reste du monde. Selon des données au niveau des pays, plus de 70 % des pays de la région se situent au-dessous de la médiane de la répartition mondiale des indicateurs de concurrence. Les marges brutes des entreprises, calculées directement à partir des données des entreprises, corroborent ces observations macroéconomiques : elles semblent en moyenne être plus élevées dans les pays d'Afrique subsaharienne que dans d'autres pays émergents et pays en développement, en particulier dans les secteurs des services. Selon une comparaison des niveaux de prix de produits et services comparables à l'échelle internationale, les prix dans la région sont relativement plus élevés que dans d'autres régions se trouvant à un stade similaire de développement, ce qui peut s'expliquer au moins en partie par la faiblesse de la concurrence sur les marchés de produits.

L'analyse empirique indique qu'une intensification de la concurrence peut contribuer à améliorer la croissance économique et la qualité de vie, grâce à une hausse de la productivité et de la compétitivité à l'exportation, ainsi qu'à une baisse des prix à la consommation. Ces conclusions sont confirmées par les données au niveau des entreprises, selon lesquelles la structure des marchés influe sur le comportement et la performance des entreprises et détermine en fin de compte les résultats macroéconomiques.

Plus précisément, une baisse des marges brutes des entreprises est associée de manière significative à une hausse de l'investissement, des exportations, de la croissance de la productivité et de la part du travail dans la production des entreprises. Ces effets sont plus prononcés dans le secteur manufacturier que dans les services et ont tendance à être plus marqués pour les entreprises nationales que pour les entreprises à capitaux étrangers.

L'analyse du présent chapitre confirme qu'il est indispensable d'intensifier la concurrence sur les marchés de produits en Afrique subsaharienne. Bien que plusieurs pays de la région aient entrepris à la fin des années 90 et au début des années 2000 des réformes des marchés de produits, qui ont contribué à accroître la concurrence et à accélérer la croissance, la dynamique de réforme s'est grippée ces dernières années. En conséquence, même si le nombre de pays ayant promulgué une loi de la concurrence ait presque triplé depuis l'an 2000, les progrès sur le terrain restent minimes.

Dans la mesure où la concurrence est fonction de plusieurs facteurs, il convient de suivre une démarche globale qui intègre les éléments indispensables suivants pour stimuler la concurrence dans la région :

- Des réformes des marchés de produits qui visent à réduire les obstacles structurels et réglementaires à la participation du secteur privé aux marchés de biens et services, ainsi qu'à faciliter la conduite des affaires.
- Un cadre efficace de politique de la concurrence, qui comporte une loi de la concurrence appropriée et un organisme chargé de son application, qui soit indépendant, et suffisamment financé et doté en personnel.
- Des mesures complémentaires en matière de commerce et d'investissement direct étranger qui renforcent la concurrence étrangère et améliorent l'accès aux biens intermédiaires.

³¹Les pratiques collusives peuvent s'immiscer dans les régimes de passation des marchés publics même si la procédure ne favorise pas délibérément certaines entreprises. En 2012, par exemple, la Commission zambienne de la concurrence et de la protection du consommateur a enquêté sur des irrégularités dans des appels d'offres pour un programme de subventions gouvernementales, en invoquant le fait que deux entreprises s'étaient partagé leurs soumissions pour éviter d'être en concurrence l'une avec l'autre (Banque mondiale, 2016). Après enquêtes, la commission a imposé des sanctions et le gouvernement a élargi le processus d'appel d'offres. Cette affaire démontre que les autorités de la concurrence doivent travailler en étroite collaboration avec les organismes de passation des marchés publics pour garantir que ces procédures soient favorables à la concurrence et doivent rester vigilantes à l'égard des plateformes autorisant les contacts entre soumissionnaires.

- Des politiques budgétaires et des régimes de passation des marchés publics judicieusement élaborés, qui ne faussent pas la concurrence en favorisant un petit nombre d'acteurs du marché.

Ces politiques sont toutes importantes isolément, mais ont tendance à se renforcer mutuellement. La libéralisation du commerce et de l'investissement, par exemple, contribue à stimuler la concurrence, mais un cadre efficace de politique de la concurrence est indispensable pour garantir que les améliorations qui découlent de la concurrence étrangère se concrétisent et que les marchés ne soient pas dominés par un petit nombre de grandes entreprises aux pratiques commerciales déloyales. Dans le même esprit, les politiques de développement visant à promouvoir certains secteurs considérés

comme essentiels pour accélérer la productivité et la croissance ne doivent pas donner lieu à un recul de la concurrence ni à un renforcement du pouvoir de marché de certaines entreprises, ce qui serait préjudiciable au reste de l'économie et annulerait les effets potentiels des politiques initiales.

D'une façon plus générale, les pays doivent maintenir un environnement macroéconomique et institutionnel stable et solide pour attirer l'investissement privé et garantir que les politiques favorables à la concurrence soient efficaces. En outre, dans le contexte actuel de hausse du commerce et de l'intégration au niveau régional, il convient de resserrer la coopération entre les autorités nationales de la concurrence pour lutter contre toute pratique anticoncurrentielle des grandes entreprises d'envergure régionale.

Encadré 2.1. Marges brutes des entreprises et libéralisation des échanges

La libéralisation des échanges a plusieurs effets sur l'environnement concurrentiel dans lequel les entreprises d'un pays exercent leurs activités : elle les expose notamment à la concurrence directe de biens et services étrangers, elle leur permet d'accéder plus facilement aux biens intermédiaires, et elle élargit leur accès aux marchés du monde entier. Selon les recherches existantes, la libéralisation des échanges a des effets considérables sur le comportement et les résultats des entreprises, car elle intensifie la concurrence. En effet, la libéralisation des échanges stimule l'innovation, la productivité et l'efficacité des entreprises, tout en contribuant à abaisser les prix des produits et les coûts pour les entreprises, ayant ainsi un impact sur leurs marges brutes (Saggay, Heshmati et Dhif, 2007 ; Mazumder, 2014 ; Edmond, Midrigan et Xu, 2015 ; De Loecker *et al.*, 2016). La libéralisation des échanges est donc en général un volet fondamental des réformes des marchés de produits et de la concurrence.

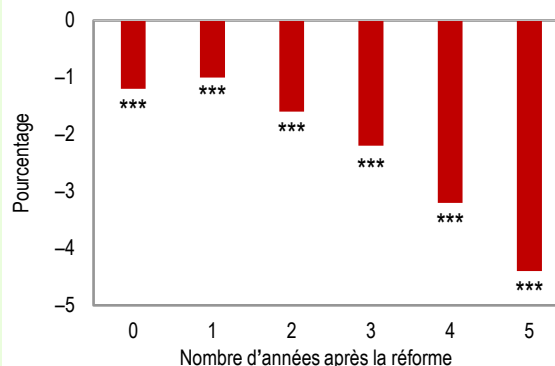
L'analyse des données au niveau des entreprises révèle qu'une diminution des barrières commerciales, tarifaires comme non tarifaires, dans les pays émergents et pays en développement, a un réel effet sur le comportement des entreprises et contribue à limiter leurs marges brutes et leur pouvoir de marché sur les marchés intérieurs. Plus précisément, une réforme des tarifs douaniers, mesurés à l'aide du score tarifaire moyen de la base de données de l'Institut Fraser, entraîne une baisse cumulée des marges brutes de l'ordre de 4,5 % sur une période de cinq ans après sa mise en œuvre (graphique 2.1.1)¹. Une réduction des tarifs douaniers dans le secteur des services semble avoir un effet beaucoup plus prononcé sur les marges brutes que dans le secteur manufacturier, ce qui peut s'expliquer par le fait que les produits sont moins nettement différenciés dans le secteur des services. Ces résultats se vérifient même avec d'autres mesures de l'ouverture aux importations, notamment les taux tarifaires sectoriels et le ratio général des importations au PIB.

Lorsque la qualité des institutions et les infrastructures de transport, entre autres facteurs, sont améliorées, elles sont en moyenne associées à des marges brutes nettement plus faibles. Ces facteurs semblent donc avoir tendance à dynamiser la concurrence, vraisemblablement en stimulant l'investissement et l'activité des entreprises. Une incertitude accrue de la politique économique entraîne aussi une baisse des marges brutes, probablement en ralentissant l'activité économique et en faisant baisser les prix des biens et des services.

Cet encadré a été rédigé par Yuanchen Yang.

¹Un épisode de réforme désigne une modification de l'indicateur d'un écart type au moins, sans être suivie d'une inversion les années suivantes.

Graphique 2.1.1. Pays émergents et pays en développement : effet cumulé des réformes des droits de douane sur les marges brutes



Source : estimations des services du FMI à partir des données de la base Orbis.

Note : Les bâtons représentent l'effet cumulé sur les marges brutes. *** indiquent la signification statistique au niveau de 1 %.

BIBLIOGRAPHIE

- Aghion, P., M. Braun and J. Fedderke, 2008. "Competition and Productivity Growth in South Africa." *Economics of Transition*, 16: 741–68.
- Aghion, P., and R. Griffith, 2005. *Competition and Growth: Reconciling Theory and Evidence*. Cambridge, MA: MIT Press.
- Alesina, A., D. Furceri, J. Ostry, C. Papageorgiou, and D. Quinn. Forthcoming. "The Impact of Structural Reforms on Electoral Outcomes: Using a New Database of Regulatory Stances and Major Policy Changes," IMF Working Paper, International Monetary Fund, Washington, DC.
- Autor, D., D. Dorn, L. Katz, C. Patterson, and J. Van Reenen. 2017. "Concentrating on the Fall of the Labor Share." *American Economic Review*, 107(5): 180–85.
- Begazo, T., and S. Nyman. 2016. Competition and Poverty. View Point Note No. 350. Washington, D.C.: World Bank Group.
- Cadot, O., A. Asprilla, J. Gourdon, C. Knebel, and R. Peters. 2015. *Deep Regional Integration and Non-Tariff Measures: A Methodology for Data Analysis*. Policy Issues in International Trade and Commodities Research Study Series No. 69. Geneva: UNCTAD.
- Caselli, F., and J. Feyrer. 2007. "The Marginal Product of Capital," *The Quarterly Journal of Economics*, 122(2): 535–568.
- Competition Commission of South Africa, 2018. *Annual Report 2017–18*. Johannesburg.
- . 2010. *Annual Report 2009–10*. Johannesburg.
- De Loecker, J., and F. Warzynski. 2012. "Markups and Firm-Level Export Status," *American Economic Review*, 102(6): 2437–71.
- De Loecker, J., P. Goldberg, A. Khandelwal, and N. Pavcnik. 2016. "Prices, Markups and Trade Reform." *Econometrica*, 84(2): 445–510.
- De Loecker, J., and J. Eeckhout. 2018. "Global Market Power." NBER Working Paper 24768, National Bureau of Economic Research, Cambridge, MA.
- De Loecker, J., J. Eeckhout, and G. Unger. 2018. "The Rise of Market Power and the Macroeconomic Implications," Updated version of NBER Working Paper 23687. <http://www.janeeckhout.com/wp-content/uploads/RMP.pdf>
- Dutz, M., and A. Hayri. 1999. "Does More Intense Competition Lead to Higher Growth?" CEPR Discussion Paper 2249, Centre for Economic Policy Research, London.
- Edmond, C., V. Midrigan, and D. Xu. 2015. "Markups, and the Gains from International Trade." *American Economic Review*. 105(10) 3183–221.
- Fedderke, J., N. Obikili, and N. Viegli. 2018. "Markups and Concentration in South African Manufacturing Sectors: An Analysis with Administrative Data." *South African Journal of Economics*, 86(S1): 120–40.
- Goodwin, T., and M. Pierola Castro. 2015. Export Competitiveness: *Why Domestic Market Competition Matters* View Point Note 348. Washington, DC: World Bank Group.
- Gutiérrez, G., and T. Philippon. 2017. "Declining Competition and Investment in the U.S.," NBER Working Paper No. 23583, National Bureau of Economic Research, Cambridge, MA.
- International Monetary Fund (IMF). 2019a. "The Rise of Corporate Market Power and Its Macroeconomic Effects." *World Economic Outlook*, Washington, DC, April.
- . 2019b. *Regional Economic Outlook: Sub-Saharan Africa*, Washington, DC, April.
- . 2019. "Online Annex—Competition, Competitiveness, and Growth in sub-Saharan Africa" Background Paper: <https://www.imf.org/-/media/Files/Publications/REO/AFR/2019/April/English/backgroundpapers.ashx?la=en>
- Lerner, A. 1934. "The Concept of Monopoly and the Measurement of Monopoly Power." *Review of Economic Studies*, 1: 157–75.
- McKinsey Global Institute (MGI). 2016. "Lions on the Move II: Realizing the Potential of Africa's Economies." New York.
- Mazumder, S. 2014. "The Price-Marginal Cost Markup and Its Determinants in U.S. Manufacturing." *Macroeconomic Dynamics*, 18: 783–811.
- Nickell, S. 1996. "Competition and Corporate Performance," *Journal of Political Economy*, 104(4), 724–746.
- Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD). 2001. *Restructuring Public Utilities for Competition*. Paris.
- . 2014. *Factsheet on How Competition Policy Affects Macroeconomic Outcomes*. Paris.
- Ostry, J., A. Prati, and A. Spilimbergo. 2009. "Structural Reforms and Economic Performance in Advanced and Developing Countries." IMF Occasional Paper 268, International Monetary Fund, Washington, DC.
- Rajan, R., and L. Zingales. 2004. *Saving Capitalism from the Capitalists: Unleashing the Power of Financial Markets to Create Wealth and Spread Opportunity*. Princeton: Princeton University Press.
- Robinson, D., M. Gaertner, and C. Papageorgiou. 2011. "Tanzania: Growth Acceleration and Increased Public Spending with Macroeconomic Stability." In *Yes Africa Can: Success Stories from a Dynamic Continent*, edited by P. Chuhan-Pole and M. Angwafo., Washington, DC: World Bank Group.

- Saggay, A., A. Heshmati, and M. Dhif. 2007. "Effects of Trade Liberalization on Domestic prices Some Evidence from Tunisian Manufacturing." *International Review of Economics* 54, 148–75.
- Schumpeter, J. 1942. *Capitalism, Socialism and Democracy*. New York: Harper & Brothers.
- Sibiya, T., P. Brishimov, M. Saunders, and B. Marais. 2018. *A Private Path to Power in Africa*. Chicago: ATKearney.
- Smith, A. 1776. *An Inquiry into the Nature and Causes of The Wealth of Nations*. London: William Strahan and Thomas Cadell.
- UNCTAD. 2004. "Competition, Competitiveness and Development: Lessons from Developing Countries," United Nations, New York.
- World Bank. 2012. *Africa Can Help Feed Africa: Removing Barriers to Regional Trade in Food Staples*, Washington, D.C.
- . 2016. *Breaking Down Barriers, Unlocking Africa's Potential through Vigorous Competition Policy*. Washington, D.C.
- Zhang, Y., D. Parker, and C. Kirkpatrick. 2008. "Electricity Sector Reform in Developing Countries: An Econometric Assessment of the Effects of Privatization, Competition and Regulation." *Journal of Regulatory Economics*, 33(2): 159–78.

3. Arriérés intérieurs en Afrique subsaharienne : causes, symptômes et solutions

Les arriérés intérieurs, une forme de financement forcé très répandue dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne, ont augmenté ces dernières années¹. À ce titre, ils constituent aujourd'hui un enjeu crucial sur le plan de la politique économique, tant pour la régularisation de l'encours constitué que pour la prévention de nouveaux arriérés.

Bien que les arriérés soient fréquents, leurs causes, leurs effets et leurs conséquences sont mal connues, car les études qui leur sont consacrées sont peu nombreuses, sans doute en raison du manque de données fiables et comparables (encadré 3.1). Leur véritable ampleur et leur coût réel peuvent donc être masqués, et les directives opérationnelles sur la meilleure approche pour les régulariser sont rares. Les études attribuent souvent l'accumulation d'arriérés aux carences des systèmes de gestion des finances publiques et à l'absence d'engagement politique à l'égard des politiques financières convenues (Khemani et Radev, 2009 ; Pattanayak, 2016)².

Si l'on peut s'attendre, de ce fait, à ce que des arriérés s'accumulent à petite échelle dans les pays dotés de systèmes de gestion des finances publiques peu performants, leur ampleur et leur fréquence laissent à penser que les causes ne se résument pas à ces carences. Il est donc préférable de les examiner dans un contexte macroéconomique large, notamment pour apporter un éclairage sur le rôle des chocs, tels que la baisse des cours des produits de base, l'instabilité politique et le resserrement brutal des conditions financières, dans leur apparition et sur leurs conséquences pour l'efficacité de la politique budgétaire.

Le nouvel ensemble de données relatives aux arriérés qui a été établi expressément aux fins du présent chapitre montre que l'impact de l'accumulation d'arriérés intérieurs est complexe et qu'il peut être important. En effet, les arriérés nuisent aux performances du secteur privé, accentuent la

vulnérabilité des banques, augmentent les coûts des marchés publics et conduisent à des services publics insuffisants pour les citoyens. En outre, l'accumulation d'arriérés non enregistrés peut alourdir la charge de la dette et accroître ainsi la vulnérabilité dans les pays qui ont un espace budgétaire limité ou nul.

Le présent chapitre apporte un éclairage sur les aspects essentiels de l'accumulation d'arriérés intérieurs en Afrique subsaharienne. Après avoir examiné les causes des arriérés et les différents vecteurs par lesquels ils affectent l'économie, il analyse les principes régissant leur régularisation et leur prévention. Les principaux constats sont les suivants :

- Les arriérés de dépenses intérieurs sont omniprésents en Afrique subsaharienne et souvent considérables. Ils ont augmenté récemment, surtout dans les pays exportateurs de produits de base, et sont en grande partie dus à des entreprises du secteur privé. L'accumulation des arriérés est, en règle générale, insuffisamment surveillée et de nombreux pays présentent des arriérés non enregistrés, qui peuvent être une importante source de passifs conditionnels et d'augmentation soudaine de la charge de la dette.
- L'accumulation d'arriérés intérieurs est le reflet de faiblesses des institutions fiscales et budgétaires, en particulier de carences des systèmes de gestion des finances publiques. En outre, des arriérés peuvent apparaître à la suite de chocs budgétaires de grande ampleur qu'il peut être difficile d'absorber autrement. L'impact des chocs budgétaires sur les arriérés est plus important pour les pays dont la gestion des finances publiques présente des insuffisances (lorsque le système de gestion des finances publiques est peu performant, les arriérés s'accumulent plus rapidement en cas de conjoncture défavorable) et pour les pays dotés d'un régime de change fixe.

Ce chapitre a été rédigé par une équipe dirigée par Said Bakhache et Catriona Purfield, coordonnée par Samuel Delepierre, Alexander Massara et David Stenzel, et composée de Moez Ben Hassine, Krisztina Fabo, Hoda Selim et Martha Woldemichael, L'équipe a bénéficié des contributions de Jean Portier et Samuele Rosa et du concours de Yanki Kalfa en matière de recherche.

¹Dans ce chapitre, les arriérés intérieurs sont des paiements en souffrance sur des obligations financières découlant des dépenses primaires.

²D'autres études ont élaboré des modèles ou des cadres théoriques pour évaluer les implications de l'accumulation d'arriérés (Ramos, 1998 ; Diamond et Schiller, 1987). Les rares évaluations empiriques des effets macroéconomiques de l'accumulation d'arriérés qui ont été réalisées sont basées sur des pays européens (Checherita-Westphal, Klemm et Viefers, 2015 ; Connell, 2014).

- Les arriérés intérieurs peuvent avoir de multiples effets sur l'économie. Ils sont dommageables pour le secteur privé et créent des difficultés pour le secteur bancaire, avec des ramifications négatives pour la croissance. Ils sapent la confiance dans le gouvernement et dans l'efficacité de la politique budgétaire. On observe en particulier que le multiplicateur budgétaire diminue lorsque les arriérés sont le principal mode de financement de la dépense publique et qu'il peut prendre une valeur négative lorsque le secteur privé connaît de fortes contraintes de liquidité et que la régularisation des arriérés est lente.
- La résolution du problème des arriérés intérieurs requiert des mesures spécifiques pour les régulariser. La stratégie de régularisation doit être compatible avec le maintien de la stabilité économique, axée sur la croissance inclusive et mise en œuvre de manière transparente. S'il faut rééchelonner les remboursements, la priorité doit être donnée aux paiements qui optimisent l'impact sur la croissance et qui ont un effet redistributif positif.
- La prévention d'une accumulation des arriérés implique de faire des efforts pour renforcer les institutions budgétaires, y compris les systèmes de gestion des finances publiques, et constituer des réserves. De plus, en cas de choc exogène de grande ampleur, des financements extérieurs peuvent aider à prévenir l'accumulation des arriérés, pour autant qu'ils soient disponibles. Enfin, à mesure que les institutions budgétaires s'améliorent, il est souhaitable d'instaurer des mécanismes pour surveiller les arriérés et éviter une nouvelle accumulation.

MONTANT, COMPOSITION ET ÉVOLUTION DES ARRIÉRÉS INTÉRIEURS EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE

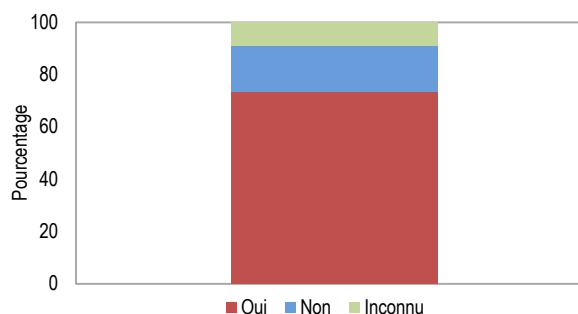
Fait n° 1 : La plupart des pays d'Afrique subsaharienne présentent des arriérés.

De nombreux pays d'Afrique subsaharienne déclarent officiellement des arriérés intérieurs (graphiques 3.1 et 3.2). Au 31 décembre 2018, 24 des 30 pays pour

³Voir l'annexe 3.1 pour les définitions et les données.

⁴Les rapports PEFA évaluent les résultats d'un pays en matière de gestion des finances publiques en attribuant des scores fondés sur des données probantes pour un ensemble d'indicateurs, y compris le suivi et l'encours des arriérés de dépenses publiques.

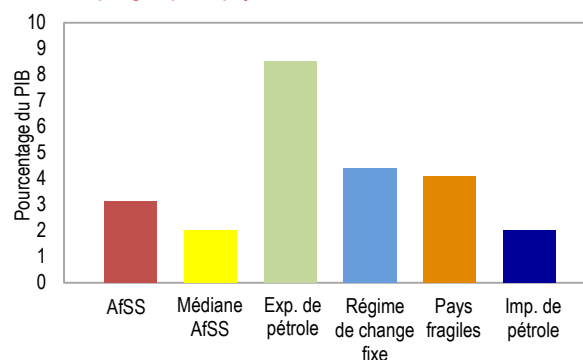
Graphique 3.1. Afrique subsaharienne : part des pays ayant des arriérés intérieurs enregistrés, 2018



Source : calculs des services du FMI.

lesquels des données étaient disponibles présentaient des arriérés³. Parmi ceux-ci, l'encours d'arriérés représentait 3,3 % du PIB en moyenne, avec un maximum de 18 % du PIB (République du Congo). Les arriérés sont particulièrement élevés dans les pays exportateurs de pétrole (environ 8,5 % du PIB), dans les pays dotés d'un régime de change fixe (4,4 %) et dans les pays fragiles (4,1 %). En outre, les pays fortement endettés et dont l'analyse de viabilité de la dette fait apparaître un risque élevé ont généralement plus d'arriérés (graphique 3.3). Bien que la présence d'arriérés ne soit pas un phénomène cantonné aux pays d'Afrique subsaharienne, les scores faibles obtenus sur le plan de l'encours des arriérés intérieurs dans les évaluations des dépenses publiques et de la responsabilité financière (Public expenditure and financial accountability, PEFA)⁴,

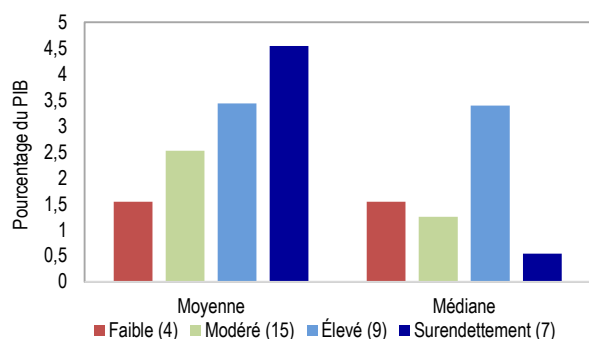
Graphique 3.2. Afrique subsaharienne : encours des arriérés intérieurs par groupe de pays, 2018



Source : calculs des services du FMI.

Note : Le nombre d'observations compris dans chaque groupe est comme suit : Afrique subsaharienne (29) ; médiane (30) ; exportateurs de pétrole (8) ; régime de change fixe (21) ; pays fragiles (37) ; importateurs de pétrole (37).

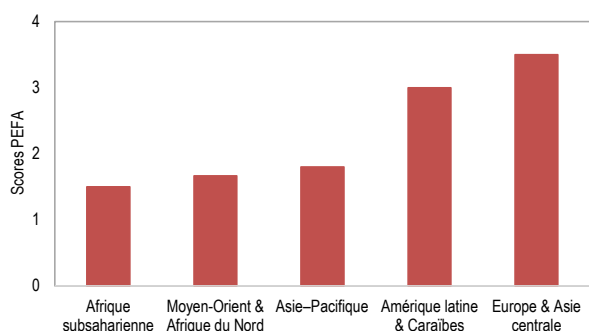
Graphique 3.3. Afrique subsaharienne : niveau de l'encours des arriérés intérieurs et notation dans le cadre de l'analyse de viabilité de la dette, 2017



Source : calculs des services du FMI.

Note : La différence entre la moyenne et la médiane est due à la République du Congo. Le nombre d'observations est indiqué entre parenthèses.

Graphique 3.4. Scores PEFA relatifs à l'encours des arriérés intérieurs (Un score élevé indique un moindre encours)



Sources : méthodologie PEFA 2016 ; calculs des services du FMI.

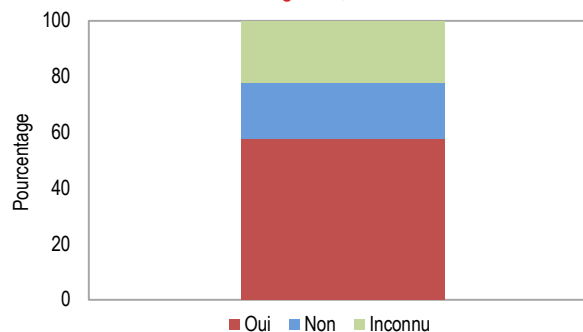
Note : PEFA = dépenses publiques et responsabilité financière. Les scores moyens sont calculés par région : Afrique subsaharienne (16 pays) ; Moyen-Orient et Afrique du Nord (3 pays) ; Asie et Pacifique (5 pays) ; Amérique latine et Caraïbes (4 pays) ; Europe et Asie centrale (4 pays). Un pays obtient un score de 1 si l'encours des arriérés de dépenses n'est pas supérieur à 2 % des dépenses totales au cours d'au moins deux des trois derniers exercices financiers complets ; il obtient 2 si l'encours se situe entre 2 % et 6 %, 3 si l'encours se situe entre 6 % et 10 % et 4 si l'encours est supérieur à 10 %.

qui sont régulièrement effectuées dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne, corroborent eux aussi la fréquence des arriérés (graphique 3.4).

Fait n° 2 : Les arriérés « non reconnus » sont très répandus.

Outre les arriérés déclarés officiellement, les pays peuvent avoir des arriérés « non reconnus », qui ne sont pas enregistrés officiellement. Ces arriérés non reconnus peuvent être des créances potentielles en attente d'audit, ou des arriérés qui n'ont pas encore été enregistrés par les autorités budgétaires. Ils peuvent aussi prendre la forme d'engagements impayés vis-à-vis

Graphique 3.5. Afrique subsaharienne : part des pays ayant des arriérés intérieurs non enregistrés, 2018



Source : calculs des services du FMI.

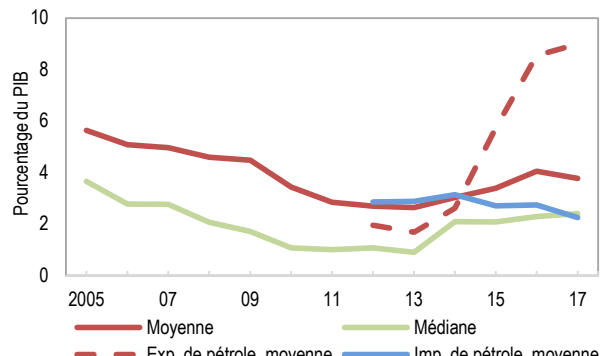
des services d'utilité publique ou des fonds de sécurité sociale. Ils augmentent sensiblement le stock de la dette d'un pays une fois qu'ils sont vérifiés, ce qui peut accroître subitement la vulnérabilité liée à la dette.

Des arriérés non reconnus peuvent apparaître en raison de l'élaboration de budgets non réalistes, de contrôles insuffisants des engagements, d'une incapacité à surveiller les dépenses des institutions hormis l'administration centrale (par exemple, les collectivités locales, les entreprises publiques) faute de financement et de surveillance financière adéquats ou du non-respect de la réglementation. Dans la plupart des pays, il y a, par définition, peu d'informations permettant d'évaluer précisément leur montant. Les observations suivantes ressortent du nouvel ensemble de données (encadré 3.1) : 1) plus de la moitié des pays d'Afrique subsaharienne ont procédé à des vérifications depuis 2005 afin de déterminer s'ils ont des arriérés légitimes non enregistrés ; 2) plus de la moitié des pays d'Afrique subsaharienne présentent actuellement des arriérés non vérifiés (graphique 3.5) ; 3) alors que selon les estimations les arriérés non reconnus atteignaient 2 % du PIB à la fin 2018, quelques pays ont sans doute un encours bien plus élevé.

Fait n° 3 : Les arriérés intérieurs ont augmenté depuis 2012.

Après avoir régulièrement diminué à la fin de la première décennie 2000, l'encours moyen des arriérés a récemment augmenté pour culminer à près de 4 % du PIB en 2016 (graphique 3.6). Alors que les arriérés intérieurs ont reculé au cours des cinq dernières années dans les pays importateurs de pétrole, tels que le Ghana et la Guinée Bissau, ils ont fortement augmenté dans les pays exportateurs

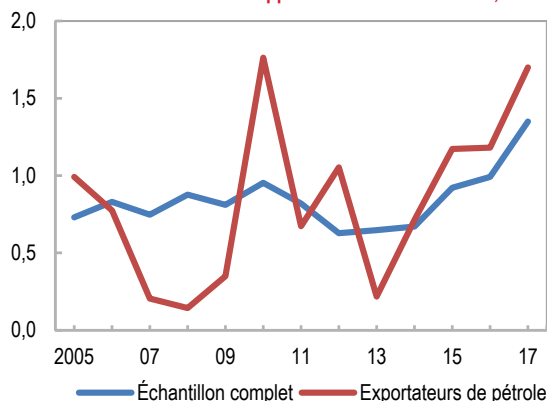
Graphique 3.6. Afrique subsaharienne : encours des arriérés intérieurs, 2005–17



Source : calculs des services du FMI.

Note : Les résultats restent les mêmes après neutralisation de l'évolution de l'échantillon dans le temps (les données sont disponibles pour 19 pays en 2005 et pour 30 pays en 2018).

Graphique 3.7. Afrique subsaharienne : occurrence des termes liés aux arriérés intérieurs dans les rapports des services du FMI, 2005–17



Source : calculs des services du FMI.

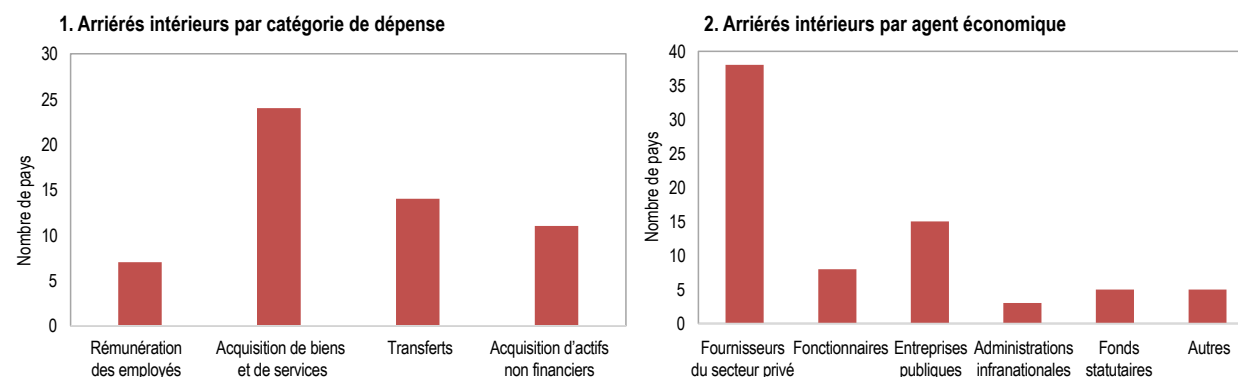
Note : Termes relatifs aux arriérés intérieurs pour 1 000 mots.

de pétrole (graphique 3.6) après la forte chute des cours du pétrole enregistrée en 2014/15. Ce constat est confirmé par une analyse de fouille de textes des rapports des services du FMI, qui montre que l'emploi de termes relatifs aux arriérés intérieurs a augmenté après 2013 pour atteindre des niveaux record en 2016 et 2017. L'analyse des arriérés intérieurs s'est particulièrement développée dans les rapports concernant les pays exportateurs de pétrole (graphique 3.7), ce qui indique qu'une attention accrue a été portée à ce sujet pendant cette période.

Fait n° 4 : Les arriérés vis-à-vis des fournisseurs privés de biens et de services sont les plus courants.

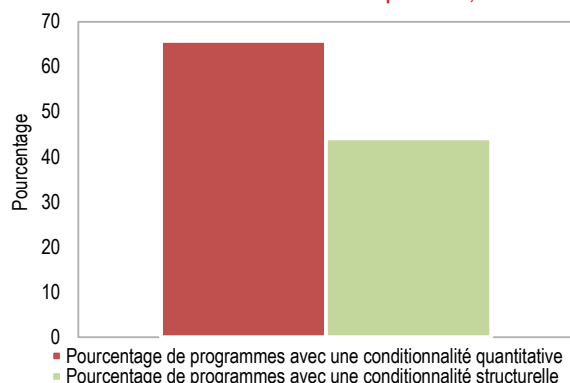
À la fin 2018, la plupart des pays avaient des arriérés vis-à-vis de fournisseurs du secteur privé⁵. Les arriérés à l'égard des entreprises publiques sont aussi assez fréquents ; quelques pays seulement déclarent des arriérés à l'égard des fonctionnaires (graphiques 3.8, pages 1 et 2). Cette situation se retrouve dans les données ventilées par catégorie de dépenses : les arriérés concernent le plus souvent les dépenses de biens et de services (53 % des pays d'Afrique subsaharienne), les transferts (31 %), les investissements (24 %) et, enfin, les traitements et salaires. Étant donné leurs impacts socioéconomiques, les arriérés de salaires sont rares et s'observent essentiellement dans le contexte d'une forte instabilité politique (République centrafricaine) ou de chocs de grande ampleur sur les termes de l'échange (République du Congo).

Graphique 3.8. Afrique subsaharienne : ventilation des arriérés intérieurs, nombre de pays



Source : enquête des économistes du département Afrique du FMI.

⁵L'évaluation est basée sur l'enquête.

Graphique 3.9. Afrique subsaharienne : conditionnalité liée aux arriérés intérieurs dans les accords conclus par le FMI, 2002–18

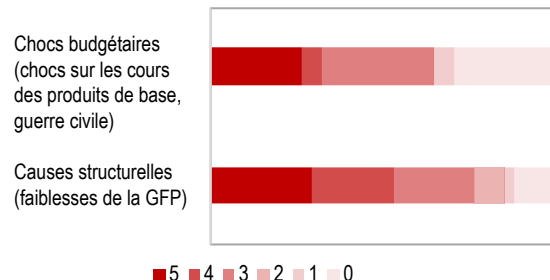
Sources : base de données de suivi des accords conclus par le FMI ; calculs des services du FMI.

Fait n° 5 : Deux tiers des programmes soutenus par le FMI en Afrique subsaharienne comportent une conditionnalité relative aux arriérés intérieurs.

L'importance de la conditionnalité relative aux arriérés intérieurs dans les accords conclus avec le FMI est une autre preuve de l'accumulation généralisée d'arriérés intérieurs. Depuis 2002, une conditionnalité relative aux arriérés intérieurs est incluse dans plus des deux tiers des accords approuvés par le FMI en Afrique subsaharienne (graphique 3.9)⁶. Dans plus de la moitié des programmes de la région, cette conditionnalité prend la forme d'objectifs quantitatifs relatifs à la prévention de l'accumulation d'arriérés, au maintien des arriérés au-dessous d'un certain niveau ou à la réduction de l'encours. Les conditionnalités structurelles, relativement moins fréquentes, visent en grande partie les audits des arriérés intérieurs ou des mesures spécifiques pour mieux surveiller ou éviter l'accumulation d'arriérés.

CAUSES DE L'ACCUMULATION D'ARRIÉRÉS INTÉRIEURS

L'accumulation d'arriérés de dépenses résulte de facteurs structurels et cycliques (graphique 3.10). Parmi les premiers figure essentiellement la faiblesse des institutions budgétaires et de gestion des finances publiques, qui sous-tend l'accumulation d'arriérés dans presque tous les cas. Les facteurs

Graphique 3.10. Afrique subsaharienne : causes de l'accumulation d'arriérés intérieurs

Source : enquête des économistes du département Afrique du FMI.

Note : 0 = non importante et 5 = très importante.

cycliques (y compris les chocs), qui amplifient les faiblesses des systèmes de gestion des finances publiques, sont ceux qui ont un effet défavorable sur les ressources publiques et entraînent des déficits de financement ou pèsent sur les dépenses. Il peut s'agir de ralentissements économiques, de chocs sur les cours des produits de base, d'un resserrement des conditions de financement extérieur, de catastrophes naturelles et de chocs internes tels qu'un conflit et l'instabilité politique.

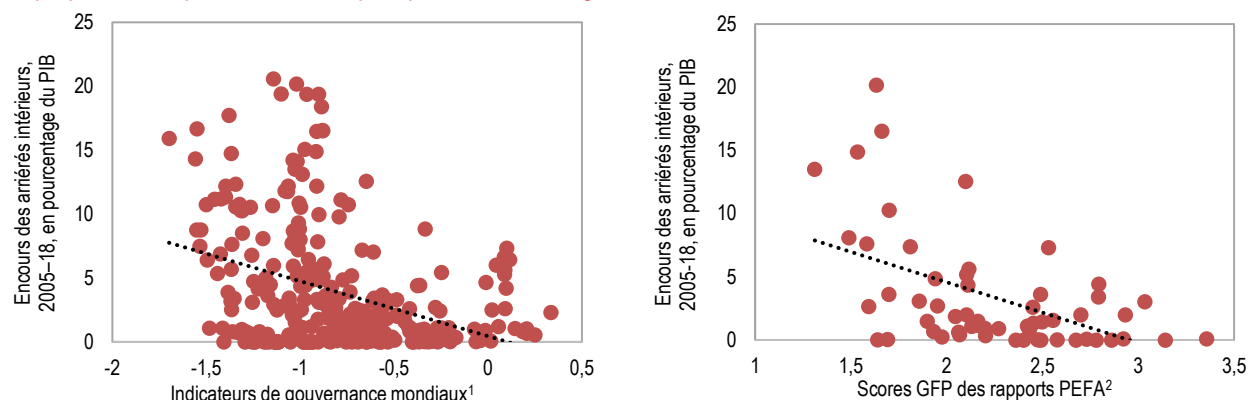
Causes structurelles de l'accumulation d'arriérés

L'accumulation d'arriérés peut résulter d'insuffisances en divers points du cycle des dépenses. Des budgets non réalistes, un contrôle insuffisant des engagements, une mauvaise gestion de la trésorerie, des retards dans le traitement des paiements, un différé délibéré des paiements ou encore des sanctions inadéquates en cas de non-respect peuvent tous conduire à l'accumulation d'arriérés⁷. Ce constat est globalement confirmé par l'association entre l'encours des arriérés intérieurs et les indicateurs de gouvernance budgétaire. Ainsi, l'encours d'arriérés est négativement corrélé aux indicateurs qui mesurent les recettes et les dépenses réelles par rapport aux projections initiales, l'efficacité des contrôles exercés sur les dépenses et la gestion des liquidités (graphique 3.11). Inversement, il est positivement corrélé au niveau de la dette publique et à la volatilité à long terme des déficits budgétaires (graphique 3.12), ce qui indique là encore qu'une discipline budgétaire insuffisante est un important facteur d'accumulation d'arriérés.

⁶Soixante-dix-huit des 111 accords conclus par le FMI avec 36 pays d'Afrique subsaharienne depuis 2002 comprenaient une conditionnalité relative aux arriérés.

⁷Pour une analyse approfondie de la relation entre les faiblesses des systèmes de gestion des finances publiques et les arriérés, voir Flynn et Pessoa (2014).

Graphique 3.11. Afrique subsaharienne : principaux indicateurs de gouvernance et encours des arriérés intérieurs, 2005–18



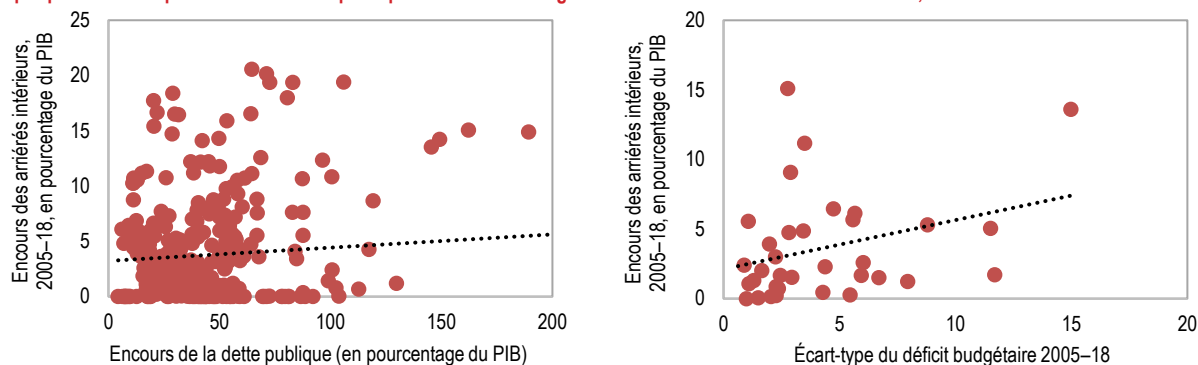
Source : calculs des services du FMI.

Note : GFP = gestion des finances publiques ; PEFA = dépenses publiques et responsabilité financière. Scores des dépenses publiques et de la responsabilité financière convertis en valeurs numériques.

¹Moyenne simple des Indicateurs de gouvernance mondiaux couvrant 2005–17.

²Moyenne simple des six catégories de gestion des finances publiques sur la base de la classification des dépenses publiques et de la responsabilité financière de 2011.

Graphique 3.12. Afrique subsaharienne : principales variables budgétaires et encours des arriérés intérieurs, 2005–18



Source : calculs des services du FMI.

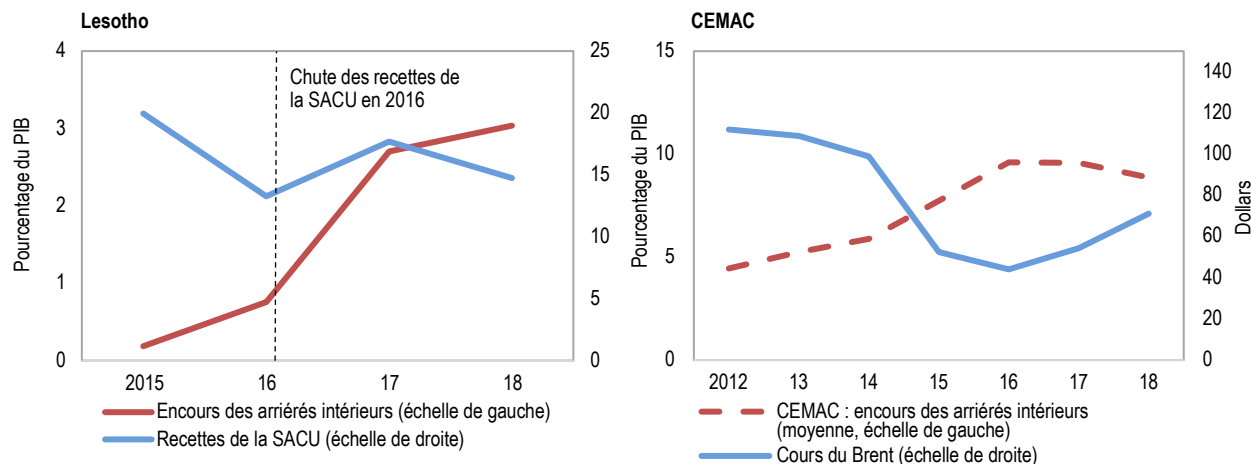
Causes cycliques de l'accumulation d'arriérés

Bien que la faiblesse des institutions budgétaires soit une cause fondamentale de l'accumulation d'arriérés intérieurs, un niveau élevé d'arriérés résulte généralement de chocs de grande ampleur, difficiles à absorber. Ces chocs peuvent être déclenchés par différents facteurs, tels qu'une récession ou un ralentissement économique, une chute des cours des produits de base, une instabilité interne (politique, sécuritaire), une crise du système de santé publique ou encore une catastrophe naturelle. Face à la baisse des recettes qui en résulte, les administrations publiques peuvent augmenter les recettes non issues des produits de base ou réduire les dépenses. Lorsque l'ajustement n'est pas réalisable car trop important et qu'il n'y a pas d'autre source de financement possible (y compris des donateurs), le recours à l'« emprunt forcé » par accumulation d'arriérés pour

résorber l'écart de financement résiduel peut s'avérer inévitable. En outre, les perturbations institutionnelles (notamment en cas de conflit) peuvent nuire à la capacité des administrations publiques à honorer leurs obligations financières dans les délais.

Les chocs budgétaires de grande ampleur sont un indicateur avancé d'une forte accumulation d'arriérés. Ainsi, les cinq pays exportateurs de pétrole de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) — Cameroun, Gabon, Guinée équatoriale, République du Congo et Tchad — ont dû faire face à une forte baisse de leurs recettes budgétaires après la chute spectaculaire des cours du pétrole en 2014/15. De même, le Lesotho a enregistré en 2016 une baisse soudaine de ses recettes provenant de l'Union douanière d'Afrique australe, qui représentaient à peu près un tiers des recettes publiques. Dans ces pays, l'ajustement budgétaire

Graphique 3.13. Accumulation d'arriérés intérieurs à la suite de chocs budgétaires



Source : calculs des services du FMI.

Note : CEMAC = Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale ; SACU = Union douanière d'Afrique australe.

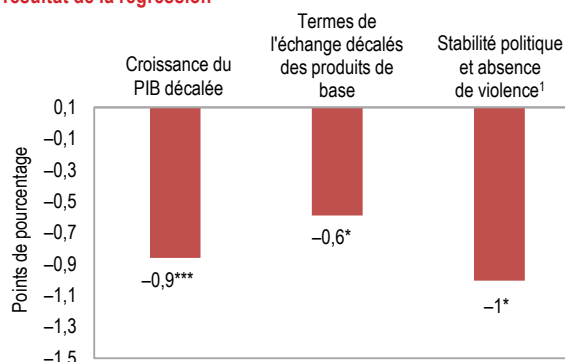
et les sommes prélevées sur les réserves n'ont pu prévenir une accumulation d'arriérés après le choc (graphique 3.13). Dans des situations comme celles du Libéria au début des années 2000 et de la République centrafricaine en 2013, une forte instabilité politique et des conflits ont été à l'origine d'encours d'arriérés largement supérieurs à 5 % du PIB.

L'analyse empirique semble confirmer que les arriérés de dépenses s'accumulent à la suite de chocs budgétaires et que certaines caractéristiques nationales peuvent en accentuer l'impact (graphique 3.14)⁸. Des données montrent en effet que :

- Un ralentissement de la croissance, une détérioration des termes de l'échange des produits de base et l'instabilité politique sont associés à un encours d'arriérés intérieurs plus élevé. Ainsi, un recul d'un écart-type de la croissance du PIB, des termes de l'échange des produits de base et de l'indicateur de la stabilité politique et de l'absence de violence⁹ entraîne respectivement une augmentation de 0,9, 0,6, et 1 point de pourcentage du ratio arriérés intérieurs/PIB.
- Selon une autre mesure des chocs pétroliers¹⁰, ces derniers semblent produire une plus forte augmentation des arriérés intérieurs dans

les pays dotés d'un régime de change fixe : une baisse d'un écart-type de la part du PIB pétrolier dans le PIB total dans les pays dotés d'un régime de change fixe est associée à une augmentation de 4,3 points de pourcentage du ratio arriérés intérieurs/PIB. De même, les chocs pétroliers tendent à avoir un impact plus marqué sur l'encours des arriérés intérieurs

Graphique 3.14. Causes de l'accumulation d'arriérés intérieurs : résultat de la régression



Source : calculs des services du FMI.

Note : La variable dépendante est l'encours d'arriérés intérieurs, en pourcentage du PIB. Les coefficients montrent l'effet d'une augmentation d'un écart-type de la croissance du PIB décalée, des termes de l'échange des produits de base décalés, ainsi que de la stabilité politique et de l'absence de conflit violent sur l'encours d'arriérés intérieurs. ***, ** et * indiquent des valeurs statistiquement significatives aux niveaux de 1 %, 5 % et 10 %, respectivement.

¹Indicateurs de gouvernance mondiaux.

⁸Les services du FMI ont utilisé un modèle de régression de panel international avec des effets fixes pays et année sur 45 pays pour la période 2005–18. Voir les annexes en ligne 3.1 et 3.3 pour le détail des sources de données et les spécifications.

⁹Tiré des indicateurs de la gouvernance dans le monde.

¹⁰Nonobstant quelques problèmes d'endogénéité, les services du FMI ont utilisé la baisse de la part du PIB pétrolier dans le PIB total pour représenter les chocs pétroliers.

dans les pays où la gouvernance est faible : une baisse d'un écart-type de la part du PIB pétrolier dans le PIB total entraîne une augmentation de 3,3 points de pourcentage du ratio arriérés intérieurs/PIB pour les pays dont la gouvernance est faible et de 1,2 point de pourcentage pour les pays dotés d'une bonne gouvernance.

En outre, le cycle électoral pourrait être lui aussi un déterminant de l'accumulation d'arriérés. Des données indiquent en effet que les déficits budgétaires sont plus élevés en année électorale, les dépenses de consommation exerçant une pression susceptible de déclencher une accumulation des arriérés en l'absence de contrôles budgétaires solides¹¹. Les données montrent une légère hausse des arriérés dans certains pays d'Afrique subsaharienne où ont lieu des élections présidentielles ou législatives¹².

Ces constats indiquent que les causes d'une importante accumulation d'arriérés vont au-delà de la faiblesse des systèmes de gestion des finances publiques. Les facteurs macroéconomiques sont aussi des déterminants essentiels. Ainsi, dans un régime de change fixe, il est impossible d'amortir les chocs externes négatifs, tels qu'un choc sur les cours des produits de base, par une dépréciation du taux de change. La charge de l'ajustement repose donc tout entière sur la politique budgétaire, ce qui accroît la probabilité d'une accumulation d'arriérés, en particulier dans les pays qui ont un espace budgétaire minimal et dont la gestion des finances publiques présente des carences. L'espace budgétaire et l'existence d'amortisseurs budgétaires aident à atténuer un choc, car il sera possible de financer un déficit plus élevé en puisant dans les actifs financiers ou par une nouvelle émission de dette.

SYMPTÔMES : EFFETS MACROÉCONOMIQUES DES ARRIÉRÉS DE PAIEMENT INTÉRIEURS

L'accumulation d'arriérés de dépenses élevés ou persistants nuit aux secteurs réel, financier et social par de multiples voies (graphique 3.15)¹³.

Les arriérés peuvent freiner l'activité du secteur privé et la croissance. En fournissant un financement

discrétionnaire et non transparent, ils permettent à l'État d'évincer les entreprises du secteur privé et du secteur public, qui ont alors davantage de contraintes de trésorerie. Cette situation engendre un recul des bénéfices des entreprises et des revenus des ménages, de possibles faillites et, à terme, une baisse de la demande globale qui peut conduire à une hausse du chômage et à un ralentissement de la croissance.

Les arriérés peuvent accentuer les vulnérabilités du secteur financier. Dans la mesure où ils empêchent les entreprises du secteur privé, les ménages et les entreprises publiques de rembourser correctement leurs emprunts, le secteur bancaire pourrait se trouver confronté à une dégradation de la qualité de ses actifs et à une augmentation des prêts improductifs. Cela pourrait peser sur l'offre de crédit et entraîner une baisse des investissements, qui se traduirait à terme par une insuffisance de recettes budgétaires et un repli de l'activité économique. La force de ces liens indirects dépendra de la qualité initiale du secteur financier, ainsi que de l'ampleur et du rythme de l'accumulation des arriérés.

Des arriérés persistants peuvent peser sur les résultats sociaux. Les arriérés peuvent saper la confiance dans la situation budgétaire de l'État si les fournisseurs des administrations publiques ou les entreprises publiques anticipent des retards de paiement. De telles anticipations peuvent conduire les agents à différer le paiement de leurs impôts jusqu'au règlement des créances, à facturer des prix plus élevés pour compenser les paiements tardifs et à retarder la fourniture des moyens de production pour les projets publics, surtout s'ils sont soumis à des contraintes financières. Les agents peuvent aussi recourir à des paiements informels pour accélérer le processus de règlement (Diamond et Schiller, 1987 ; Garamfalvi, 1997), ce qui peut mener à de la corruption. Ces dépenses supplémentaires augmentent les coûts des marchés publics, ce qui nuit à la fourniture des services publics (Flynn et Pessoa, 2014) et affaiblit les résultats sociaux.

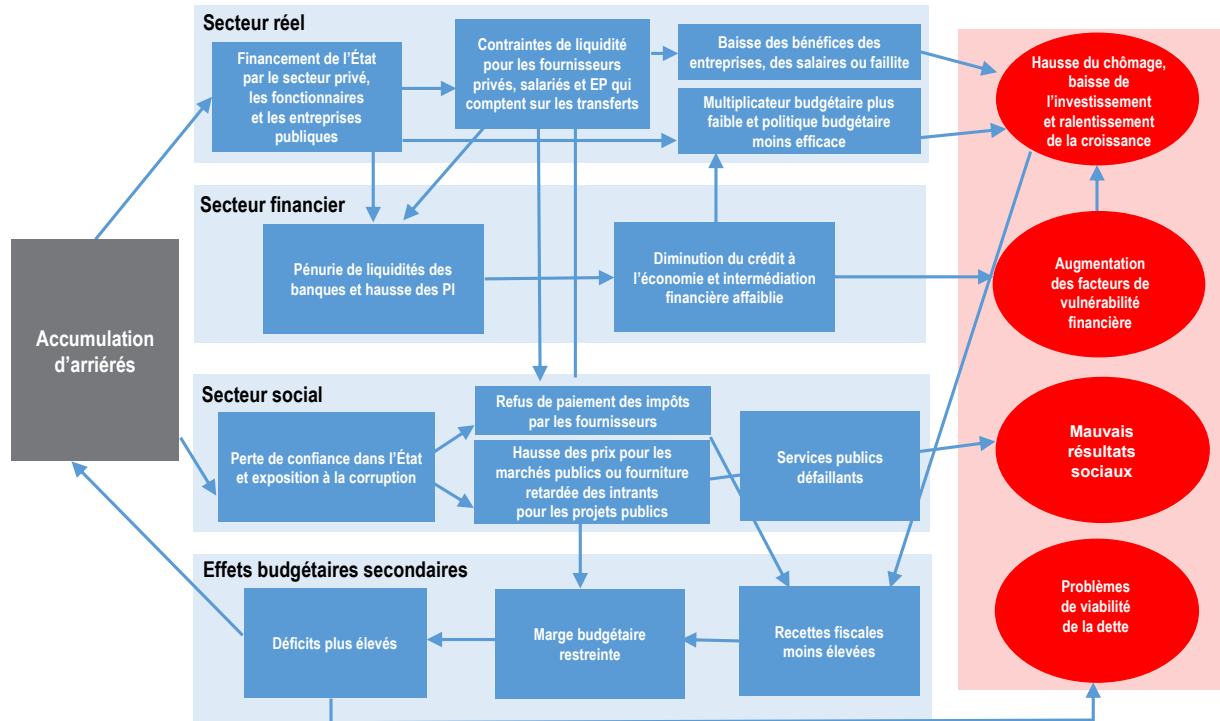
Des arriérés persistants peuvent créer des coûts budgétaires indirects. Un cercle vicieux peut s'installer si les effets négatifs directs des arriérés se renforcent les uns les autres, d'où une activité économique encore plus faible et une aggravation

¹¹Ebeke et Ölcer (2013).

¹²Les données sources étant déclarées annuellement, elles ne rendent pas compte des arriérés qui s'accumulent et sont régularisés en cours d'année.

¹³Certains de ces vecteurs de transmission sont analysés dans Diamond et Schiller (1987) et dans Flynn et Pessoa (2014).

Graphique 3.15. Voies de transmission de l'accumulation des arriérés intérieurs à l'économie



Source : services du FMI.

Note : PI = prêts improductifs ; EP = entreprises publiques.

des tensions budgétaires, qui peuvent contribuer à des écarts de financement encore plus élevés.

L'analyse de régression, qu'il faut interpréter avec prudence compte tenu des limites des données relatives aux arriérés, confirme l'effet négatif de l'accumulation d'arriérés intérieurs sur l'économie, le laxisme de l'État en matière de paiement freinant la croissance et l'activité des secteurs public et privé, ainsi que du secteur financier (graphique 3.16)¹⁴. Plus précisément :

- Une augmentation de 1 point de pourcentage des arriérés accumulés est associée à une baisse de l'ordre de 0,3 point de pourcentage de la croissance du PIB réel par habitant. L'utilisation de la méthode des contrôles synthétiques, une autre approche qui vise à isoler l'effet de l'accumulation d'arriérés sur la croissance dans un pays, produit un résultat similaire, à savoir

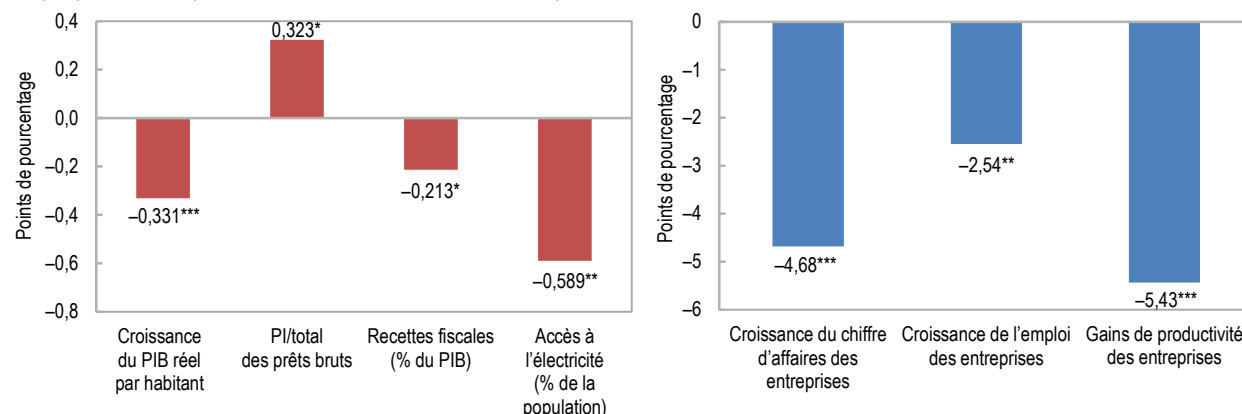
que la croissance du PIB réel par habitant peut connaître une nette décélération à la suite d'une forte accumulation d'arriérés¹⁵.

- L'effet des arriérés sur le secteur bancaire se reflète dans le ratio prêts improductifs/prêts bruts totaux, estimé autour de 0,3 point de pourcentage, ce qui indique que les fournisseurs des administrations publiques qui ont des contraintes de liquidité, les entreprises publiques et les ménages qui comptent sur les transferts peinent à honorer leurs obligations financières, ce qui se répercute sur la qualité des actifs des banques.
- L'accumulation d'arriérés de paiement de l'État entraîne une baisse des recettes fiscales, car les entreprises à qui sont dus ces arriérés pourraient décider de bloquer les transferts fiscaux.

¹⁴Voir l'annexe en ligne 3.4 pour la description de l'approche économétrique et les tableaux de régression complets.

¹⁵La méthode des contrôles synthétiques a été élaborée par Abadie et Gardeazabal (2003) et développée par Abadie, Diamond et Hainmueller (2010). Elle compare un pays traité avec un contrefactuel estimé, le contrôle synthétique, qui est une combinaison linéaire de pays non traités. Des pondérations sont choisies afin que le contrôle synthétique ressemble au pays traité dans toutes les caractéristiques pertinentes antérieures au traitement (par exemple, avant l'accumulation d'arriérés). On trouvera à l'annexe en ligne 3.4 des détails sur la méthode des contrôles synthétiques, les contrôles de robustesse et les résultats correspondants avec des mises en garde. Les résultats sont les mêmes lorsque le groupe témoin couvrant le monde est restreint aux pays d'Afrique subsaharienne qui n'ont pas enregistré d'accumulation brutale des arriérés à la suite d'un choc sur les cours du pétrole.

Graphique 3.16. Afrique subsaharienne : effets macroéconomiques des arriérés intérieurs



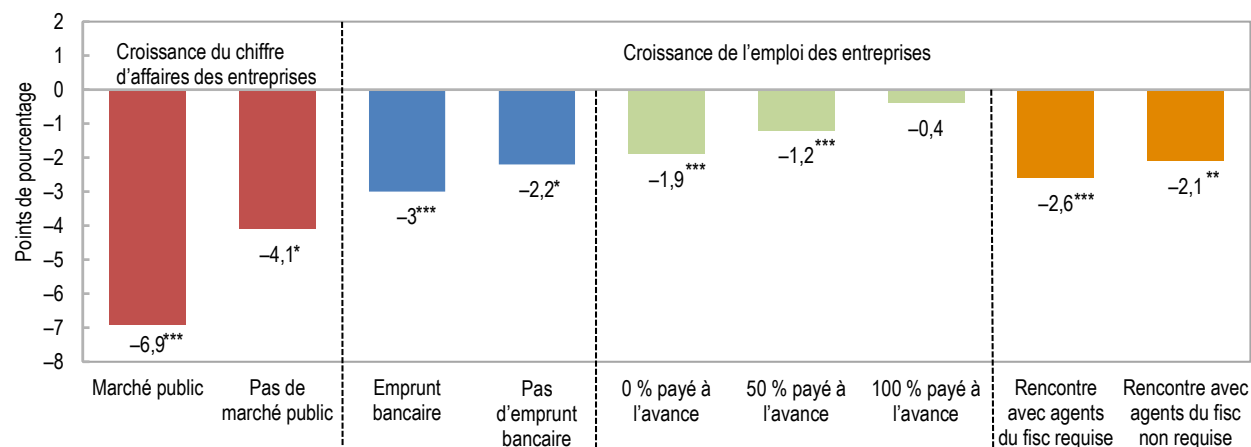
Sources : enquête du département Afrique du FMI ; FMI, Indicateurs de solidité financière ; enquêtes de la Banque mondiale auprès des entreprises ; Indicateurs du développement dans le monde ; FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale* ; calculs des services du FMI.

Note : Les coefficients montrent l'effet d'une augmentation de l'encours d'arriérés représentant 1 point de pourcentage du PIB. ***, ** et * indiquent des valeurs statistiquement significatives aux niveaux de 1 %, 5 % et 10 %, respectivement. Voir les tableaux des annexes 4.1 à 4.5 disponibles en ligne, en anglais uniquement, pour plus de détails.

- La fourniture des services publics souffre également du fait que l'État doit payer des prix d'achat plus élevés, qui réduisent les ressources disponibles pour l'investissement dans les secteurs sociaux. Ainsi, une hausse de 1 point de pourcentage des arriérés accumulés est associée à une baisse d'environ 0,6 point de pourcentage de la proportion de la population ayant accès à l'électricité.
- Le secteur des entreprises est lui aussi touché, l'accumulation d'arriérés pesant sur la productivité et le chiffre d'affaires des entreprises

et diluant leur capacité à créer des emplois. Sans surprise, les effets des arriérés intérieurs sur le secteur privé varient d'une entreprise à l'autre (graphique 3.17). Alors que toutes les entreprises enregistrent un ralentissement de la croissance de leur chiffre d'affaires, ce phénomène est plus prononcé pour les entreprises plus exposées à l'État — l'exposition étant mesurée par la participation aux marchés publics — en raison de l'effet direct du non-paiement par l'État. Dans le même ordre d'idées, les entreprises plus exposées au secteur bancaire du fait d'un emprunt bancaire affichent un rythme plus lent de

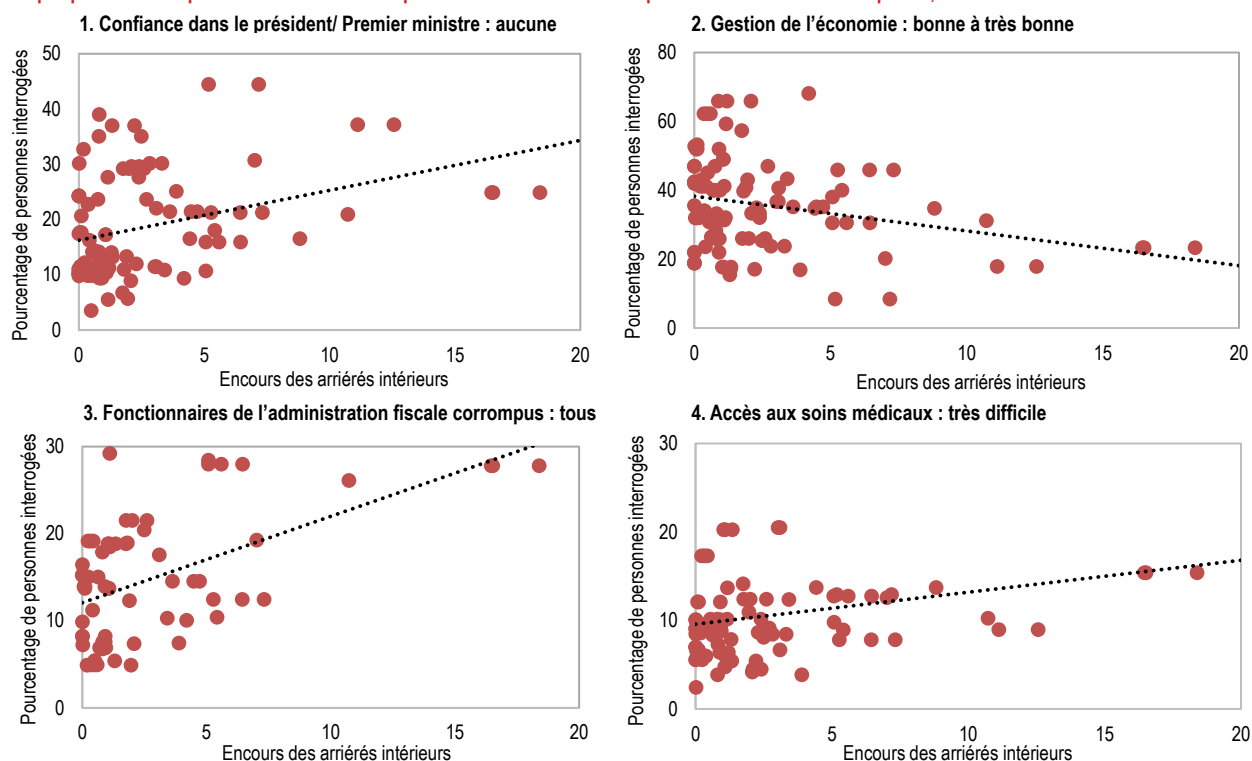
Graphique 3.17. Afrique subsaharienne : effet hétérogène des arriérés intérieurs sur les résultats du secteur privé



Sources : enquête du département Afrique du FMI ; FMI, Indicateurs de solidité financière ; enquêtes de la Banque mondiale auprès des entreprises ; Indicateurs du développement dans le monde ; FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale* ; calculs des services du FMI.

Note : Les coefficients montrent l'effet d'une augmentation de l'encours d'arriérés de 1 point de pourcentage du PIB. ***, ** et * indiquent des valeurs statistiquement significatives aux niveaux de confiance de 1 %, 5 % et 10 %, respectivement. Voir les tableaux des annexes 4.1 à 4.5 disponibles en ligne, en anglais uniquement, pour plus de détails.

Graphique 3.18. Afrique subsaharienne : discipline de l'État en matière de paiements et confiance du public, 2005–18



Sources : Afrobaromètre ; enquête du département Afrique du FMI ; calculs des services du FMI.

Note : L'encours d'arriérés est décalé d'un an.

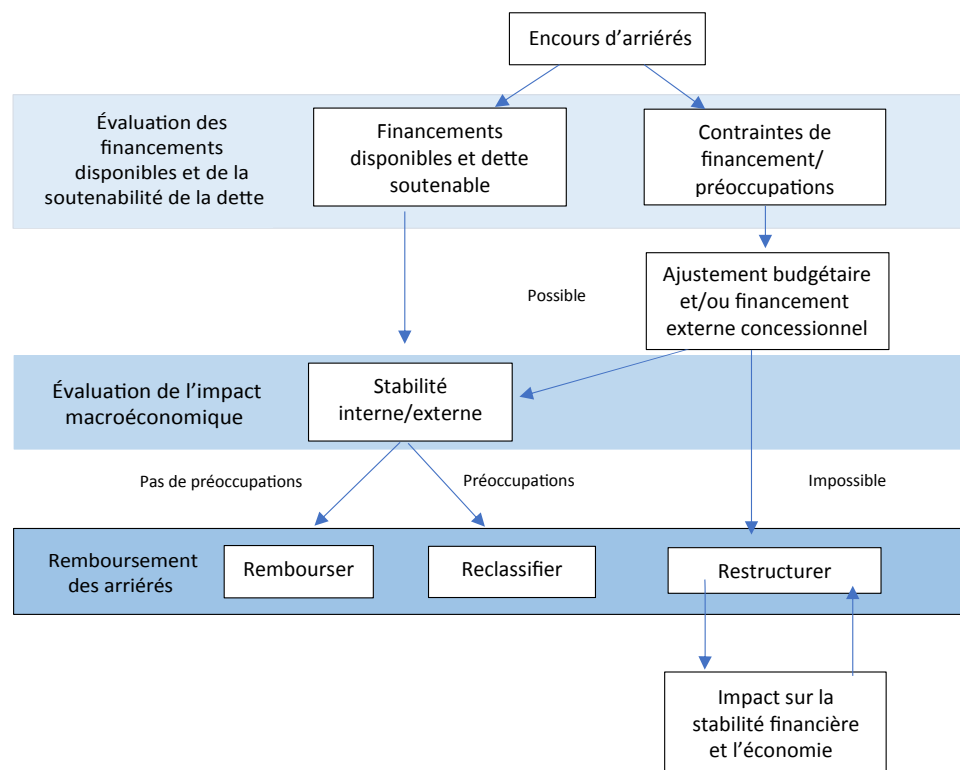
création d'emplois, qui met en lumière le vecteur financier de transmission de l'accumulation d'arriérés. À l'inverse, les entreprises dont une part élevée du chiffre d'affaires est payée à l'avance souffrent moins. Il semble également que l'effet négatif de l'accumulation d'arriérés sur le secteur des entreprises soit aggravé par la présence de procédures réglementaires pesantes.

- L'accumulation d'arriérés peut saper la légitimité de l'État en influençant l'opinion publique concernant la confiance, la corruption et la fourniture de services publics (graphique 3.18). La corrélation entre l'encours d'arriérés intérieurs et les indicateurs d'opinion publique d'Afrobaromètre¹⁶ montre que plus les arriérés sont élevés, moins les citoyens ont confiance dans leurs dirigeants et dans leur capacité à gérer l'économie. Les individus tendent en outre davantage à percevoir une corruption généralisée parmi les fonctionnaires et à signaler des difficultés d'accès aux services de santé de base.

Le recours à l'accumulation d'arriérés pour financer les dépenses nuit à l'efficacité de la politique budgétaire. Il entraîne généralement un transfert de ressources du créancier à l'État assimilable à un impôt, car, en général, aucun intérêt n'est versé à ceux qui financent les arriérés. L'effet dépend de trois facteurs : la part des dépenses qui est financée par des arriérés, le délai de remboursement des arriérés et l'ampleur des contraintes de liquidité du secteur privé. Plus les arriérés sont élevés, plus ils restent dus longtemps, et moins il y a de liquidité dans l'économie, plus le multiplicateur de la dépense est faible ; dans des circonstances extrêmes, il peut même être négatif. Par exemple, dans les pays dont le secteur bancaire est en difficulté et qui présentent des arriérés, recourir à de nouveaux arriérés pour financer la dépense peut en fait avoir un effet de contraction. L'encadré 3.2 utilise un modèle dynamique d'équilibre général stochastique pour montrer l'incidence des arriérés intérieurs sur le multiplicateur budgétaire en Afrique subsaharienne.

¹⁶Afrobaromètre est une base de données panafricaine accessible au public d'enquêtes d'opinion publique sur la démocratie, la gouvernance et la société.

Graphique 3.19. Remboursement des arriérés : arbre décisionnel stylisé



Source : calculs des services du FMI.

SOLUTIONS : RÉGULARISATION ET PRÉVENTION DES ARRIÉRÉS

Lorsque des arriérés se sont accumulés, il convient de tout mettre en œuvre pour les régulariser et éviter une nouvelle accumulation. La régularisation s'effectue en trois temps : vérification, élaboration d'une stratégie de paiement par ordre de priorité des remboursements et liquidation. Des mesures doivent être prises en parallèle pour prévenir l'accumulation de nouveaux arriérés.

Régularisation

La première étape de la procédure de régularisation consiste à effectuer un bilan et une vérification indépendants et exhaustifs des arriérés. Cette vérification est nécessaire, car durant la période d'accumulation où les contrôles sont faibles, la corruption est souvent très répandue et peut conduire à des créances illégitimes. Au Ghana (2017) et en République du Congo (2019) par exemple, des audits ont conduit au rejet d'une part considérable

de l'encours initial d'arriérés. En outre, la vérification doit classer les arriérés en fonction du montant et du type de dépense, du créancier, de la date à laquelle ils ont été exposés et de la probabilité d'une sanction, tous ces éléments étant nécessaires pour établir la stratégie de régularisation¹⁷. La vérification doit couvrir la plus grande partie possible du secteur public (par exemple, les entreprises publiques et les collectivités locales) et pas seulement les ministères de tutelle.

Deuxièmement, après la vérification, une stratégie établissant un ordre de priorité pour les paiements doit être élaborée et approuvée par les autorités budgétaires compétentes. Il peut être également opportun de créer une commission des arriérés. Bien que les arriérés représentent une dette dont l'échéance est déjà dépassée, il est rarement possible de payer l'intégralité de l'encours en une seule fois parce qu'il est trop élevé (par rapport aux considérations de viabilité de la dette ou au financement disponible) ou parce qu'une régularisation aussi rapide compromettrait la stabilité macroéconomique. Le graphique 3.19 représente différents scénarios de manière stylisée :

¹⁷Flynn et Pessoa (2014) développent une analyse approfondie des mesures concrètes garantissant une vérification appropriée des arriérés.

- Il est souhaitable de rembourser rapidement l'encours d'arriérés lorsqu'il est possible de faire appel au financement par le marché ou par les donateurs, que la viabilité de la dette est assurée et que le remboursement ne compromet pas d'autres objectifs macroéconomiques, comme une faible inflation et la stabilité externe.
- Il est plus difficile d'établir une stratégie de remboursement si le financement disponible est minime ou si la viabilité de la dette est déjà préoccupante. Dans ce cas, on pourra procéder à un ajustement budgétaire ou générer un complément de financement en vendant des actifs pour régulariser les arriérés. S'il est possible, un remboursement progressif du montant total des créances, compatible avec le maintien de la stabilité macroéconomique, serait judicieux.
- Cependant, lorsque la capacité de remboursement de l'État est trop faible, même à moyen terme, une restructuration des créances, qui peut inclure leur reclassification et/ou une décote, peut être nécessaire. Ce processus doit être guidé par la transparence et un échange ouvert d'informations avec les créanciers. Un traitement uniforme des créanciers et la prise en compte de leurs préférences quant aux modalités de remboursement faciliteraient leur participation volontaire à chaque fois que possible. Dans ce scénario, les considérations de stabilité du secteur financier doivent être placées au premier plan. Les tests de résistance des établissements bancaires sont utiles lorsqu'on évalue l'impact des scénarios de restructuration sur les bilans des établissements bancaires. Si la restructuration entraîne une dégradation du capital des banques, il sera nécessaire d'établir un plan de recapitalisation en réduisant au minimum les coûts budgétaires, surtout en présence de contraintes de liquidité et/ou de viabilité de la dette. À titre d'exemple, l'accumulation d'arriérés dans les pays membres de la CEMAC a accru la pression sur les banques. Tout plan de restructuration comprenant de fortes décotes sur les créances du secteur privé doit s'accompagner d'une évaluation des effets de la restructuration sur la capacité du secteur privé à rembourser ses emprunts bancaires et des conséquences possibles pour la solvabilité des banques (qui dépend du lien entre les arriérés et les prêts improductifs). Les tests de résistance réalisés pour la République du Congo révèlent les risques financiers découlant de très fortes décotes¹⁸. Les résultats montrent également que si les pertes du secteur bancaire sont trop lourdes, l'État pourra se trouver contraint de recapitaliser les banques pour éviter leur insolvabilité, souvent avec un coût budgétaire élevé.
- S'il faut échelonner les remboursements, la hiérarchisation des créances doit reposer sur un ensemble clair de critères guidés par l'impact sur la stabilité macroéconomique et la croissance inclusive. À titre d'exemple : 1) le remboursement des arriérés de salaires et des arriérés vis-à-vis de petits fournisseurs (Togo, 2018) dont le bilan est fragile — cela peut donner une impulsion budgétaire positive en allégeant les contraintes de liquidité, en soutenant la demande globale et en diminuant le risque de tensions sociales ; 2) le remboursement des arriérés vis-à-vis des entreprises encore en activité et des particuliers qui n'ont pas honoré leurs emprunts bancaires, surtout si le secteur bancaire présente des vulnérabilités et n'a pas provisionné ces pertes¹⁹ ; 3) le remboursement des arriérés vis-à-vis des fournisseurs de services sociaux essentiels comme la santé. Concernant l'ancienneté des créances, il convient de mettre en balance les considérations d'équité et l'effet sur l'activité économique, en particulier pour les arriérés que les créanciers peuvent avoir passés en pertes en tout ou en partie. Les autres facteurs à prendre en compte dans la hiérarchisation sont les sanctions financières et les risques juridiques associés à un report du paiement des arriérés, surtout s'ils peuvent être coûteux pour le budget. Il convient d'établir les priorités de manière transparente afin de lutter contre la corruption.
- Au-delà de ces considérations macroéconomiques, d'autres facteurs peuvent déterminer la stratégie de remboursement. L'administration des opérations de régularisation

¹⁸Voir FMI (2019).

¹⁹Les travaux empiriques montrent qu'une restructuration de la dette intérieure peut nuire à la solvabilité du système financier national en cas de préoccupations antérieures relatives à la solidité financière (Erce-Dominguez et Diaz-Cassou, 2010). L'insolvabilité bancaire peut, pour sa part, entraîner des pertes de production (De Paoli, Hoggarth et Saporta, 2009).

des arriérés peut être complexe et il faudra peut-être les échelonner, par exemple, pour assurer l'identification correcte des créanciers. En outre, des décotes peuvent être envisagées, notamment en cas d'anticipations modérées de remboursement, ou lorsque les créances sont nées de circonstances exceptionnelles comme la guerre civile, où les États ont négocié avec les créanciers qui peuvent reconnaître la dette, mais accepteront un remboursement diminué.

Troisièmement, une fois l'ordre de priorité établi, plusieurs options doivent être envisagées, seules ou en combinaison, pour la liquidation des arriérés. Exemples :

- *Paiement en numéraire.* Dans la mesure où des ressources sont disponibles (donateurs, ajustement budgétaire ou sources intérieures), un paiement en numéraire serait la solution la plus simple et la plus efficace pour régulariser les arriérés. C'est ce que fait actuellement le Lesotho, où les autorités régularisent certains arriérés par des paiements directs aux fournisseurs en prélevant sur des liquidités levées par de nouvelles émissions de dette nationale.
- *Accord bilatéral avec les créanciers.* L'État peut passer un accord avec les créanciers pour restructurer les créances en souffrance, soit en les transformant explicitement en dette contractuelle, soit implicitement en annonçant un nouvel échéancier de remboursement, comme cela s'est passé au Libéria après le conflit. L'État doit dialoguer ouvertement avec les créanciers, leur communiquer les informations pertinentes et tenir compte de leurs préférences quant aux modalités de remboursement. Une solution consisterait à procéder à un remboursement anticipé en contrepartie d'une décote, qui permettrait aux entreprises qui ont un besoin urgent de trésorerie d'obtenir des liquidités. Une autre option pourrait consister à rembourser la totalité de la créance, mais sur un délai plus long. Une troisième option serait que l'État encourage les banques à payer les emprunteurs en contrepartie d'une créance vis-à-vis de l'État. Ces dispositifs peuvent être compliqués et manquer de transparence, mais ils peuvent être conçus de manière à alléger les contraintes de liquidité du secteur privé, réduire les prêts improductifs des banques et permettre à l'État de différer les paiements, comme l'illustre le cas du Gabon et de l'accord du Club de Libreville.
- *Titrisation.* Une titrisation des arriérés les transformerait directement en dette souveraine négociable. Les options possibles pourraient être l'émission de billets à ordre ou de bons du Trésor et d'obligations, directement aux créanciers, comme l'a fait Madagascar en 2016. L'État fixe ainsi des conditions de paiement claires et permet aux créanciers d'accéder à des liquidités en vendant les titres de dette. Cependant, dans de nombreux pays de la région, le marché de la dette publique est structurellement peu liquide, une caractéristique que pourrait accentuer l'émission de ce type de titres en période de crise. Cela pourrait entraîner de fortes décotes sur les marchés secondaires.
- *Dispositifs de compensation.* Si le créancier doit lui aussi de l'argent à l'État, par exemple des impôts, les deux parties peuvent convenir d'annuler leurs créances respectives sans paiement effectif. Bien qu'ils ne soient pas conseillés, ces dispositifs sont répandus entre les entités du secteur public, telles que l'administration centrale et les entreprises publiques. Cependant, ils nuisent à la transparence et à la responsabilisation, car les paiements et les recettes ne sont pas tous comptabilisés en base brute. La compensation des dettes fiscales pourrait en outre compromettre le respect futur des obligations fiscales.

Prévention

Prévenir l'accumulation d'arriérés demande d'associer des réformes de la gestion des finances publiques à une politique budgétaire saine et à une volonté politique. En ce qui concerne la gestion des finances publiques, un budget établi sur des hypothèses crédibles, des contrôles plus efficaces des engagements et des dépenses, une bonne gestion des liquidités et des sanctions appropriées en cas de non-respect par les ministères de tutelle sont essentiels. Les réformes de la gestion des finances publiques sont primordiales lorsque la cause de l'accumulation des arriérés est structurelle. Les autorités budgétaires doivent régulièrement suivre les arriérés. Des enquêtes auprès des ministères de tutelle devraient compléter la procédure de suivi

dans les pays où les achats publics sont réalisés hors des canaux officiels d'établissement du budget. Une fois que les arriérés sont formellement reconnus, le bureau de la dette doit superviser leur régularisation. Les autres mesures de prévention possibles consistent à définir expressément les arriérés dans la législation et à prévoir le paiement d'intérêts lorsque les engagements sont officiellement en retard.

Une politique budgétaire saine doit accompagner les réformes de la gestion des finances publiques pour assurer une protection contre les chocs. Les pays très dépendants des ressources naturelles, par exemple, auraient intérêt à accroître leurs recettes intérieures et à diversifier leurs sources de revenus. La constitution d'amortisseurs en période favorable, à utiliser en cas de ralentissement, est une autre mesure importante. Une règle budgétaire pourrait être utilisée pour mener une politique budgétaire contracyclique, constituer des amortisseurs et résister aux pressions politiques en faveur de dépenses supplémentaires. Une règle budgétaire étayerait aussi la crédibilité du budget et pourrait aider à maintenir l'accès au marché lors des ralentissements.

Pour les pays qui ont peu d'espace budgétaire et de leviers d'action, il est souvent essentiel de pouvoir disposer de financements extérieurs des donateurs au moment opportun pour prévenir l'accumulation d'arriérés à la suite de graves chocs exogènes. C'est le cas en particulier dans les pays en situation de fragilité (République centrafricaine, République démocratique du Congo, Tchad), qui se caractérisent habituellement par de faibles amortisseurs, une capacité d'ajustement restreinte et une gestion déficiente de leurs finances publiques. Dans de tels cas, un financement extérieur officiel peut faciliter la transition, surtout lorsque le choc est temporaire et que les systèmes de gestion des finances publiques sont en cours de renforcement. Cependant, il arrive souvent que le financement officiel ne soit pas fourni assez rapidement et qu'il intervienne après l'accumulation d'un encours élevé d'arriérés intérieurs due à un choc exogène et sur fond d'une gestion déficiente des finances publiques. Au Tchad, par exemple, à la suite d'un choc brutal sur les cours du pétrole en 2014–15 et faute de soutien des donateurs, le pays a accumulé des arriérés dépassant 3 % du PIB en dépit de baisses brutales des dépenses (de plus de 10 % du PIB non pétrolier).

CONCLUSION

À partir d'une nouvelle base de données sur les arriérés intérieurs en Afrique subsaharienne, le présent chapitre montre que le financement des dépenses publiques par les arriérés est courant dans de nombreux pays de la région, mais ne leur est pas propre, et qu'il peut avoir des conséquences économiques défavorables. Par ailleurs, les arriérés sont peu suivis et de nombreux pays présentent des arriérés non enregistrés qui peuvent être une importante source de passifs conditionnels. Le nouvel ensemble de données constitué aux fins du présent chapitre à partir des données communiquées par les autorités nationales de la région est un point de départ.

L'accumulation d'arriérés intérieurs est liée à des faiblesses des institutions budgétaires et des systèmes de gestion des finances publiques, mais elle s'accélère en période difficile. L'accumulation d'encours d'arriérés élevés résulte souvent de facteurs exogènes comme des chocs sur les termes de l'échange et l'instabilité politique, qui réduisent l'espace budgétaire et les leviers d'action. De fait, l'encours d'arriérés intérieurs a augmenté ces dernières années, en particulier dans les pays exportateurs de pétrole après le choc de 2014–15. Il tend aussi à être plus élevé dans les pays dotés d'un régime de change fixe qui ont peu de solutions de financement, et dans les pays en situation de fragilité.

L'analyse met en lumière les multiples effets défavorables des arriérés intérieurs sur l'économie. Ces arriérés ralentissent l'activité du secteur privé et sapent la stabilité financière. Il faut souligner aussi qu'ils diminuent la capacité de la politique budgétaire à soutenir l'économie en réduisant l'effet multiplicateur des dépenses publiques (qui peut même devenir négatif dans certaines circonstances). Au-delà des ramifications économiques, des données montrent que les arriérés sapent la crédibilité de l'État, car les institutions publiques sont jugées moins dignes de confiance, plus prédisposées à la corruption et moins capables de fournir des services publics. L'étendue et la profondeur des conséquences des arriérés font douter de l'intérêt de recourir à cette forme de financement.

En présence d'arriérés, les efforts de régularisation doivent figurer à la première place des programmes d'action des pays. Cela nécessite une vérification

indépendante et exhaustive des arriérés, comprenant une vérification soigneuse de la validité des créances pour répondre aux préoccupations de gouvernance. Ensuite, une stratégie de paiement doit être élaborée sur la base d'une évaluation des financements disponibles, de la viabilité de la dette et de l'impact macroéconomique de la régularisation. S'il faut échelonner les remboursements, la hiérarchisation des créances doit être guidée par l'impact sur la stabilité macroéconomique et la croissance inclusive, et elle doit être négociée et communiquée au public en toute transparence.

De solides systèmes de gestion des finances publiques sont indispensables pour éviter l'accumulation de nouveaux arriérés. Une politique budgétaire saine doit compléter les réformes de la gestion des finances publiques et protéger contre de futurs chocs en constituant des réserves, en accroissant les recettes et en diversifiant les sources de revenus.

Un financement extérieur en temps opportun est un autre élément important. L'ajustement budgétaire peut trouver ses limites dans les pays frappés par de graves chocs exogènes ayant peu d'accès au marché. C'est vrai en particulier dans les pays en situation de fragilité. Dans ces circonstances, la mise à disposition rapide de financements extérieurs par les donateurs à la suite de chocs graves, ainsi que des efforts pour renforcer la gestion des finances publiques et les institutions budgétaires sont souvent essentiels pour éviter l'accumulation d'arriérés.

De meilleures données sont requises pour mieux comprendre les causes et les effets des arriérés. À l'avenir, un effort concerté des autorités nationales, des organisations internationales et du grand public devrait porter sur le renforcement du suivi et de la déclaration des arriérés intérieurs. Leur impact macroéconomique est trop important pour être ignoré.

Encadré 3.1. Collecte des données relatives aux arriérés intérieurs

Une importante difficulté qui se pose dans l'évaluation des arriérés intérieurs est le manque de données, doublé de l'absence de définitions et de couverture standardisées. Cette situation résulte souvent de carences des systèmes de comptabilité budgétaire et de l'irrégularité des audits. Il n'existe donc pas de base de données internationale des arriérés intérieurs en Afrique subsaharienne.

Pour générer une source de données fiables aux fins de ce chapitre, les économistes des services du FMI travaillant sur l'Afrique subsaharienne ont réalisé une enquête relative aux arriérés. À partir des données communiquées par les autorités nationales, des données et des informations ont été recueillies sur le montant, la composition, les causes et l'impact des arriérés pour la période 2005–18. Les résultats de l'enquête, qui ont révélé que les données des encours étaient plus largement disponibles, ont été complétés par les données des rapports des services du FMI et les estimations des services du FMI. Pour combler les lacunes des données, les informations spécifiques aux pays ont été également considérées et les périodes d'accumulation d'arriérés (par opposition au moment où les arriérés ont été déclarés) ont été identifiées. D'autres sources ont été utilisées pour éclairer cet exercice. Par exemple, des techniques de fouille de textes ont été utilisées pour détecter les références aux arriérés intérieurs dans les rapports des services du FMI. Les données ont été vérifiées par rapport aux informations trouvées dans les évaluations des dépenses publiques et de la responsabilité financière de tous les pays d'Afrique subsaharienne depuis 2005.

Des travaux complémentaires restent nécessaires pour constituer une base de données complète des arriérés qui soit basée sur des systèmes de déclaration et de suivi plus réguliers et plus méthodiques dans toute la région.

Cet encadré a été rédigé par Krisztina Fabo.

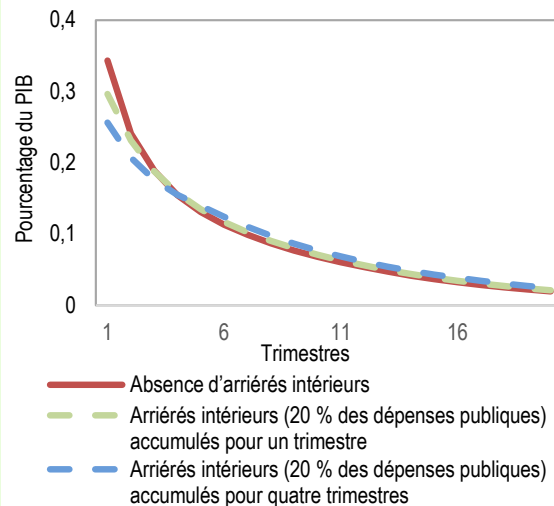
Encadré 3.2. Accumulation d'arriérés et multiplicateurs budgétaires

Un modèle stochastique dynamique d'équilibre général montre les incidences du recours aux arriérés pour financer les dépenses publiques sur la capacité d'action budgétaire pour stimuler l'activité économique¹. Les principales hypothèses du modèle sont les suivantes : 1) les dépenses publiques sont financées par l'impôt et les arriérés vis-à-vis des entreprises privées ; 2) les entreprises qui manquent de liquidités doivent emprunter auprès des banques pour financer leurs activités et compenser l'impact des arriérés intérieurs sur leur bilan, et utiliser leur capital comme garantie des emprunts bancaires ; 3) à chaque fois que l'État accumule des arriérés intérieurs, les banques appliquent une décote plus importante sur les garanties apportées par les entreprises privées, qui réduit leur accès au crédit ; 4) l'État régularise les arriérés après une ou plusieurs périodes sur la base de leur valeur faciale sans compenser l'inflation.

Le modèle est calibré sur la base de dépenses publiques égales à 25 % du PIB et d'un encours d'arriérés de 5 % du PIB. L'impact sur le PIB d'une augmentation des dépenses publiques non anticipée de 1 % du PIB est simulé.

Le modèle montre que le multiplicateur budgétaire est plus faible lorsque les dépenses publiques sont financées par l'accumulation d'arriérés intérieurs ; plus les arriérés sont anciens, plus le multiplicateur budgétaire est faible (graphique 3.2.1). En fait, en accumulant des arriérés,

Graphique 3.2.1. Multiplicateur budgétaire



Source : calculs des services du FMI.

Cet encadré a été rédigé par Moez Ben Hassine.

¹Voir l'annexe en ligne 3.5 pour plus de détails sur le modèle dynamique d'équilibre général stochastique utilisé dans cette section.

Encadré 3.2 (fin)

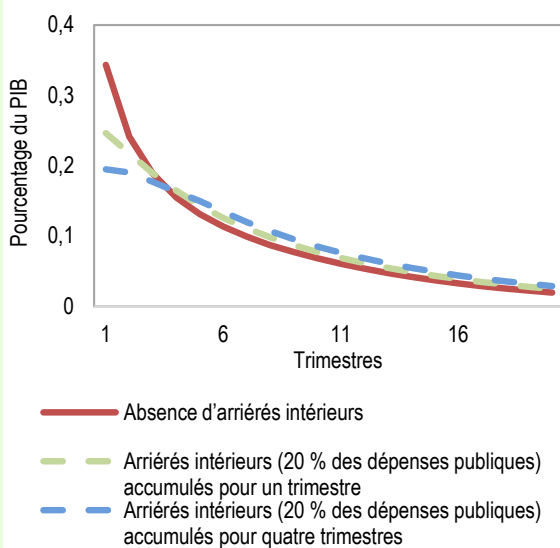
l'État restreint les ressources disponibles dans le secteur privé pour la production et l'investissement, ce qui réduit l'effet expansionniste de la dépense publique sur la demande globale. L'impact de la période d'accumulation sur la taille du multiplicateur budgétaire décline au fil du temps.

La situation de liquidité du secteur privé peut amplifier l'impact des arriérés intérieurs sur le multiplicateur fiscal (graphique 3.2.2). En fait, si le secteur privé subit des contraintes de liquidité et le secteur bancaire ne parvient pas à répondre à la demande de crédit supplémentaire due à l'accumulation des arriérés intérieurs — soit pour des raisons de liquidité, soit pour des raisons de solvabilité —, le secteur privé devra nettement réduire son niveau de production et d'investissement, ce qui diminue l'effet expansionniste de la dépense publique sur la demande globale.

Le multiplicateur budgétaire peut être nettement plus faible voire négatif si les dépenses publiques sont principalement financées par l'accumulation d'arriérés sur une longue période et si le secteur privé connaît des contraintes de liquidité (graphique 3.2.3). Dans ce cas, l'impact négatif des arriérés sur le secteur privé qui est amplifié par les frictions financières compensera l'effet expansionniste de la dépense publique. Les résultats concordent avec les études², qui indiquent que les multiplicateurs budgétaires dépendent de l'état de l'économie, de la présence de frictions financières et de l'efficacité de la dépense publique.

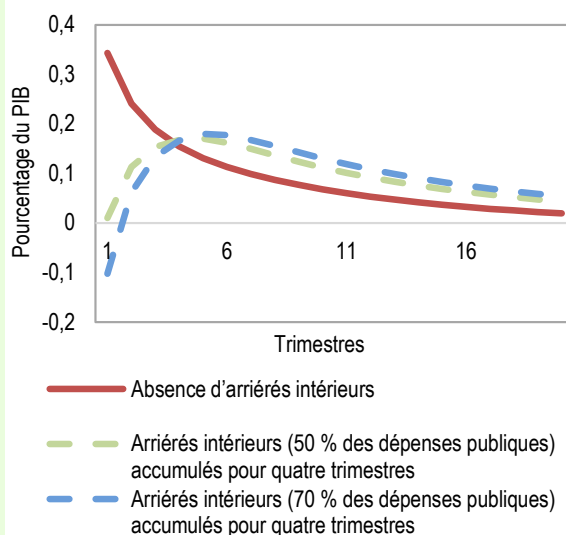
Bien que les paramètres à l'origine du multiplicateur négatif soient généralement extrêmes, ils peuvent être présents dans des pays qui souffrent déjà d'une forme ou une autre de tension. Ainsi, un pays dont le service de la dette est élevé et qui a accumulé des arriérés conséquents pourra avoir besoin de recourir de manière excessive aux arriérés pour financer la dépense publique. Ce phénomène, couplé à la présence d'un manque de liquidité dans le secteur bancaire, peut avoir un effet de contraction sur la dépense publique.

Graphique 3.2.2. Multiplicateur budgétaire avec contraintes de liquidité du secteur privé



Source : calculs des services du FMI.

Graphique 3.2.3. Multiplicateur budgétaire avec contraintes de liquidité du secteur privé et période longue de remboursement des arriérés



Source : calculs des services du FMI.

²Ilzetzi, Mendoza et Vegh (2013) ; Auerbach et Gorodnichenko (2013a, 2013b) ; Blanchard et Leigh (2013) ; Batini *et al.* (2014).

BIBLIOGRAPHIE

- Abadie, A., A. Diamond, and J. Hainmueller. 2010. "Synthetic Control Methods for Comparative Case Studies: Estimating the Effect of California's Tobacco Control Program." *Journal of the American Statistical Association* 105 (490): 493–505.
- Abadie, A., and J. Gardeazabal. 2003. "The Economic Costs of Conflict: A Case Study of the Basque Country." *The American Economic Review* 93 (1):113–32.
- Auerbach, A., and Y. Gorodnichenko. 2013a. "Measuring the Output Responses to Fiscal Policy." *American Economic Journal: Economic Policy* 4 (2): 1–27.
- . 2013b. "Output Spillovers from Fiscal Policy." *American Economic Review* 103 (3): 141–46.
- Batini, N., L. Eyraud, L. Forni, and A. Weber. 2014. "Fiscal Multipliers: Size, Determinants, and Use in Macroeconomic Projections." IMF Technical Notes and Manuals 2014/04, International Monetary Fund, Washington, DC.
- Blanchard, O., and D. Leigh. 2013. "Growth Forecast Errors and Fiscal Multipliers." *American Economic Review* 103 (3): 117–20.
- Checherita-Westphal, C., A. Klemm, and P. Viefers. 2015. "Governments' Payment Discipline: The Macroeconomic Impact of Public Payment Delays and Arrears." IMF Working Paper 15/13, International Monetary Fund, Washington, DC.
- Connell, W. 2014. "The Economic Impact of Late Payments." European Commission Economic Papers, No. 531, European Commission, Brussels.
- De Paoli, B., G. Hoggarth, and V. Saporta. 2009. "Output Costs of Sovereign Crises: Some Empirical Estimates." Bank of England Working Paper 362, Bank of England, London.
- Diamond, J., and C. Schiller. 1987. "Government Arrears in Fiscal Adjustment Programs." IMF Working Paper 87/3, International Monetary Fund, Washington, DC.
- Ebeke, C., and D. Ölcer. 2013. "Fiscal Policy over the Election Cycle in Low-Income Countries." IMF Working Paper 13/153, International Monetary Fund, Washington, DC.
- Erce-Dominguez, A. and J. Diaz-Cassou. 2010. "Creditor Discrimination during Sovereign Debt Restructurings." Bank of Spain Working Paper No. 1027, Madrid.
- Flynn, S., and M. Pessoa. 2014. "Prevention and Management of Government Expenditure Arrears." IMF Technical Notes and Manuals, International Monetary Fund, Washington, DC.
- Garamfalvi, L. 1997. "Corruption in the Public Expenditures Management Process." Presentation at 8th International Anti-Corruption Conference, Lima, September 7–11.
- Iacoviello, M. 2005. "House Prices, Borrowing Constraints and Monetary Policy in the Business Cycle." *American Economic Review* 95 (3): 739–64.
- Iacoviello, M., and S. Neri. 2010. "Housing Market Spillovers: Evidence from an Estimated DSGE Model." *American Economic Journal: Macroeconomics* 2: 125–64.
- Ilzetzki, E., E. Mendoza, and C. Vegh. 2013. "How Big (Small?) Are Fiscal Multipliers?" *Journal of Monetary Economics* 60: 239–54.
- International Monetary Fund (IMF). 2019. "Staff Report— Press Release; Staff Report; Debt Sustainability Analysis, and Statement by the Executive Director for The Republic of Congo." IMF Country Report 19/244, Washington, DC.
- Khemani, P., and D. Radev. 2009. "Commitment Controls." IMF Technical Notes and Manuals, International Monetary Fund, Washington, DC.
- Pattanayak, S. 2016. "Expenditure Control: Key Features, Stages, and Actors." IMF Technical Notes and Manuals, International Monetary Fund, Washington, DC.
- Ramos, Albert. 1998. "Government Expenditure Arrears: Securitization and Other Solutions." IMF Working Paper 98/70, International Monetary Fund, Washington, DC.

Appendice statistique

Sauf indication contraire, les données et projections utilisées dans ce rapport reposent sur les estimations des services du FMI au 30 septembre 2019 et correspondent à celles qui ont servi pour l'édition d'octobre 2019 des *Perspectives de l'économie mondiale* (PEM).

La base de données et les projections couvrent 45 pays d'Afrique subsaharienne qui relèvent du département Afrique. Les données obéissent, dans la mesure du possible, aux méthodes statistiques internationalement reconnues ; toutefois, le manque de données limite dans certains cas la portée des comparaisons internationales.

Des tableaux supplémentaires présentant des données rétrospectives et des prévisions pour les principales variables macroéconomiques sont disponibles en ligne dans le document de référence et la version longue de l'appendice statistique à l'adresse suivante : <https://www.imf.org/-/media/Files/Publications/REO/AFR/2019/October/English/backgroundpapers.ashx?la=en>.

Groupes de pays

Les pays sont classés en trois groupes totalement distincts : pays exportateurs de pétrole, autres pays riches en ressources naturelles et pays pauvres en ressources naturelles (voir le tableau page 66 pour la classification des pays).

- Les pays exportateurs de pétrole sont les pays où les exportations nettes de pétrole représentent au moins 30 % des exportations totales.
- Les autres pays riches en ressources naturelles sont les pays où les ressources naturelles non renouvelables représentent au moins 25 % des exportations totales.
- Les pays pauvres en ressources naturelles sont les pays qui n'appartiennent ni au groupe des exportateurs de pétrole, ni au groupe des autres pays riches en ressources naturelles.

Les pays sont également répartis en quatre groupes (qui peuvent se chevaucher) : pays exportateurs de pétrole, pays à revenu intermédiaire, pays à faible revenu et pays en situation de fragilité (voir le tableau page 66 pour la classification des pays).

La composition de ces groupes de pays s'appuie sur les données les plus récentes relatives au revenu national brut par habitant (moyenne sur trois ans) et la note ÉPIN (moyenne sur trois ans ; Évaluation des politiques et des institutions nationales : Banque mondiale).

- Les pays à revenu intermédiaire avaient un revenu national brut par habitant qui dépassait 1 025,00 dollars sur la période 2016–18, selon les calculs de la Banque mondiale fondés sur la méthode Atlas.
- Les pays à faible revenu avaient un revenu national brut par habitant égal ou inférieur à 1 025,00 dollars sur la période 2016–18 (Banque mondiale, méthode Atlas).
- Les pays en situation de fragilité avaient une note ÉPIN moyenne égale ou inférieure à 3,2 sur la période 2016–18 et/ou ont fait l'objet d'une mission de maintien ou de rétablissement de la paix dans les trois dernières années.
- À la page 66, les pays d'Afrique subsaharienne sont groupés en fonction des grands organes de coopération régionale auxquels ils appartiennent : zone franc, qui comprend l'UEMOA et la CEMAC, le COMESA, la CAE–5, la CEDEAO, la SADC et la SACU. Les données agrégées relatives à la CAE-5 comprennent des données afférentes au Rwanda et au Burundi, qui sont devenus membres en 2007.

Méthodes d'agrégation

Pour les tableaux AS1 et AS3, les chiffres composites des groupes de pays sur la croissance du PIB réel et la masse monétaire au sens large correspondent à la moyenne arithmétique des données de chaque pays, pondérée par le PIB calculé à parité de pouvoir d'achat (PPA) et exprimé en pourcentage du PIB du groupe de pays considéré. Les pondérations afférentes à la PPA sont tirées de la base de données des PEM.

Pour le tableau AS1, les chiffres composites des groupes de pays sur les prix à la consommation correspondent à la moyenne géométrique des données de chaque pays, pondérée par le PIB calculé à parité de pouvoir d'achat (PPA) et exprimé en pourcentage du PIB du groupe de pays considéré. Les pondérations afférentes à la PPA sont tirées de la base de données des PEM.

Pour les tableaux AS2–AS4, à l'exception de la masse monétaire au sens large, les chiffres composites des groupes de pays correspondent à la moyenne arithmétique des données de chaque pays pondérée par le PIB converti en dollars aux taux de change du marché et exprimé en pourcentage du PIB du groupe considéré.

Afrique subsaharienne : groupes de pays

Pays exportateurs de pétrole	Autres pays riches en ressources naturelles	Pays pauvres en ressources naturelles	Pays à revenu intermédiaire	Pays à faible revenu	Pays en situation de fragilité	
Angola	Afrique du Sud	Bénin	Afrique du Sud	Bénin	Mali	Burundi
Cameroun	Botswana	Burundi	Angola	Burkina Faso	Mozambique	Comores
Congo, Rép. du	Burkina Faso	Cabo Verde	Botswana	Burundi	Niger	Congo, Rép. dém. du
Gabon	Congo, Rép. dém. du	Comores	Cabo Verde	Comores	Ouganda	Congo, Rép. du
Guinée équatoriale	Ghana	Côte d'Ivoire	Cameroun	Congo, Rép. dém. du	République centrafricaine	Côte d'Ivoire
Nigéria	Guinée	Érythrée	Congo, Rép. du	Érythrée	Rwanda	Érythrée
Soudan du Sud	Libéria	Eswatini	Côte d'Ivoire	Éthiopie	Sierra Leone	Gambie
Tchad	Mali	Éthiopie	Eswatini	Gambie	Soudan du Sud	Guinée
	Namibie	Gambie	Gabon	Guinée	Tanzanie	Guinée Bissau
	Niger	Guinée Bissau	Ghana	Guinée Bissau	Tchad	Libéria
	République centrafricaine	Kenya	Guinée équatoriale	Libéria	Togo	Malawi
	Sierra Leone	Lesotho	Kenya	Madagascar	Zimbabwe	Mali
	Tanzanie	Madagascar	Lesotho	Malawi		République centrafricaine
	Zambie	Malawi	Maurice			Sao Tomé-et-Principe
	Zimbabwe	Maurice	Namibie			Sierra Leone
		Mozambique	Nigéria			Soudan du Sud
		Ouganda	Sao Tomé-et-Principe			Tchad
		Rwanda	Sénégal			Togo
		Sao Tomé-et-Principe	Seychelles			Zimbabwe
		Sénégal	Zambie			
		Seychelles				
		Togo				

Afrique subsaharienne : pays membres des groupements régionaux

Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC)	Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA)	Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE-5)	Communauté du développement de l'Afrique australe (SADC)	Union douanière d'Afrique australe (SACU)	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)
Bénin	Cameroun	Burundi	Burundi	Afrique du Sud	Afrique du Sud	Bénin
Burkina Faso	Congo, Rép. du	Comores	Kenya	Angola	Botswana	Burkina Faso
Côte d'Ivoire	Gabon	Congo, Rép. dém. du	Ouganda	Botswana	Eswatini	Cabo Verde
Guinée Bissau	Guinée équatoriale	Érythrée	Rwanda	Comores	Lesotho	Côte d'Ivoire
Mali	République centrafricaine	Eswatini	Tanzanie	Congo, Rép. dém. du	Namibie	Gambie
Niger	Tchad	Éthiopie		Eswatini		Ghana
Sénégal		Kenya		Lesotho		Guinée
Togo		Madagascar		Madagascar		Guinée Bissau
		Malawi		Malawi		Libéria
		Maurice		Maurice		Mali
		Ouganda		Mozambique		Niger
		Rwanda		Namibie		Nigéria
		Seychelles		Seychelles		Sénégal
		Zambie		Tanzanie		Sierra Leone
		Zimbabwe		Zambie		Togo
				Zimbabwe		

Liste des tableaux de l'appendice AS1–AS4 :

AS1.	Croissance du PIB réel et prix à la consommation	68
AS2.	Solde budgétaire global, dons compris, et dette publique	69
AS3.	Masse monétaire au sens large et solde extérieur courant, dons compris	70
AS4.	Dette extérieure publique par débiteur et réserves	71

Liste des sources et notes des tableaux AS1–AS4 :**Tableaux AS1–AS3**

Sources : FMI, base de données de surveillance commune ; base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*, octobre 2019.

¹Données de l'exercice budgétaire.

²En février 2019, le Zimbabwe a adopté une nouvelle unité de monnaie locale, le dollar RTGS, désormais la monnaie officielle du pays. La révision et la mise à jour de l'ensemble des comptes nationaux pour tenir compte de ce changement sont en cours. Les données actuelles sont basées sur les estimations par les services du FMI de l'évolution des prix et des taux de change en dollars (et en dollars RTGS). Les estimations des services du FMI peuvent différer de celles des autorités.

Note : ... indique que les données ne sont pas disponibles.

Tableau AS4

Sources : FMI, base de données de surveillance commune ; base de données des *Perspectives de l'économie mondiale*, octobre 2019.

¹Le pays étant membre de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), les données sur les réserves figurent dans l'agrégat UEMOA.

²Le pays étant membre de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), les données sur les réserves figurent dans l'agrégat CEMAC.

³Données de l'exercice budgétaire.

⁴En février 2019, le Zimbabwe a adopté une nouvelle unité de monnaie locale, le dollar RTGS, désormais la monnaie officielle du pays. La révision et la mise à jour de l'ensemble des comptes nationaux pour tenir compte de ce changement sont en cours. Les données actuelles sont basées sur les estimations par les services du FMI de l'évolution des prix et des taux de change en dollars (et en dollars RTGS). Les estimations des services du FMI peuvent différer de celles des autorités.

Note : ... indique que les données ne sont pas disponibles.

Tableau AS1. Croissance du PIB réel et prix à la consommation

	Croissance du PIB réel						Prix à la consommation					
	(Variation annuelle en pourcentage)						(Variation annuelle en pourcentage)					
	2010-15	2016	2017	2018	2019	2020	2010-15	2016	2017	2018	2019	2020
Afrique du Sud	2,3	0,4	1,4	0,8	0,7	1,1	5,2	6,3	5,3	4,6	4,4	5,2
Angola	4,6	-2,6	-0,2	-1,2	-0,3	1,2	10,6	30,7	29,8	19,6	17,2	15,0
Bénin	4,2	3,3	5,7	6,7	6,6	6,7	2,0	-0,8	1,8	0,8	-0,3	1,0
Botswana	5,5	4,3	2,9	4,5	3,5	4,3	6,1	2,8	3,3	3,2	3,0	3,5
Burkina Faso	5,9	5,9	6,3	6,8	6,0	6,0	1,2	-0,2	0,4	2,0	1,1	1,4
Burundi	3,3	-1,0	0,0	0,1	0,4	0,5	8,7	5,5	16,6	1,2	7,3	9,0
Cabo Verde	1,5	4,7	3,7	5,1	5,0	5,0	1,7	-1,4	0,8	1,3	1,2	1,6
Cameroun	4,8	4,6	3,5	4,1	4,0	4,2	2,2	0,9	0,6	1,1	2,1	2,2
Comores	3,1	2,6	3,0	3,0	1,3	4,2	2,2	0,8	0,1	1,7	3,2	1,4
Congo, Rép. du	4,8	-2,8	-1,8	1,6	4,0	2,8	2,6	3,2	0,4	1,2	1,5	1,8
Congo, Rép. dém. du	7,7	2,4	3,7	5,8	4,3	3,9	7,0	3,2	35,8	29,3	5,5	5,0
Côte d'Ivoire	5,8	8,0	7,7	7,4	7,5	7,3	2,0	0,7	0,7	0,4	1,0	2,0
Érythrée	6,4	7,4	-9,6	12,2	3,1	3,9	10,9	-5,6	-13,3	-14,4	-27,6	0,0
Eswatini	3,1	1,3	2,0	2,4	1,3	0,5	6,0	7,8	6,2	4,8	2,8	4,0
Éthiopie ¹	10,2	8,0	10,1	7,7	7,4	7,2	15,1	6,6	10,7	13,8	14,6	12,7
Gabon	5,4	2,1	0,5	0,8	2,9	3,4	1,7	2,1	2,7	4,8	3,0	3,0
Gambie	1,4	1,9	4,8	6,5	6,5	6,4	5,5	7,2	8,0	6,5	6,9	6,5
Ghana	7,9	3,4	8,1	6,3	7,5	5,6	11,0	17,5	12,4	9,8	9,3	9,2
Guinée	4,5	10,8	10,0	5,8	5,9	6,0	13,6	8,2	8,9	9,8	8,9	8,3
Guinée Bissau	3,6	6,3	5,9	3,8	4,6	4,9	1,6	1,5	1,1	1,4	-2,6	1,3
Guinée équatoriale	-1,2	-8,8	-4,7	-5,7	-4,6	-5,0	3,8	1,4	0,7	1,3	0,9	1,7
Kenya	6,0	5,9	4,9	6,3	5,6	6,0	7,8	6,3	8,0	4,7	5,6	5,3
Lesotho	4,2	2,7	0,5	2,8	2,8	-0,2	4,8	6,2	4,5	4,7	5,9	5,7
Libéria	5,3	-1,6	2,5	1,2	0,4	1,6	8,0	8,8	12,4	23,5	22,2	20,5
Madagascar	2,2	4,2	4,3	5,2	5,2	5,3	7,3	6,7	8,3	7,3	6,7	6,3
Malawi	4,6	2,3	4,0	3,2	4,5	5,1	18,4	21,7	11,5	9,2	8,8	8,4
Mali	3,9	5,8	5,4	4,7	5,0	5,0	1,9	-1,8	1,8	1,7	0,2	1,3
Maurice	3,8	3,8	3,8	3,8	3,7	3,8	3,6	1,0	3,7	3,2	0,9	2,3
Mozambique	7,0	3,8	3,7	3,3	1,8	6,0	6,1	19,9	15,1	3,9	5,6	7,6
Namibie	5,7	1,1	-0,9	-0,1	-0,2	1,6	5,2	6,7	6,1	4,3	4,8	5,5
Niger	6,6	4,9	4,9	6,5	6,3	6,0	0,5	0,2	0,2	2,7	-1,3	2,2
Nigéria	5,8	-1,6	0,8	1,9	2,3	2,5	10,4	15,7	16,5	12,1	11,3	11,7
Ouganda	5,3	2,3	5,0	6,1	6,2	6,2	7,5	5,5	5,6	2,6	3,2	3,8
République centrafricaine	-3,0	4,7	4,5	3,8	4,5	5,0	5,2	4,6	4,5	1,6	3,0	2,6
Rwanda	7,3	6,0	6,1	8,6	7,8	8,1	3,8	5,7	4,8	1,4	3,5	5,0
Sao Tomé-et-Principe	4,9	4,2	3,9	2,7	2,7	3,5	9,8	5,4	5,7	7,9	8,8	8,9
Sénégal	4,3	6,4	7,1	6,7	6,0	6,8	1,0	0,8	1,3	0,5	1,0	1,5
Seychelles	5,1	4,5	4,3	4,1	3,5	3,3	2,8	-1,0	2,9	3,7	2,0	1,8
Sierra Leone	5,3	6,4	3,8	3,5	5,0	4,7	6,2	10,9	18,2	16,9	15,7	13,0
Soudan du Sud	-5,1	-16,7	-5,5	-1,1	7,9	8,2	24,9	379,8	187,9	83,5	24,5	16,9
Tanzanie	6,5	6,9	6,8	7,0	5,2	5,7	9,2	5,2	5,3	3,5	3,6	4,2
Tchad	6,2	-5,6	-2,4	2,4	2,3	5,4	2,4	-1,6	-0,9	4,0	3,0	3,0
Togo	6,1	5,6	4,4	4,9	5,1	5,3	1,7	0,9	-0,2	0,9	1,4	2,0
Zambie	6,0	3,8	3,5	3,7	2,0	1,7	8,1	17,9	6,6	7,0	9,9	10,0
Zimbabwe ²	9,4	0,7	4,7	3,5	-7,1	2,7	1,5	-1,6	0,9	10,6	161,8	49,7
Afrique subsaharienne	5,1	1,4	3,0	3,2	3,2	3,6	7,7	10,8	10,9	8,5	8,4	8,0
<i>Médiane</i>	5,0	3,8	3,8	3,8	4,3	4,9	4,9	5,2	4,8	3,9	3,5	4,2
Hors Afrique du Sud et Nigéria	5,8	3,5	4,7	4,8	4,6	5,0	7,3	9,9	10,0	7,9	8,3	7,2
Pays exportateurs de pétrole	5,3	-1,8	0,5	1,5	2,1	2,5	9,4	17,5	17,1	12,2	10,8	10,8
Hors Nigéria	4,1	-2,1	-0,2	0,2	1,5	2,4	6,8	22,3	18,6	12,5	9,6	8,4
Pays importateurs de pétrole	4,9	3,5	4,5	4,3	3,9	4,3	6,6	6,5	7,0	6,1	6,9	6,4
Hors Afrique du Sud	6,4	5,1	6,1	6,0	5,4	5,6	7,4	6,6	7,8	6,8	8,0	6,9
Pays à revenu intermédiaire	4,7	0,4	2,0	2,3	2,5	2,8	7,7	11,6	11,0	8,3	7,8	8,1
Hors Afrique du Sud et Nigéria	5,3	2,7	3,7	3,7	4,1	4,1	6,7	11,1	9,6	6,9	6,8	6,6
Pays à faible revenu	6,5	4,4	5,8	5,9	5,2	5,9	8,0	8,6	10,5	9,1	9,9	7,8
Hors pays en situation de fragilité	6,9	5,9	7,0	6,7	6,1	6,4	8,6	5,9	7,2	6,6	6,8	6,8
Pays en situation de fragilité	5,6	2,5	3,9	4,8	4,2	5,2	5,4	10,6	12,6	10,3	12,2	7,5
Zone franc	4,6	3,4	3,9	4,6	4,9	5,1	2,0	0,6	0,9	1,5	1,2	1,9
CEMAC	3,9	-0,2	0,4	1,7	2,5	3,0	2,5	1,2	0,8	2,1	2,2	2,4
UEMOA	5,2	6,3	6,5	6,5	6,4	6,5	1,5	0,1	1,0	1,0	0,6	1,6
COMESA (pays membres d'AfSS)	6,8	4,8	5,7	6,0	5,0	5,5	8,7	6,6	9,9	9,3	12,0	9,1
CAE-5	6,0	5,4	5,6	6,5	5,6	6,0	8,0	5,7	6,5	3,6	4,3	4,6
CEDEAO	5,9	0,6	2,8	3,4	3,8	3,8	8,9	12,7	12,9	9,7	8,9	9,3
Union douanière d'Afrique australe	2,6	0,6	1,4	1,0	0,8	1,2	5,3	6,2	5,2	4,5	4,3	5,1
SADC	3,9	1,3	2,3	2,1	1,5	2,3	6,6	9,7	9,8	7,7	8,6	7,4

Voir sources et notes page 67.

Tableau AS2. Solde budgétaire global, dons compris, et dette publique

	Solde budgétaire global, dons compris (En pourcentage du PIB)						Dette publique (En pourcentage du PIB)					
	2010-15	2016	2017	2018	2019	2020	2010-15	2016	2017	2018	2019	2020
Afrique du Sud	0,1	-4,1	-4,4	-4,4	-6,2	-6,7	42,4	51,5	53,0	56,7	59,9	64,2
Angola	1,1	-4,5	-6,3	2,2	0,8	0,1	37,2	75,7	69,3	89,0	95,0	89,9
Bénin	-0,4	-4,3	-4,2	-3,0	-2,3	-1,8	22,3	35,9	39,6	41,0	40,9	39,7
Botswana	4,5	0,7	-1,1	-3,0	-3,1	-2,5	18,6	15,6	13,4	12,1	12,3	12,0
Burkina Faso	-0,8	-3,6	-7,9	-5,0	-3,0	-3,0	30,3	39,2	38,4	42,9	42,9	42,6
Burundi	-8,2	-6,2	-7,8	-8,6	-9,1	-10,0	41,4	48,4	51,7	58,4	63,5	69,1
Cabo Verde	-3,4	-3,0	-3,0	-2,8	-2,2	-1,4	97,9	128,4	127,2	124,5	123,5	118,9
Cameroun	7,9	-6,1	-4,9	-2,5	-2,3	-2,1	19,6	32,8	37,6	39,1	40,5	40,5
Comores	-1,0	-4,4	0,4	-1,0	-3,3	-2,2	20,2	16,9	18,4	21,0	24,3	28,2
Congo, Rép. du	14,6	-20,4	-7,4	6,6	8,6	8,4	53,6	118,6	117,5	87,8	78,5	73,3
Congo, Rép. dém. du	0,2	-0,5	1,4	0,4	-0,1	0,1	21,7	21,7	19,1	15,3	13,5	11,6
Côte d'Ivoire	-1,0	-4,0	-4,5	-4,0	-3,0	-3,0	52,1	48,4	49,8	53,2	52,7	51,5
Érythrée	-24,0	3,9	1,8	10,9	0,6	-2,8	175,9	170,1	196,2	174,3	165,1	161,4
Eswatini	1,4	-10,8	-8,6	-10,5	-8,8	-4,8	14,8	25,0	27,5	35,2	40,9	42,5
Éthiopie ¹	-3,4	-2,3	-3,3	-3,0	-2,8	-3,0	46,1	55,8	58,6	61,0	59,1	54,4
Gabon	8,5	-4,7	-1,7	-0,2	1,6	0,9	29,0	64,2	62,6	60,7	56,4	54,0
Gambie	-1,7	-6,4	-5,0	-6,2	-3,4	-3,8	56,7	80,9	87,0	86,6	80,9	75,0
Ghana	-3,8	-6,9	-4,1	-7,0	-7,1	-6,1	41,8	57,1	57,3	59,3	63,8	63,5
Guinée	-1,1	-0,1	-2,1	-1,1	-2,6	-2,0	44,2	42,5	40,6	38,2	45,4	44,8
Guinée Bissau	-5,4	-5,6	-1,4	-5,2	-4,9	-3,9	59,5	62,5	57,2	64,3	69,2	68,2
Guinée équatoriale	16,3	-10,9	-2,6	0,5	0,9	0,5	12,4	43,4	38,0	43,3	45,4	46,5
Kenya	-1,9	-8,5	-7,9	-7,4	-7,4	-6,6	45,9	54,5	55,2	60,1	61,6	61,3
Lesotho	7,6	-8,0	-3,4	-5,1	-4,1	-2,9	37,2	37,0	37,1	44,5	45,9	46,9
Libéria	0,5	-3,7	-5,1	-5,4	-6,0	-6,6	20,7	28,3	34,0	39,9	45,5	51,1
Madagascar	-2,6	-1,3	-2,4	-1,5	-2,3	-4,5	36,7	47,1	46,0	45,7	46,5	47,5
Malawi	-2,3	-7,3	-7,3	-5,5	-4,9	-2,8	46,6	61,3	61,5	62,9	65,1	63,9
Mali	3,6	-3,9	-2,9	-4,7	-3,0	-3,0	26,4	36,0	36,0	37,3	37,6	38,2
Maurice	-3,6	-3,5	-1,4	-2,2	-2,3	-2,8	58,2	65,0	64,3	66,2	68,7	69,4
Mozambique	-2,9	-6,0	-3,1	-5,2	-6,5	-4,8	56,0	129,9	100,5	99,8	108,8	106,8
Namibie	1,9	-8,6	-4,7	-4,9	-5,5	-4,6	26,0	42,6	41,0	45,8	49,2	50,9
Niger	7,1	-6,1	-5,7	-4,1	-4,2	-3,0	26,7	44,6	54,4	53,8	55,8	54,3
Nigéria	4,7	-4,0	-5,4	-4,5	-5,0	-4,7	16,9	23,4	25,3	27,3	29,8	31,4
Ouganda	-0,8	-4,8	-3,8	-4,2	-6,6	-8,6	27,2	37,1	39,7	41,4	43,6	47,0
République centrafricaine	0,5	1,1	-1,1	0,4	2,6	0,6	40,8	53,9	50,3	49,9	44,5	39,2
Rwanda	0,6	-2,3	-2,5	-2,6	-3,7	-4,1	21,8	32,9	36,5	40,7	49,1	50,6
Sao Tomé-et-Principe	31,5	-4,2	-2,7	-1,9	-1,7	-0,3	77,5	95,3	91,7	74,5	77,2	65,5
Sénégal	-2,0	-3,3	-2,5	-3,6	-3,0	-3,0	36,5	47,5	61,2	61,6	63,3	63,1
Seychelles	-0,7	0,2	0,4	0,2	0,9	1,6	75,5	69,0	63,2	56,9	53,8	49,7
Sierra Leone	2,2	-8,5	-8,8	-5,8	-3,6	-4,2	39,8	55,5	57,9	63,0	64,5	65,4
Soudan du Sud	...	-15,5	3,3	1,2	2,4	3,8	25,0	85,7	63,2	42,2	34,4	27,4
Tanzanie	-2,5	-2,1	-1,2	-1,9	-2,9	-3,5	30,3	36,4	36,6	37,3	37,7	38,2
Tchad	1,2	-1,9	-0,2	1,9	0,3	1,8	34,2	51,5	49,8	48,3	44,7	40,2
Togo	-1,5	-9,5	-0,3	-0,8	-2,7	-2,1	55,6	81,4	76,0	76,2	72,6	68,7
Zambie	2,1	-6,1	-7,7	-8,3	-4,8	-5,1	31,8	60,7	61,8	78,1	91,6	95,5
Zimbabwe ²	-2,9	-6,2	-8,1	-4,5	-2,7	-1,2	41,5	54,2	52,9	37,1	17,7	15,1
Afrique subsaharienne	1,7	-4,4	-4,6	-3,7	-4,3	-4,3	31,7	44,4	46,2	49,0	50,2	50,4
<i>Médiane</i>	-0,7	-4,4	-3,3	-3,0	-3,0	-3,0	35,1	51,5	52,9	53,2	52,7	51,1
Hors Afrique du Sud et Nigéria	1,1	-4,8	-4,3	-2,9	-3,1	-3,1	36,1	53,1	52,9	55,7	56,6	55,0
Pays exportateurs de pétrole	5,3	-4,6	-5,3	-2,6	-3,3	-3,3	21,6	36,4	38,6	41,9	42,1	41,2
Hors Nigéria	6,6	-6,0	-5,1	1,2	0,7	0,4	32,0	65,7	62,6	70,7	71,7	67,6
Pays importateurs de pétrole	-0,5	-4,3	-4,1	-4,3	-4,8	-4,9	39,9	49,9	50,9	53,2	55,1	55,9
Hors Afrique du Sud	-1,1	-4,4	-4,0	-4,2	-4,2	-4,0	38,1	49,0	49,7	51,2	52,6	51,9
Pays à revenu intermédiaire	2,2	-4,7	-5,1	-4,0	-4,7	-4,7	31,0	43,5	46,0	49,9	51,4	52,0
Hors Afrique du Sud et Nigéria	2,5	-6,0	-5,3	-3,2	-3,3	-3,2	36,8	57,5	57,2	63,1	65,0	63,3
Pays à faible revenu	-1,2	-3,2	-2,9	-2,6	-2,9	-3,0	35,1	47,4	47,2	46,2	46,4	45,3
Hors pays en situation de fragilité	-1,5	-3,1	-3,2	-3,1	-3,5	-3,9	35,5	49,1	49,6	51,5	52,2	51,1
Pays en situation de fragilité	0,6	-4,4	-3,0	-1,6	-1,4	-1,1	39,2	49,0	48,3	43,8	41,8	40,1
Zone franc	4,6	-5,5	-3,9	-2,2	-1,5	-1,5	32,0	48,1	50,6	51,1	50,6	49,4
CEMAC	9,3	-7,3	-3,6	0,1	0,6	0,6	26,5	51,6	52,5	50,9	49,4	47,6
UEMOA	-0,1	-4,3	-4,1	-3,9	-3,0	-2,9	37,7	45,5	49,2	51,2	51,5	50,6
COMESA (pays membres d'AfSS)	-1,6	-4,5	-4,6	-4,2	-4,2	-4,3	39,0	49,7	50,8	52,2	53,1	52,1
CAE-5	-1,9	-5,5	-4,9	-5,0	-5,7	-5,9	35,8	44,6	45,9	49,3	51,1	51,9
CEDEAO	2,8	-4,3	-5,0	-4,6	-4,7	-4,4	22,9	31,5	34,4	36,7	38,5	39,1
Union douanière d'Afrique australe	0,3	-4,1	-4,3	-4,5	-6,1	-6,4	40,6	49,0	50,4	54,0	56,9	60,9
SADC	0,3	-3,9	-4,3	-3,0	-4,2	-4,5	38,8	53,3	52,7	56,8	58,9	60,1

Voir sources et notes page 67.

Tableau AS3. Masse monétaire au sens large et solde extérieur courant, dons compris

	Masse monétaire au sens large						Solde extérieur courant, dons compris					
	(En pourcentage du PIB)						(En pourcentage du PIB)					
	2010-15	2016	2017	2018	2019	2020	2010-15	2016	2017	2018	2019	2020
Afrique du Sud	73,1	72,4	72,4	72,4	72,4	72,4	-4,1	-2,9	-2,5	-3,5	-3,1	-3,6
Angola	35,2	39,5	32,2	29,3	30,2	29,3	4,4	-4,8	-0,5	6,1	0,9	-0,7
Bénin	27,4	29,8	28,6	27,9	27,9	27,9	-6,2	-6,8	-7,3	-6,0	-6,1	-5,8
Botswana	43,9	41,4	40,2	41,3	41,9	41,8	5,4	7,8	5,3	1,9	-3,0	-1,0
Burkina Faso	30,5	40,5	44,2	44,6	47,2	50,4	-5,5	-7,2	-7,3	-5,8	-5,7	-4,0
Burundi	24,6	21,7	22,9	25,8	26,4	26,3	-16,8	-13,1	-12,3	-13,4	-12,6	-11,9
Cabo Verde	87,4	102,6	104,6	99,4	99,7	99,5	-9,7	-3,9	-6,6	-4,5	-4,4	-4,2
Cameroun	21,6	22,5	22,6	24,4	24,5	24,5	-3,4	-3,2	-2,7	-3,7	-3,7	-3,5
Comores	22,4	27,5	27,1	28,1	28,1	28,1	-2,5	-4,3	-2,2	-3,8	-8,0	-7,4
Congo, Rép. du	33,5	42,7	34,1	26,2	27,9	29,5	-0,0	-63,5	-5,9	6,7	6,8	5,3
Congo, Rép. dém. du	11,1	14,1	13,5	12,8	13,0	13,1	-5,5	-4,1	-3,2	-4,6	-3,4	-4,2
Côte d'Ivoire	15,6	14,6	13,6	13,7	15,3	14,9	1,8	-1,2	-2,7	-4,7	-3,8	-3,8
Érythrée	178,1	223,4	257,9	247,2	238,4	239,9	9,4	15,3	23,8	16,6	11,3	13,2
Eswatini	24,9	29,6	29,3	28,9	29,4	29,5	4,3	7,8	7,0	2,0	2,5	5,0
Éthiopie ¹	27,3	28,9	31,7	33,6	33,6	32,8	-5,9	-9,4	-8,6	-6,5	-6,0	-5,3
Gabon	23,0	24,7	22,7	24,3	27,1	30,0	11,0	-9,9	-4,4	-2,4	0,1	0,9
Gambie	35,4	36,1	40,1	42,9	44,8	45,3	-7,7	-9,2	-7,4	-9,7	-9,4	-13,1
Ghana	23,1	26,4	25,8	25,5	27,1	27,7	-7,3	-5,2	-3,4	-3,1	-3,6	-3,8
Guinée	24,5	25,2	24,0	22,7	21,0	20,4	-13,8	-31,9	-7,1	-18,4	-20,7	-17,7
Guinée Bissau	35,9	47,9	44,7	46,0	44,6	45,5	-3,4	1,3	0,3	-4,5	-4,2	-3,7
Guinée équatoriale	14,5	17,4	16,4	15,2	16,1	17,2	-8,4	-13,0	-5,8	-5,4	-5,9	-6,2
Kenya	41,6	39,7	37,2	37,5	37,6	36,2	-8,2	-4,9	-6,2	-5,0	-4,7	-4,6
Lesotho	32,8	31,4	36,1	34,8	33,8	33,8	-7,4	-8,4	-4,7	-8,6	-14,6	-4,9
Libéria	23,3	20,5	19,9	21,3	23,6	24,5	-21,7	-18,6	-23,4	-23,4	-21,2	-21,0
Madagascar	25,6	28,0	29,7	29,3	30,2	30,6	-5,9	0,6	-0,5	0,8	-1,6	-2,7
Malawi	24,6	22,8	23,6	23,7	23,7	23,7	-10,0	-18,5	-25,6	-15,3	-14,3	-14,2
Mali	25,7	27,8	26,8	28,9	28,9	29,0	-5,1	-7,2	-7,3	-3,8	-5,5	-5,5
Maurice	99,9	109,9	114,2	115,1	115,1	115,1	-7,6	-4,0	-4,6	-5,8	-7,2	-6,5
Mozambique	32,8	37,1	35,8	36,7	34,1	32,7	-34,6	-39,0	-20,0	-30,4	-58,0	-66,7
Namibie	58,4	51,8	52,1	54,3	54,3	54,3	-6,6	-15,4	-5,0	-2,1	-4,1	-2,3
Niger	22,6	26,8	24,4	21,8	21,9	21,2	-18,0	-15,5	-15,7	-18,1	-20,0	-22,7
Nigéria	20,5	25,4	24,7	25,4	26,5	27,4	1,8	0,7	2,8	1,3	-0,2	-0,1
Ouganda	20,6	21,7	22,3	22,2	22,8	23,3	-7,9	-3,4	-5,0	-8,9	-11,5	-10,5
République centrafricaine	21,2	25,2	25,0	27,1	28,5	30,1	-7,9	-5,3	-7,8	-8,0	-4,1	-4,9
Rwanda	20,9	23,9	23,6	25,3	27,0	28,5	-9,7	-14,3	-6,8	-7,8	-9,2	-8,7
Sao Tomé-et-Principe	38,8	35,0	32,9	35,0	32,8	32,8	-20,2	-6,6	-13,2	-10,9	-11,5	-9,0
Sénégal	30,3	37,3	37,9	40,3	42,6	41,5	-6,6	-4,0	-7,3	-8,8	-8,5	-11,1
Seychelles	61,4	71,8	77,4	77,7	78,5	80,0	-19,5	-20,6	-20,4	-17,0	-16,7	-17,0
Sierra Leone	22,4	25,1	23,7	23,0	23,3	23,2	-27,0	-4,4	-14,4	-13,8	-12,3	-10,5
Soudan du Sud	18,9	25,6	13,9	13,7	14,7	14,5	-1,1	4,9	-3,4	-6,5	2,3	-4,2
Tanzanie	23,4	21,4	20,7	20,3	20,0	19,9	-9,8	-4,3	-3,0	-3,7	-4,1	-3,6
Tchad	13,4	15,7	15,5	15,5	16,4	16,6	-9,0	-10,2	-6,6	-3,4	-6,4	-6,1
Togo	45,1	53,6	56,0	57,2	58,1	58,6	-9,2	-9,8	-2,0	-4,9	-6,3	-5,5
Zambie	20,7	20,6	22,0	22,5	22,5	22,4	2,5	-4,5	-3,9	-2,6	-3,6	-3,4
Zimbabwe ²	21,2	27,1	28,5	23,4	18,0	16,5	-12,1	-3,6	-1,3	-4,9	-0,5	-2,5
Afrique subsaharienne	35,7	37,4	36,6	36,6	36,9	36,9	-2,5	-3,9	-2,3	-2,7	-3,6	-3,8
<i>Médiane</i>	25,7	27,8	28,5	27,9	28,1	29,3	-7,0	-5,2	-5,0	-4,9	-5,5	-4,9
Hors Afrique du Sud et Nigéria	28,6	30,6	29,6	29,6	30,0	29,8	-4,4	-6,8	-4,6	-4,1	-5,6	-5,8
Pays exportateurs de pétrole	22,5	27,0	25,2	25,3	26,3	27,0	1,8	-2,0	1,1	1,5	-0,3	-0,5
Hors Nigéria	27,3	31,1	26,5	25,0	26,0	26,0	1,6	-8,1	-2,1	2,0	-0,6	-1,6
Pays importateurs de pétrole	45,2	44,5	44,1	43,8	43,6	43,1	-5,8	-5,2	-4,4	-5,1	-5,6	-5,8
Hors Afrique du Sud	29,1	30,5	30,5	30,7	31,0	30,8	-7,3	-6,4	-5,4	-6,0	-6,9	-6,9
Pays à revenu intermédiaire	38,8	40,6	39,6	39,6	40,1	40,2	-0,9	-2,6	-1,1	-1,2	-2,1	-2,2
Hors Afrique du Sud et Nigéria	31,9	33,7	31,6	31,3	32,2	32,0	-1,1	-5,6	-3,1	-1,6	-3,1	-3,4
Pays à faible revenu	24,8	27,0	27,4	27,7	27,6	27,5	-9,4	-8,3	-6,6	-7,4	-8,6	-8,7
Hors pays en situation de fragilité	25,2	26,8	27,6	28,1	28,2	28,2	-10,7	-8,6	-7,2	-7,7	-9,7	-9,7
Pays en situation de fragilité	23,0	25,8	24,5	23,7	23,6	23,5	-4,8	-9,1	-4,9	-5,5	-5,1	-5,4
Zone franc	23,1	26,4	25,7	26,0	27,2	27,7	-3,1	-8,4	-5,4	-4,8	-4,8	-5,1
GEMAC	21,0	24,0	22,4	22,3	23,4	24,3	-1,8	-12,8	-4,4	-2,5	-2,3	-2,3
UEMOA	25,1	28,3	28,1	28,7	29,8	29,8	-4,6	-5,2	-6,1	-6,6	-6,6	-7,0
COMESA (pays membres d'AfSS)	31,0	32,4	33,1	33,4	33,3	32,9	-6,3	-5,8	-5,7	-5,5	-5,5	-5,3
CAE-5	29,4	28,3	27,2	27,3	27,4	27,1	-8,9	-5,1	-5,2	-5,5	-5,9	-5,5
CEDEAO	21,8	26,2	25,7	26,2	27,3	28,0	-0,5	-1,6	-0,1	-1,5	-2,4	-2,3
Union douanière d'Afrique australe	70,5	69,4	69,4	69,5	69,4	69,4	-3,7	-2,7	-2,2	-3,2	-3,2	-3,4
SADC	53,5	52,9	51,8	51,0	50,7	50,3	-3,6	-4,2	-2,6	-2,7	-4,1	-4,8

Voir sources et notes page 67.

Tableau AS4. Dette extérieure publique par débiteur et réserves

	Dette extérieure publique par débiteur (En pourcentage du PIB)						Réserves (Mois d'importations de biens et de services)					
	2010-15	2016	2017	2018	2019	2020	2010-15	2016	2017	2018	2019	2020
	Afrique du Sud	12,7	18,9	21,3	18,2	19,6	19,8	5,2	5,7	5,6	5,6	5,4
Angola	22,0	44,4	38,2	46,5	55,1	59,0	7,8	10,3	8,3	7,2	6,9	7,5
Bénin ¹	12,8	15,5	16,8	18,6	24,1	23,7
Botswana	12,5	10,0	13,9	11,2	10,5	8,9	11,5	13,6	12,3	11,3	9,0	8,8
Burkina Faso ¹	23,4	26,6	25,3	23,4	23,6	22,8
Burundi	21,2	16,7	15,3	14,9	14,1	13,5	3,4	1,4	1,4	1,3	1,3	1,3
Cabo Verde	72,3	92,1	99,6	88,1	91,4	88,6	4,8	6,0	5,3	5,4	5,3	5,2
Cameroun ²	12,4	21,3	26,1	27,5	31,3	31,8
Comores	19,1	15,4	17,7	18,9	22,7	26,7	7,1	6,6	6,8	5,8	5,4	5,3
Congo, Rép. du ²	24,0	49,3	39,3	28,7	28,9	30,6
Congo, Rép. dém. du	16,9	14,8	14,6	12,9	11,4	9,8	1,4	0,6	0,4	0,5	0,8	0,8
Côte d'Ivoire ¹	34,2	27,7	32,4	36,0	37,7	36,3
Érythrée	62,7	59,6	70,3	64,4	58,0	55,2	3,2	2,8	2,4	2,4	1,9	3,1
Eswatini	7,7	9,1	8,9	9,8	11,6	13,1	4,1	3,5	3,3	2,7	2,4	2,8
Éthiopie ³	21,6	29,2	29,6	30,7	29,9	28,0	2,0	2,1	2,0	1,7	1,9	2,1
Gabon ²	21,9	35,6	40,6	38,5	40,5	41,1
Gambie	30,7	40,3	45,8	46,6	43,7	41,7	4,5	1,3	2,8	2,7	3,1	3,6
Ghana	20,4	29,9	29,1	27,8	30,3	31,9	2,8	2,6	2,8	2,7	2,3	2,1
Guinée	29,7	22,5	20,6	19,5	29,2	30,9	2,4	1,4	1,4	1,8	2,1	2,3
Guinée Bissau ¹	27,2	22,8	19,8	22,3	24,5	24,0
Guinée équatoriale ²	7,1	9,1	9,2	9,2	12,3	14,7
Kenya	21,9	26,7	27,1	30,4	32,1	31,8	4,1	4,7	4,2	4,5	4,8	4,6
Lesotho	31,0	35,1	33,6	33,8	34,8	35,5	5,2	4,4	4,3	3,2	3,3	3,0
Libéria	9,3	20,1	24,2	28,0	32,4	36,9	2,0	2,8	2,9	2,6	1,9	1,2
Madagascar	26,1	28,1	28,5	29,4	31,4	33,1	2,8	3,0	3,8	4,0	4,2	4,1
Malawi	20,3	31,3	32,8	31,2	29,8	29,4	2,0	2,6	3,4	3,2	3,2	3,5
Mali ¹	21,0	23,9	26,2	23,7	25,8	25,4
Maurice	14,1	14,6	12,9	11,2	13,8	15,3	5,7	8,3	9,5	10,1	11,3	11,4
Mozambique	46,8	99,8	91,5	84,0	91,2	90,3	3,1	2,8	3,7	2,3	1,9	1,9
Namibie	7,9	16,6	15,2	14,8	16,9	16,6	2,6	2,5	1,7	1,7	2,1	2,5
Niger ¹	18,6	28,9	34,7	32,0	36,3	37,3
Nigéria	5,1	9,9	13,3	13,7	15,8	15,2	5,8	6,4	6,6	7,2	6,4	6,0
Ouganda	16,0	21,8	25,4	27,3	29,2	31,2	4,6	5,0	4,5	3,9	3,8	4,0
République centrafricaine ²	21,5	27,2	29,5	26,8	26,4	24,8
Rwanda	19,3	33,6	37,3	40,8	42,3	43,6	5,0	4,1	4,5	4,6	4,6	4,5
Sao Tomé-et-Principe	77,5	80,3	78,0	70,5	70,0	65,5	4,0	3,9	3,6	2,6	2,4	2,6
Sénégal ¹	25,9	31,1	41,4	48,5	50,8	50,2
Seychelles	42,8	31,8	29,7	27,5	26,5	25,3	3,2	3,7	3,7	3,6	3,5	3,4
Sierra Leone	26,9	36,7	40,5	38,6	39,3	39,5	2,6	3,7	3,9	3,4	3,2	3,4
Soudan du Sud	2,8	0,3	0,1	0,2	0,4	0,3
Tanzanie	22,1	27,6	27,6	27,5	26,2	25,0	4,0	5,4	6,2	5,5	4,4	4,2
Tchad ²	23,2	25,7	26,3	24,2	25,1	23,1
Togo ¹	15,8	19,2	21,1	19,7	21,9	22,2
Zambie	16,2	38,2	36,7	42,2	55,0	62,6	3,0	2,4	2,2	1,7	1,4	1,0
Zimbabwe ⁴	37,0	33,8	31,1	33,6	56,0	55,5	0,5	0,6	0,4	0,2	0,1	0,1
Afrique subsaharienne	14,3	22,0	24,0	24,0	25,9	25,8	4,9	5,1	5,0	4,9	4,7	4,6
<i>Médiane</i>	21,4	27,4	28,0	27,7	29,5	30,7	3,5	3,5	3,7	3,2	3,2	3,4
Hors Afrique du Sud et Nigéria	21,3	29,9	30,1	31,2	33,6	33,7	4,3	4,2	4,0	3,7	3,6	3,7
Pays exportateurs de pétrole	9,5	17,9	20,6	21,5	23,5	23,0	6,0	6,5	6,3	6,5	6,0	5,9
Hors Nigéria	19,4	36,4	34,0	37,2	42,3	44,2	6,3	6,7	5,8	5,1	5,2	5,6
Pays importateurs de pétrole	18,1	24,7	26,0	25,5	27,4	27,5	4,1	4,2	4,2	4,0	3,9	3,8
Hors Afrique du Sud	22,2	27,8	28,7	29,4	31,4	31,2	3,3	3,3	3,4	3,2	3,2	3,2
Pays à revenu intermédiaire	12,4	20,2	22,6	22,7	24,7	24,7	5,5	5,9	5,7	5,7	5,4	5,3
Hors Afrique du Sud et Nigéria	20,3	31,1	30,9	33,3	36,7	37,5	5,4	5,5	5,0	4,6	4,6	4,7
Pays à faible revenu	23,0	28,3	28,9	28,5	29,9	29,3	2,7	2,5	2,7	2,4	2,5	2,5
Hors pays en situation de fragilité	22,7	30,9	31,8	32,1	32,7	32,1	3,1	3,3	3,6	3,2	3,1	3,1
Pays en situation de fragilité	25,6	25,9	26,6	25,8	27,8	27,1	2,8	1,3	1,3	1,5	1,8	1,9
Zone franc	20,4	25,8	29,2	29,8	32,4	32,3	5,3	3,2	3,4	3,8	4,2	4,3
CEMAC	16,2	25,6	27,7	26,5	29,3	30,0	5,2	2,3	2,3	2,7	3,3	4,0
UEMOA	24,9	26,0	30,3	32,2	34,5	33,8	5,3	3,9	4,1	4,5	4,8	4,5
COMESA (pays membres d'AFSS)	20,8	26,4	26,8	28,1	30,0	29,9	3,0	3,1	3,0	2,9	3,2	3,2
CAE-5	20,7	26,4	27,3	29,3	30,1	30,0	4,2	4,9	4,9	4,7	4,5	4,3
CEDEAO	10,0	15,4	19,1	19,8	21,7	21,2	5,0	5,1	5,2	5,5	5,1	4,9
Union douanière d'Afrique australe	12,6	18,4	20,7	17,8	19,0	19,2	5,3	6,0	5,7	5,6	5,4	5,2
SADC	16,8	26,3	26,3	25,4	27,7	28,1	5,2	5,9	5,6	5,2	4,9	4,9

Voir sources et notes page 67.

DANS CETTE ÉDITION :

CHAPITRE 1

Faire face à l'incertitude

CHAPITRE 2

Concurrence, compétitivité et croissance
en Afrique subsaharienne

CHAPITRE 3

Arriérés intérieurs en Afrique subsaharienne :
causes, symptômes et solutions

CHAPITRE 4

Appendice statistique



PUBLICATIONS

REGIONAL ECONOMIC OUTLOOK (FRENCH)
SUB-SAHARAN AFRICA – OCTOBER 2019

